GRAMMAIRE
DE
L'ACADÉMIE
FRANÇAISE



FIRMIN-DIDOT ET C[ie]
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, 56, RUE JACOB

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES SUR JAPON NUMÉROTÉS DE I A 150, ET CINQUANTE EXEMPLAIRES MÊME PAPIER HORS COMMERCE, NUMÉROTÉS DE I A L.

IL A ÉTÉ TIRÉ EN OUTRE DES EXEMPLAIRES SUR PUR FIL LAFUMA.

L'ÉDITION ORDINAIRE EST TIRÉE SUR PAPIER ÉDITA, PRIOUX.

PRÉFACE.

L'Académie française, qui depuis 1694 a donné sept éditions de son Dictionnaire *et commence à publier la huitième, donne, au début de l'année 1932, la première édition de sa* Grammaire *rédigée en conformité des articles 24 et 26 de ses statuts datés des mois de mars et d'avril 1634.*

Voici le texte de ces deux articles :

24. — La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

26. — Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie.

En dépit de l'apparence, la Compagnie n'a pas oublié durant près de trois siècles, ni même

négligé l'une de ses tâches indispensables. Depuis le temps de sa fondation, elle n'a jamais varié ni sur l'utilité ni sur l'ordre des travaux où l'obligeait son dessein « de rendre la langue capable de la dernière éloquence ». Elle ne doutait pas que le plus utile fût la Grammaire, *qui comprend « ou les termes simples, ou les phrases reçues, ou les constructions des mots les uns avec les autres »; mais elle estimait « qu'avant toutes choses il fallait dresser un* Dictionnaire *qui fût comme le trésor et le magasin des termes simples et des phrases reçues, après lequel il ne resterait, pour achever la* Grammaire, *qu'un traité exact de toutes les parties de l'oraison et de toutes les constructions régulières et irrégulières, avec la résolution des doutes qui peuvent naître sur ce sujet* ».

Un point était hors de conteste : le Dictionnaire devait précéder et la Grammaire devait suivre. C'est à ce moment que l'Académie reçut du Cardinal l'ordre de donner son sentiment sur le Cid. *Elle prit garde, en y travaillant, qu'un tel ouvrage n'est pas seulement une leçon de critique, mais aussi une leçon de grammaire, et plusieurs des Quarante estimèrent qu'elle remplirait mieux son objet en examinant d'autres pièces de théâtre, ou des livres, qu'en composant un véritable traité de l'art de parler et d'écrire correctement.*

Puis, l'on se souvint que Vaugelas, à qui était confiée « la charge principale du Dictionnaire », *avait dès son enfance fort étudié la langue française « et fait depuis longtemps sur cette matière » de belles et curieuses remarques, qu'il avait offertes à la Compagnie. Celle-ci ne se borna pas à en agréer l'hommage : elle adopta les* Remarques *de Vaugelas, et persuadée que ces* Remarques *étaient la meilleure des grammaires, elle en procura de nouvelles éditions, après les avoir revisées et complétées d'observations de Patru et de Thomas Corneille.*

Elle croyait si fermement à la vertu instructive de ces sortes de recueils qu'elle en commanda deux, de ses propres Remarques et Décisions, *à l'abbé Tallemant et à l'abbé de Choisy; mais elle refusa d'avouer le second, et n'autorisa l'impression du premier qu'à condition que l'auteur le signerait, au moins de son initiale.*

Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que, revenant sur son sentiment, elle s'avisa qu'une grammaire doit être une grammaire, c'est-à-dire « un ouvrage de système et de méthode ». Elle reconnut aussi, dit l'abbé d'Olivet, qu'un ouvrage de système et de méthode « ne peut être conduit que par une personne seule », et elle en confia le soin au secrétaire perpétuel, l'abbé Régnier-Desmarais.

Le Traité de la Grammaire française, *commencé en 1701, fut achevé cinq ans plus tard. Fénelon y fait visiblement allusion dans sa* Lettre à l'Académie, *quand il écrit : « Un savant grammairien court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes. » C'est apparemment cette considération qui détourna encore l'Académie de prendre à son compte la grammaire, en effet curieuse et savante, de l'abbé Régnier-Desmarais : elle préféra en laisser à son secrétaire perpétuel l'honneur, en même temps que la responsabilité.*

Le plan de grammaire française que propose et que préconise Fénelon est moins ambitieux, mais mieux ajusté à la compétence de l'Académie, et il répond aussi plus exactement à la recommandation de l'article 24, de donner à notre langue « des règles certaines ». C'est le grand point; et jamais sans doute n'avait-il été, depuis trois siècles, plus opportun qu'aujourd'hui de rappeler, en publiant un code, qu'il y a une loi.

L'Académie française n'a qualité ni pour la créer ni pour l'amender. Elle n'a pas l'initiative grammaticale. Elle s'est elle-même intitulée « le greffier de l'Usage », toutefois avec un droit de regard. Mais elle a mission de défendre l'intégrité de la langue, et, plus encore que contre l'anarchie avouée ou la franche igno-

rance, contre les menaces de la grammaire aisée.

A la fin du XIXe siècle, le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, qui réclamait « une tolérance large et intelligente dans les examens », a consulté sur ce point l'Académie. Elle a, fort judicieusement, critiqué d'abord le principe même de la tolérance. « Les écrivains, a-t-elle dit, les typographes, les correcteurs, les hommes d'affaires ont besoin de savoir comment les mots s'écrivent ou s'accordent. Ils sont les premiers à demander une règle pour éviter l'incertitude, les discussions et le désordre. La Compagnie fait donc toutes ses réserves au sujet de l'expression : on tolérera. »

La Commission de l'Académie a cependant cru devoir reconnaître que « mieux vaudrait ne pas porter le principal effort des examens sur certaines particularités rares et compliquées de la langue », — c'est d'ailleurs une autre question, — et elle n'a pas fait d'objection à quelques-unes des « tolérances » qui lui étaient soumises, notamment en ce qui concerne l'accord des participes.

Il est remarquable que, si les candidats aux divers diplômes ont profité, jusqu'à l'abus, des facilités qui leur étaient offertes, et surtout du désarroi où les flottements de la tolérance jetaient l'opinion, en revanche les écrivains soucieux de pureté n'en ont fait aucun état et

semblent même n'en avoir pas eu connaissance. L'Académie française reste dans son rôle ou retourne à sa tradition en publiant la Grammaire française *telle que l'Usage a témoigné vouloir la conserver et la maintenir en vertu de son droit souverain.*

GRAMMAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La Grammaire, que l'on définit « l'art de parler et d'écrire correctement », a pour objet la connaissance des rapports qui se sont formés, entre les éléments du langage ou *mots*, naturellement et sans l'intervention du raisonnement ni des volontés particulières, ainsi que des règles que l'usage a établies.

Le rôle des grammairiens se borne à dégager ces règles de l'observation du langage vivant, à les critiquer s'il y a lieu, à en donner des formules exactes et authentiques. Ainsi se détermine, par le contrôle de l'usage, ce que l'on appelle *le bon usage*.

Les règles essentielles de la grammaire ne sont pas arbitraires en dépit de leur origine le plus ordinairement empirique, mais procèdent des règles mêmes de l'esprit humain. Elles ne sauraient donc être sujettes à d'aussi importantes variations que les mots, dont le sens et

la valeur se modifient perpétuellement. Cependant, la grammaire d'une langue vivante ne peut elle-même être absolument fixe dans toutes ses parties.

Il y a un bon usage *actuel*. La raison d'être et l'objet de la Grammaire de l'Académie française est de consacrer ce bon usage actuel.

LES SONS ET LES SIGNES.

Une langue se compose de mots. Le mot est un signe qui représente une image, une idée ou un mode quelconque de l'esprit, par le moyen d'un son ou d'un groupe de sons.

On distingue deux sortes de sons, les *voyelles* et les *consonnes*.

Une voyelle est un son produit par l'air qui, sortant du larynx, fait vibrer les cordes vocales et s'échappe librement de la bouche. Autant il y a de positions différentes des lèvres et de la langue dans cette émission, autant il y a de voyelles. On en compte ordinairement seize principales.

Si le son est émis uniquement par la bouche, on a les voyelles dites *orales : a* ouvert, *a* fermé, *e* ouvert, *e* fermé, *i, o* ouvert, *o* fermé, *ou, u, eu* ouvert, *eu* fermé, *e* dit muet. Cet *e* s'appelle ainsi parce qu'il ne se prononce pas dans beaucoup de cas. Il s'entend spécialement dans les monosyllabes comme *je, me, te, le*. Il

s'entend aussi dans les vers et joue un rôle essentiel dans l'harmonie de la poésie française.

Si le son est émis à la fois par la bouche et par le nez, on a les voyelles dites *nasales* qu'on prononce dans les mots comme *an, vin, on, un*.

Pour noter ces voyelles, l'orthographe française ne dispose que de six signes : *a, e, i, o, u, y*. Y, signe de voyelle, est un simple équivalent du signe *i*. On l'emploie surtout dans la transcription des mots d'origine grecque : *crypte, rythme, lyre*, etc. Pour remédier à cette insuffisance de l'alphabet, on a dû recourir à des combinaisons de signes telles que *ai, eu. œu, au*, etc. Les sons *e* ouvert et *e* fermé sont souvent notés, le premier par l'accent grave (\`), le second par l'accent aigu (´).

Une consonne est un son produit par l'air, qui, sortant du larynx, tantôt fait vibrer, tantôt ne fait pas vibrer les cordes vocales et qui, pour s'échapper de la bouche, rompt un obstacle. Cet obstacle est soit la fermeture des lèvres, soit l'appui de la langue contre les lèvres ou les dents ou le palais. Les sons produits ainsi sont : *p, b, m, f, v, t, d, n, s* dure, *s* douce, *l, r, k, g, ch, j, ou* consonne dans *rouet, u* consonne dans *lui*, le son nommé *yod* qui est noté tantôt par *i* (*pied*), tantôt par *y* (*payer*) et *n* mouillée notée par *gn*. Outre *n* mouillée, le

français a possédé jusqu'au XIXe siècle une *l* mouillée notée par *il* et *ill*. Mais aujourd'hui *fille* se prononce *fiye* par un yod. On compte souvent comme consonne l'*h* dite *aspirée*. Ce son, qui a existé dans la très ancienne langue en des mots d'origine franque, ne se prononce plus que très rarement. L'*h* aspirée est surtout un signe qui sert à éviter la liaison : *la hache, les haches*. Quant à l'*h* dite *muette*, c'est un signe orthographique qui ne correspond à aucun son.

Les consonnes se divisent en *sourdes* et *sonores* suivant qu'elles font vibrer ou ne font pas vibrer les cordes vocales : *p, f, t, k*, etc., sont des sourdes, *b, v, d, g*, etc., sont des sonores.

Comme pour les voyelles, l'orthographe a dû remédier à l'insuffisance de l'alphabet en recourant à des combinaisons de signes, telles que *ç, ss, qu, cqu*, etc. Les notations *ph, ch, th*, ont été spécialement utilisées pour indiquer l'origine des mots empruntés au grec; le signe *w*, s'emploie particulièrement pour les mots d'origine anglaise ou allemande et correspond tantôt au son *v* dans *wagon*, tantôt à *ou* consonne dans *tramway*. Le signe *x* correspond à *kç*, dans *excès*, à *gz* dans *exemple*.

SYLLABES ET ACCENT TONIQUE.

Une voyelle, soit seule, soit combinée avec une ou plusieurs consonnes, forme ce qu'on appelle des *syllabes*, qui sont des émissions simples et indivisibles de la voix. *Où* se compose d'une seule syllabe, *é/té* de deux syllabes. Le plus souvent, la syllabe comprend une voyelle précédée ou suivie, ou précédée et suivie d'une ou de plusieurs consonnes : *cla/po/ter, net, ta/bleau, cri/bler, hi/ron/delle.*

Les syllabes sont *longues* ou *brèves* suivant la durée plus ou moins longue de l'émission des voyelles qui les composent. La longueur des voyelles est marquée dans certains mots par un accent circonflexe : *âne, fête, dôme.*

Les syllabes sont dites *toniques* ou *accentuées, atones* ou *inaccentuées*, suivant qu'elles sont frappées ou non de l'*accent tonique*. L'accent tonique consiste dans une intensité plus grande d'une des voyelles d'un mot; on la prononce plus fortement que les autres voyelles. Cet accent, qui est assez faible en français, frappe la voyelle des monosyllabes à moins qu'ils ne s'appuient sur le mot suivant. *La* est accentué dans *là se trouvait*, il ne l'est pas dans *la table.* Sont atones les articles, les adjectifs possessifs et démonstratifs, cer-

taines formes du pronom personnel, les prépositions et la plupart des conjonctions. Dans les polysyllabes, l'accent tonique frappe la dernière syllabe prononcée : *vaisseau, tapage*. Il faut remarquer en outre que l'intensité de l'accent varie selon l'importance qu'a le mot dans une phrase et la place qu'il y occupe. Ainsi, dans la phrase : *Tout vient à point à qui sait attendre, vient, sait* sont moins accentués que *tout, point, attendre*.

L'ÉLISION ET LA LIAISON.

L'élision est la suppression d'une voyelle finale devant une voyelle initiale. Elle a pour objet d'empêcher la rencontre de deux voyelles ou *hiatus*. L'hiatus est proscrit par les règles de la poésie classique; il est préférable de l'éviter même en prose, dans la langue parlée ou écrite.

Dans la prononciation, l'*e* muet final disparaît toujours devant une voyelle, sauf l'*e* du pronom *le* après un verbe : *Il mang*(*e*) *avec appétit. Prends-le avec toi.*

Dans l'écriture *le, la, de, ne, que, lorsque, puisque, quoique* élident l'*e* final devant toutes les voyelles; *je, me, te, se, le, la* devant les mots *en, y* et devant un verbe; *ce* devant *est, était, si* devant *il*.

Dans l'écriture, la voyelle élidée est rempla-

cée par une apostrophe : *l'âme d'un héros; il n'y a qu'un printemps dans l'année; s'il réussit, c'est un hasard.*

La liaison consiste à faire entendre tout entière la consonne finale d'un mot devant le mot qui le suit. La plupart des consonnes finales peuvent se lier à la voyelle initiale du mot suivant. Mais l'abus des liaisons doit être proscrit. On dira : *les États-z-Unis;* mais on ne dira pas : *deux heures-z-un quart.* La liaison ne doit pas être faite quand le premier mot se termine au singulier par deux consonnes. *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles : la mor-a...*

ORTHOGRAPHE.

L'orthographe de la langue française, comme celle de toutes les langues modernes, a été modifiée, au cours de son évolution, par les changements de la prononciation ou par le souvenir de l'étymologie : *année* et *bonne* s'écrivent encore avec deux *n,* parce que, autrefois, l'*a* et l'*o* étaient nasalisés. Dans *téléphone* et *pyrotechnie,* le *ph,* l'*y,* le *ch* rappellent les racines grecques des deux mots. Mais souvent une étymologie fausse a suggéré une orthographe de fantaisie, comme dans *poids* et *legs,* où le *d* et le *g* rappellent des mots latins de sens analogue, mais avec les-

quels les mots français n'ont aucun rapport de descendance.

Les consonnes redoublées ou non redoublées, dans les mots de formation identique ou de même racine, sont évidemment des anomalies, qu'on ne saurait ni expliquer ni encore moins justifier. Elles se sont maintenues jusqu'ici par la seule force de l'habitude. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses : *aggraver* et *agrandir*, *charrette* et *chariot*, *donner* et *donation*, *sonner* et *sonore*.

FORMATION DES MOTS.

La langue française provient pour la plus grande partie du latin. Mais les mots empruntés au latin ne sont pas tous entrés dans le vocabulaire français à la même époque et n'ont pas tous été formés de même façon.

Les plus anciens proviennent, non de la langue latine littéraire et écrite, mais de la langue latine populaire et parlée. D'autres mots français ont été directement empruntés au latin écrit, à partir du XIIe siècle jusqu'à nos jours, par les savants et les lettrés.

Les mots d'origine populaire, déformés par la prononciation gauloise, sont plus éloignés du mot latin qui leur a donné naissance que les mots de formation savante calqués sur le

mot écrit. Les premiers tiennent compte essentiellement de l'accent tonique, les seconds de l'orthographe.

Un même mot latin a pu donner naissance à deux mots français, l'un populaire, l'autre savant. Ces mots de même racine, mais de formation différente, s'appellent des *doublets* : *aigre* et *âcre*, *chétif* et *captif*, *épice* et *espèce*, *hôtel* et *hôpital*, *métier* et *ministère*, *meuble* et *mobile*, *voyage* et *viatique*.

Il y a toujours entre les doublets une parenté de sens que l'étymologie permet de retrouver; toutefois leur emploi est souvent très différent.

Mais le vocabulaire français n'est pas uniquement composé d'éléments latins. Dès le moyen âge, il s'est accru d'un certain nombre de mots arabes et de beaucoup de termes de la langue des conquérants du sol gallo-romain, les Francs. Les rapports politiques, commerciaux et littéraires de la France au XVIe siècle avec l'Italie, à la fin du XVIe siècle et, dans la première moitié du XVIIe siècle, avec l'Espagne, ont provoqué l'invasion dans ce vocabulaire d'une foule de mots nouveaux. Les emprunts à la langue anglaise ont été incessants au XIXe siècle, et, sans parler de ceux qui ont été faits aux diverses langues vivantes, le grec ancien est devenu la source unique où puisent pour les besoins de leurs termi-

nologies la physique, la chimie, les sciences naturelles, la médecine.

Le fonds primitif de la langue française s'est enrichi aussi et continue de s'enrichir par la *dérivation* et la *composition*.

DÉRIVATION. LES SUFFIXES.

La *dérivation* consiste à former un mot nouveau en ajoutant, à la fin d'un mot primitif, nommé radical, un élément, nommé *suffixe*, qui n'a pas de sens par lui-même, mais qui modifie le sens du radical : *pommier* est un dérivé de *pomme*, formé du radical *pomme* et du suffixe *-ier*.

Les suffixes servent à former des noms : *partage*, *fleuron*, des adjectifs : *amiable*, *français*, des verbes : *obscurcir*, *toussoter*, des adverbes : *poliment*.

Les suffixes indiquent l'action ou l'agent d'une action, la qualité ou l'état d'une personne ou d'une chose, l'origine, la manière et toutes les circonstances d'une action. N'ayant pas de sens par eux-mêmes, ils peuvent prendre une valeur différente suivant la racine à laquelle ils s'ajoutent : le suffixe *-ade* n'a pas la même valeur dans *barricade* (réunion de barriques), *ruade* (action de ruer), *orangeade* (boisson faite de jus d'orange).

On distingue parmi les suffixes, comme parmi les mots simples, ceux qui sont d'origine populaire et ceux qui sont d'origine savante : *-aison* dans *comparaison*, et *-ation* dans *conversation*, *-eur* dans *menteur* et *-ateur* dans *filateur*, sont le même suffixe; mais le premier est de forme populaire, le second de forme savante.

D'autres suffixes sont d'origine grecque, tels que *-ique* dans *politique*, *physique*; *-ose* dans *névrose*; *-ite*, dans *arthrite*; *-iste* dans *journaliste*; ou d'origine étrangère, tels que *-ard*, dans *criard*; *-aud* dans *finaud*; *-ade*, dans *salade*; *-esque* dans *arabesque*, etc.

Il existe un autre procédé de dérivation qu'on appelle *impropre*, qui, sans former des mots nouveaux avec suffixe, donne à ces mots un emploi différent en les faisant passer de la classe à laquelle ils appartiennent proprement dans une autre classe. C'est ainsi qu'un nom commun devient adjectif : *rose*, *bête*; qu'un nom propre devient nom commun : *dédale*, *vandale*; qu'un adjectif devient nom : *le vrai*, *le froid*, *le riche*, *le pauvre*, *une capitale*, *une circulaire*, ou aussi adverbe : *crier fort*, *parler haut*; qu'un pronom peut devenir nom : *le mien et le tien ne peuvent pas se confondre; il aime beaucoup les siens;* qu'un participe présent ou passé devient nom : *débutant*, *adjoint*, *reçu*; qu'un infinitif devient

nom : *devoir, sourire, déjeuner;* que des mots invariables deviennent noms : *le pour et le contre, le devant, l'arrière,* etc.

COMPOSITION. LES PRÉFIXES.

La *composition* consiste à former un mot nouveau en ajoutant à un mot primitif et en plaçant devant lui un élément nommé *préfixe* : *contrefaçon* est un composé de *façon*, formé de ce mot et du préfixe *contre*.

Les préfixes servent à former des noms : *antichambre, entreprise,* des adjectifs : *dissemblable, malpropre,* et des verbes : *soumettre, outrepasser*.

Le préfixe, qui est généralement une préposition ou un adverbe, modifie le sens du mot primitif par l'apport du sens de cette préposition ou de cet adverbe.

Certains préfixes peuvent avoir une forme populaire et une forme savante : *a* et *ad*, *en* et *in*, *sur* et *super*, *très* et *trans*.

Un grand nombre de mots composés ne le sont pas par le moyen des préfixes, mais par la réunion de deux mots français : *portemanteau, timbre-poste, nouveau-né, autrefois,* ou de racines latines ou grecques juxtaposées : *homicide, fébrifuge, mammifère; biographe, bibliophile, hectogramme*.

Un mot peut être à la fois composé et dérivé : dans *sou-terr-ain*, *extra-vag-ance*, *im-poli-ment*, on reconnaît un préfixe, un radical et un suffixe. Un mot peut être doublement composé : *dis-pro-portion*; ou doublement dérivé : *raisonn-able-ment*, ou à la fois doublement composé et doublement dérivé : *in-dis-sol-uble-ment*.

LA PROPOSITION.

Un mot isolé peut présenter un sens complet : *approchez, halte!* Mais le plus souvent le langage opère par groupes de mots formés d'après les lois de la logique et aussi de l'usage. On appelle *proposition* l'énonciation d'un fait, d'une idée, d'un sentiment au moyen d'un mot unique ou de plusieurs mots; on appelle *phrase* la réunion de deux ou de plusieurs propositions juxtaposées ou plus ou moins reliées entre elles.

Dans la proposition et dans la phrase les mots sont *variables* ou *invariables*. Les mots variables, qui sont le nom, le pronom, l'article, l'adjectif et le verbe, se prêtent aux modes multiples de la pensée, grâce aux diverses transformations que peuvent subir leur radical et surtout leur terminaison. Les mots invariables sont d'une part l'adverbe et l'interjection, d'autre part la préposition et la con-

jonction. Les premiers sont des formes figées qui, toutefois, ont dans la proposition une importance égale à celle des mots variables. Les seconds sont des termes accessoires, la plupart très anciens, antérieurs même au français, qui ont été créés pour faciliter l'expression des rapports des mots variables entre eux.

Au cours des chapitres suivants, nous étudierons les formes et les fonctions de ces deux espèces de mots dans la Proposition.

LE NOM.

Le nom, qu'on appelle aussi *substantif,* désigne les êtres vivants, les choses, les qualités qui peuvent être le sujet d'une action, l'objet d'une idée ou d'une opération des sens.

Un nom *commun* convient à plusieurs êtres ou à plusieurs objets : *homme, chien, maison, liberté.*

Un nom *propre* ne convient qu'à une seule personne ou à un seul objet pris en particulier : *Pierre Corneille, la France, un Français, la Seine.*

L'initiale des noms propres est toujours une lettre majuscule : *un Romain, un Français, un Américain* sont des noms propres; *romain, français, américain,* dans *empereur romain, sol français, sénat américain,* des adjectifs.

Un nom est dit *collectif* quand il s'applique à une réunion de personnes ou de choses : *armée, foule, monceau.* Il est dit *concret,* s'il

désigne un être ou un objet qu'on peut saisir par les sens : *enfant, table, soleil;* il est dit *abstrait,* s'il désigne un objet qu'on ne peut saisir par les sens : *qualité.*

LE GENRE.

Il y a deux genres : le *masculin* (*père, loup*); le *féminin* (*mère, louve*). En français, les noms qui désignent une chose inanimée ou une qualité ont également un genre : on dit *un livre, une porte, le bonheur, la politesse.*

Certains noms d'êtres animés s'appliquent, sans changer de forme, à l'un et à l'autre sexe. Le masculin et le féminin ne sont marqués en ce cas que par le genre de l'article : *un enfant, une enfant, un* ou *une violoniste, un* ou *une garde.*

Lorsqu'un nom qui s'applique à l'un et à l'autre sexe prend une forme différente au masculin et au féminin, la marque du féminin est en général un *e* que l'on ajoute à la forme du masculin : *cousin, cousine, Denis, Denise, ours, ourse.*

Dans certains noms, cette forme subit une modification devant l'*e* du féminin : *épicier, épicière; musicien, musicienne; chat, chatte; loup, louve; époux, épouse; jumeau, jumelle; héros, héroïne; neveu, nièce.*

Les noms en *eur* peuvent avoir leur féminin en *euse* : *danseur, danseuse,* ou en *eresse* : *chasseur, chasseresse, bailleur, bailleresse.* La plupart des noms en *teur* font leur féminin en *trice.* Certains noms ont deux formes du féminin qui marquent une nuance d'acception : *une chanteuse des rues, une cantatrice d'opéra.*

Les noms d'animaux n'ont pas tous une forme distincte pour les deux sexes. Tantôt le féminin a été formé sur le masculin : *chat, chatte;* tantôt le masculin a été formé sur le féminin : *cane, canard;* tantôt le masculin et le féminin sont deux noms différents : *coq, poule;* tantôt enfin on ajoute les mots *mâle* ou *femelle* au nom générique de l'animal : *une souris mâle, un rossignol femelle.*

Certains noms de personnes, qui désignent une profession plus ordinairement exercée par des hommes, conservent en général la forme du masculin, même quand ils sont appliqués à une femme : on dira *une femme auteur, avocat, docteur, peintre, professeur;* bien que l'usage ait récemment adopté, pour quelques-uns de ces noms, une forme particulière de féminin : *une avocate, une doctoresse.*

Inversement, certains noms qui ne désignent jamais que des hommes sont du féminin : *une recrue, une sentinelle, une vigie.*

Plusieurs noms, sans changer de forme,

ont les deux genres avec une attribution et un sens différents au masculin ou au féminin : *un aide* est celui qui prête *une* aide ; *un trompette* est un soldat qui joue de *la* trompette.

Personne, chose, féminins quand on les emploie pour désigner une personne ou une chose déterminée, deviennent masculins quand on les prend au sens indéterminé : *personne n'est parfait, quelque chose de nouveau.*

Amour, délice, orgue, masculins au singulier, sont féminins au pluriel.

Gent, féminin au singulier (*la gent marécageuse*), est également féminin au pluriel, quand il est précédé d'un adjectif, et masculin quand il en est suivi : *les vieilles gens, les gens âgés.*

Aigle est masculin ou féminin, suivant qu'il désigne un oiseau mâle ou femelle ; il est féminin quand il désigne un emblème.

Orge est féminin, sauf dans les expressions : *orge perlé, orge mondé.*

Hymne ne s'emploie au féminin qu'en parlant de certains chants de l'Église. *Œuvre* ne s'emploie au masculin que dans les expressions : *le grand œuvre, le gros œuvre,* ou quand il désigne l'ensemble des ouvrages d'un artiste.

Après-midi est du genre féminin et peut aussi s'employer au masculin.

LE NOMBRE.

Il y a deux nombres : le *singulier* et le *pluriel*. Si l'on considère une seule personne ou un seul objet séparément, le nom qui les désigne est au singulier; il est au pluriel, quand il s'applique à la fois à plusieurs personnes ou à plusieurs objets.

On forme le pluriel d'un nom en ajoutant une *s* au singulier. Les noms terminés en *s*, *x* ou *z* au singulier ne changent pas au pluriel : *des mois, des logis, des noix, des nez*. *Gent* fait au pluriel *gens*, et *tout*, qui fait au pluriel *tous* quand il est adjectif, fait *touts* quand il est employé comme nom. On écrit : *Tous les hommes; Ils sont tous là*; mais : *Plusieurs touts*.

L'*s* finale du pluriel ne peut se prononcer que devant un mot commençant par une voyelle; encore cette liaison n'est-elle nullement obligatoire. Dans *os* au pluriel, l'*s* finale ne se prononce pas; *bœufs* et *œufs* se prononcent *bœu* et *œu*. On prononce *cro* le pluriel *crocs*, et certains prononcent encore : jouer aux *échè*, au lieu de *échecs*.

Les noms en *al* et en *ail* font leur pluriel en *aux*, sauf : *bal, cal, carnaval, chacal, festival, pal* et *régal; camail, détail, épou-*

vantail, éventail, gouvernail, mail, poitrail, portail, rail et *sérail*. Le pluriel de *bétail* est *bestiaux*. Le pluriel de *travail* est *travails* lorsqu'il signifie la machine qui sert à suspendre les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser.

Sept noms en *ou* font leur pluriel en *oux* : *bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux* et *poux*.

Les noms en *au, eau, eu* marquent le pluriel par un *x*.

Quelques noms ont deux formes au pluriel, suivant le sens dans lequel on les emploie : *les aïeux* sont les ancêtres, *les aïeuls* sont les grands-parents. Le pluriel de *ciel* et de *œil* est *cieux* et *yeux* au sens propre, *ciels* et *œils* dans tous les sens figurés. *Ail* fait *aulx* dans le langage courant, *ails* dans le langage de la botanique.

Les noms étrangers prennent en général la forme du pluriel français quand ils sont anciens ou très usuels dans notre langue : *des concertos, des trios*. Quelques noms conservent le pluriel de leur langue d'origine, surtout quand ils sont d'usage récent : *un gentleman, des gentlemen; une lady, des ladies; un carbonaro, des carbonari; un solo, des soli*. Il en est de même pour certains noms empruntés au latin ou au grec : on écrit des *albums*, des *pensums*, des *alibis*, des *panoramas*, mais on

dit un *minimum*, des *minima*, un *maximum*, des *maxima*, un *erratum*, des *errata*, et l'on hésite entre des *sanatoriums* et des *sanatoria*.

Les noms propres de personnes qui, par définition, devraient toujours être au singulier, sont employés au pluriel quand ils désignent plusieurs membres d'une même famille illustre ou d'une même dynastie : *les Bourbons, les Flaviens*. Quand ils sont employés comme noms communs, pour désigner, par ellipse, des personnes ou des objets, ils peuvent prendre la marque du pluriel : *les Homères* sont les écrivains tels qu'Homère ; *des Raphaëls*, des tableaux de Raphaël; *plusieurs Virgiles*, plusieurs éditions de Virgile.

Certains noms qui ont un sens général et qui désignent soit une qualité abstraite soit une matière ne peuvent être employés au pluriel qu'avec un sens particulier : *la politesse* est une vertu, *les politesses* sont des devoirs de politesse que l'on rend à quelqu'un; *l'or* est un métal, *les ors* sont des ornements dorés.

Plusieurs noms ne peuvent être employés qu'au pluriel : *annales, besicles, catacombes, décombres, doléances* et *condoléances, fonts baptismaux, frais, funérailles, grègues, mânes, nippes, obsèques, prémices, tenailles, ténèbres* et *vêpres*.

On écrit : *Le 10e dragons*, pour : le 10e régiment de dragons.

Enfin, certains noms ne désignent pas le même objet suivant qu'ils sont employés au singulier ou au pluriel : *le ciseau du menuisier* et *les ciseaux de la couturière; la lunette de l'astronome* et *les lunettes du grand-père*. Ces noms peuvent avoir un pluriel dans le premier sens; ils ne peuvent pas avoir de singulier dans le second sens.

LES NOMS COMPOSÉS.

Les noms composés peuvent être formés d'éléments divers :

1° Deux noms juxtaposés, dont le second est le complément ou l'apposition du premier : *timbre-poste* (timbre de la poste), *gardien-chef* (gardien qui est chef).

2° Un verbe à l'indicatif, à l'impératif ou à l'infinitif suivi d'un complément : *abat-jour, portefaix, pince-sans-rire, réveille-matin, faire-part*.

3° Un nom et un adjectif liés ensemble ou juxtaposés : *gentilhomme, coffre-fort, terre-plein*.

4° Deux noms unis par une préposition : *eau-de-vie, arc-en-ciel, pot-au-feu, coq-à-l'âne*.

5° Un nom ou un verbe accompagnés d'une

préposition ou d'un adverbe : *arrière-train, après-midi, bien-être, passe-partout.*

6° Un pronom et un verbe : *vaurien, on-dit.*

7° Deux formes verbales : *ouï-dire.*

PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS.

Les noms composés qui s'écrivent en un seul mot prennent généralement la marque du pluriel à la fin du nom : *des portemanteaux, des contrefaçons, des soupentes, des plafonds;* — sauf *bonhomme, gentilhomme, monsieur, monseigneur, madame, mademoiselle,* qui font *bonshommes, gentilshommes, messieurs, messeigneurs, mesdames, mesdemoiselles.*

Les noms composés qui s'écrivent en plusieurs mots prennent diversement la marque du pluriel, selon la fonction et le sens des divers éléments qui les composent : *des timbres-poste* sont des timbres de la poste; *des gardiens-chefs* sont à la fois des gardiens et des chefs; *des arcs-en-ciel,* des arcs qui brillent dans le ciel; *des coq-à-l'âne,* des propos où l'on passe du coq à l'âne.

Quand l'un des éléments qui forment le nom composé est un adjectif, l'adjectif et le nom prennent tous les deux la marque du pluriel, si l'adjectif qualifie le nom; dans le cas contraire, l'adjectif seul se met au pluriel :

des coffres-forts désignent des coffres qui sont forts; *des terre-pleins*, des lieux pleins de terre.

L'adjectif et le nom ne prennent ni l'un ni l'autre le pluriel si le sens indique que le nom composé est le complément d'un nom sous-entendu : des *pur-sang*, des *sang-mêlé*.

Quand l'un des éléments est un verbe et l'autre élément un nom, celui-ci reste invariable si le sens le veut : *des réveille-matin, des abat-jour*. On écrit, même au singulier, *un compte-gouttes*. *Prête-nom, passe-droit, serre-frein* et *cure-dent* prennent l'*s* au pluriel comme s'ils étaient des mots simples.

Enfin, dans les noms composés, soit de deux formes verbales, soit d'un mot invariable et d'un verbe, d'un pronom ou d'un nom, seul le nom peut prendre la marque du pluriel : *des avant-gardes, des contre-ordres, des pince-sans-rire, des on-dit, des passe-partout*.

Dans les noms composés qui contiennent un élément d'origine étrangère, cet élément reste invariable quelle que soit sa nature : *les Gallo-Romains, des tragi-comédies*.

PLURIEL DANS LES NOMS COMPLÉMENTS D'UN AUTRE NOM.

Un nom complément d'un autre nom auquel il est réuni par une préposition sans former

avec lui un nom composé prend ou ne prend pas la marque du pluriel suivant le sens. Si le nom complément est employé dans un sens général, il reste au singulier; s'il éveille l'idée de plusieurs objets particuliers, il se met au pluriel.

On écrira : *des lits de plume, des crins de cheval, des fruits à noyau, des joies sans mélange, deux sacs de blé;* mais *des marchands de plumes, des colliers de perles, des marchands de chevaux, des fruits à pépins, des bouquets de roses, des gilets sans manches.*

Le sens permet d'écrire indifféremment : *des confitures de groseille* ou *de groseilles.*

LES FONCTIONS DU NOM.

Les fonctions du nom, dans une phrase, sont différentes selon ses rapports avec les différents mots de cette phrase.

Ce livre est une grammaire; la grammaire, code illustré d'exemples, indique les règles du langage.

Les six noms de cette phrase n'ont pas la même fonction : *livre* est sujet du verbe *est; grammaire,* attribut du nom *livre* et sujet du verbe *indique; code,* apposition à *grammaire; exemples,* complément du participe *illustré,* employé comme adjectif; *règles,* complément

du verbe *indique; langage*, complément du nom *règles*.

LE NOM SUJET.

Le nom, sujet réel d'un verbe, désigne soit l'être ou la chose qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe, soit l'être ou la chose à qui l'on attribue tel ou tel état, telle ou telle qualité au moyen d'un verbe : *Pierre lit, Paul est puni par son père. Mon frère est malade. Le temps devient mauvais.* Le nom peut être remplacé devant ce verbe par un pronom, *il* ou *ce*, sujet apparent. Dans les phrases : *C'était un Espagnol de l'armée en déroute. Le temps, c'est de l'argent. Il y eut un fort orage. Il tombait une neige épaisse*, les noms *Espagnol, temps, orage, neige* sont les sujets réels des verbes *était, est, eut, tombait*, dont *c'* et *il* sont les sujets apparents.

LE NOM ATTRIBUT.

Le nom employé comme attribut marque l'état ou la qualité du sujet après les verbes *être, devenir, paraître, sembler, rester, demeurer* et autres verbes de sens analogue. On rencontre aussi le nom attribut après certains verbes passifs :

Le temps est un grand maître. Le mirage

semble une réalité. Cicéron fut nommé consul.

Le nom peut être attribut du complément après les verbes *faire, rendre, juger,* et les verbes de sens analogue :

Son travail l'a rendu maître dans cet art difficile. Il se croit un personnage.

Un nom singulier peut être attribut d'un nom pluriel.

Les Romains furent un grand peuple.

L'article est souvent omis devant le nom attribut : *Tu seras soldat. Il tombe et se relève roi.*

LE NOM COMPLÉMENT DU VERBE.

Le nom sert à compléter le sens du verbe transitif en indiquant l'objet et les circonstances de l'action, la personne ou la chose pour ou contre laquelle l'action est faite ; il complète le sens du verbe passif, en indiquant la personne ou la chose par laquelle l'action est faite.

Aimez le travail; la paresse nuit à la santé du corps et de l'esprit. Les noms *travail* et *santé* indiquent l'objet sur lequel s'exerce l'action des verbes *aimez* et *nuit.* Le premier, qui complète l'idée du verbe sans l'intermédiaire d'une préposition, est appelé complément direct; le second, joint au verbe par la préposition *à,* est dit complément indirect.

Prêtez l'oreille à mes discours; donnez aux

enfants de sages conseils. Les noms *discours* et *enfants,* qui marquent l'un l'objet, l'autre la personne sur qui s'exerce l'action exprimée par les verbes *prêtez* et *donnez,* sont une autre sorte de compléments indirects, appelés par quelques grammairiens compléments d'attribution.

Venez tous les matins avec votre livre; nous travaillerons dans le jardin sans fatigue. Les noms *matins, livre, jardin, fatigue,* qui complètent les verbes *venez* et *travaillerons,* en indiquant les circonstances de temps, de lieu, de manière, sont dits compléments circonstanciels.

L'incendie fut allumé par la foudre; il ne put être éteint par les paysans. Les noms *foudre* et *paysans,* qui indiquent la chose et la personne par laquelle a été opérée l'action des verbes *fut allumé, être éteint,* sont les compléments de ces verbes passifs. Le complément des verbes passifs est toujours précédé de la préposition *de* ou *par* : *Le soldat a été frappé d'une balle; il a été recueilli par les ambulanciers*.

LE NOM APPOSITION.

Le nom est mis en apposition, quand il est placé à côté d'un autre nom, sans y être joint par un verbe. L'apposition, comme l'attribut,

spécifie une qualité du nom : *Paris, capitale de la France. La reine mère.* Le nom *capitale* est apposition à *Paris, mère* à *reine.*

Quelquefois deux noms, qui ne sauraient avoir entre eux qu'un rapport analogue à celui de l'apposition, sont joints cependant par la préposition *de : la ville de Rome, un fripon d'enfant.*

Le nom apposition doit être du même genre que le nom auquel il se rapporte, sauf s'il ne peut avoir les deux genres : *Napoléon empereur. Catherine, impératrice de Russie. La Russie, vaste empire. Le Brésil, grande république.*

Un nom, mis en apposition à plusieurs noms, doit être au pluriel : *Loir, belette, furet, animaux nuisibles.*

LE NOM COMPLÉMENT D'UN NOM.

Un nom peut compléter l'idée exprimée par un autre nom. Le nom complément indique un rapport de possession, d'origine, de qualité, d'espèce ou de matière avec le nom complété; les deux noms sont presque toujours joints par *de* ou par une autre préposition : *le jardin du seigneur; des raisins d'Espagne; une vie sans espoir; des pommes à cidre; une poutre en fer; une passion contre nature.*

Le nom complément d'un autre nom équivaut quelquefois à un adjectif : *un titre d'hon-*

neur — *honorable* ou *honorifique; un accueil de glace — glacial; une faveur du ciel — céleste.*

Plus souvent, il équivaut soit au sujet soit au complément d'un verbe de même racine ou de même sens que le nom complété : *l'amour des parents* peut désigner activement l'amour des parents pour leurs enfants, ou passivement l'amour des enfants pour leurs parents.

LE NOM COMPLÉMENT D'UN ADJECTIF.

Un nom peut compléter le sens d'un adjectif auquel il est joint par une préposition, le plus souvent par *de* ou *à* : *digne de récompense, semblable à son père.*

Lorsque le nom est complément d'un nom ou d'un adjectif de même racine qu'un verbe, il se construit avec la même préposition que ce verbe, avec *de*, si le verbe se construit sans préposition :

Obéir aux lois; l'obéissance aux lois.

Nuire à la santé; nuisible à la santé.

Oublier le passé; l'oubli du passé; oublieux du passé.

LE NOM EN APOSTROPHE.

Lorsqu'en s'adressant à quelqu'un on le désigne par son nom, on dit que ce nom est mis en apostrophe : *Jean, viens ici.* L'apos-

trophe peut s'appliquer à des noms de choses personnifiées : *Cieux, écoutez ma voix; Terre, prête l'oreille.* Au lieu d'un nom propre, on peut se servir d'un nom commun désignant une qualité de l'individu en question : *Dormez votre sommeil, grands de la terre. — Taisez-vous, impertinent!*

PLACE DU NOM.

La fonction du nom n'étant pas marquée en français, comme dans d'autres langues, par les désinences des cas, sa place dans la proposition dépend le plus souvent de la fonction qu'il remplit. Mais les règles, sur ce point, ne sont pas absolues, et la place du nom peut varier suivant l'idée qu'on veut exprimer.

Le nom sujet se place devant le verbe : *La pluie tombe.* Il suit le verbe quand il y a un sujet apparent : *Il tombe de la pluie. Ce sera demain votre fête;* dans les propositions incises : *Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi;* dans certaines formules d'un usage courant où le verbe est au subjonctif : *Vive la France! Fasse le sort!... Vienne le printemps. Soit un triangle rectangle...*

Le nom attribut se place après le verbe et après le mot auquel il se rapporte : *Néron devint un cruel tyran. Le Sénat nomma Cicéron père de la patrie.*

Le nom apposition peut précéder ou suivre l'autre nom auquel il est joint : *le corbeau, hôte de ces bois; maître corbeau.*

Tous les noms compléments se placent après le mot qu'ils complètent : *La crainte de la mort. Un livre bon pour les enfants. Aimer ses amis. Pardonner à ses ennemis. Juger avec indulgence.*

Le nom de la personne ou de la chose apostrophée peut être placé en tête, au milieu ou à la fin de la proposition : *Enfants, écoutez-moi. Souviens-toi, France, de tes fils disparus. Vous serez obéi, mon père.*

Mais un nom, quelle que soit sa fonction, peut toujours être détaché de sa place logique, quand on veut le mettre en relief; l'exception apparente, précisément parce qu'elle est une dérogation à la règle habituelle, marque une intention particulière de celui qui parle ou qui écrit :

Venait après le roi un écuyer couvert de poussière.

A une mère on ne peut rien refuser.

De toute cette fortune il fit deux parts.

Dans certaines expressions verbales anciennes, composées d'un verbe à l'infinitif ou au participe et d'un nom complément, le nom est placé avant le verbe : *sans mot dire, sans coup férir, chemin faisant, il gèle à pierre fendre.*

L'ARTICLE.

L'article est un mot qui n'a pas de sens par lui-même, mais qui, placé devant un nom, en indique le nombre et le genre et marque si la personne ou la chose dont on parle est définie ou indéfinie.

Il y a deux sortes d'articles : l'*article défini,* qui peut aussi être employé dans le sens *partitif,* et l'*article indéfini.*

ARTICLE DÉFINI.

L'article défini est *le, la, les.* La voyelle finale de *le, la* s'élide devant un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette. *De le* et *à le* devant une consonne ou une *h* aspirée, *de les* et *à les* dans tous les cas se remplacent par les formes contractées *du, au, des, aux.*

Ès est une ancienne forme d'article contracté, pour *en les,* et qui ne doit donc s'employer que devant un nom au pluriel : *Licencié*

ès lettres. *Ès* n'est plus d'usage que dans certaines locutions toutes faites comme celle qui vient d'être citée.

L'article défini annonce en général que le nom est pris dans un sens particulier, déterminé par un adjectif ou par un complément : *Lisez le dernier chapitre. Vous arroserez les fleurs de mon jardin*. Il peut avoir un sens voisin du démonstratif d'où il tire son origine : *L'affaire est d'importance*; ou du possessif : *Il a mal à la tête. Je perds la mémoire*. Mais, affaibli par l'usage, l'article défini n'est souvent que le signe du nom, pris dans un sens général : *La récolte des fruits est satisfaisante. Le mensonge est odieux*. Aussi l'emploi de l'article défini devant n'importe quelle espèce de mot suffit-il à lui donner la valeur d'un nom : *Le moi. Le vrai. Les biens. Les dessous. Les vivres*.

Précédé de la préposition *de*, l'article défini peut indiquer une partie d'un objet; on l'appelle alors *partitif* : *Donnez-moi de l'argent. Il a mangé des fruits*.

La préposition *de* est employée seule, lorsque le nom est précédé d'un adjectif : *Manger de bon pain. Boire de bon vin*.

Emploi de l'article défini.

L'article défini prend le genre et le nombre du nom qu'il détermine.

Quand deux noms au pluriel forment une seule expression, on ne répète pas l'article : *Les arts et métiers.*

Lorsque les deux noms reliés par *ou* désignent un même objet, l'article ne se répète pas : *Le vif-argent ou mercure.*

En dehors de ces cas, l'article est répété devant chacun des noms unis par *et, ou, ni : La mère et le fils. La grammaire et la littérature. La mer ou la montagne. Ni l'or ni la grandeur.*

Quand un même nom est déterminé par plusieurs adjectifs, on ne répète pas l'article : *Le vif et durable succès.* Mais quand le nom ne désigne pas le même objet, on évitera de dire : *L'histoire ancienne et moderne. Les langues grecque et latine;* on dira, en répétant le nom : *L'histoire ancienne et l'histoire moderne. La langue grecque et la langue latine.*

ARTICLE INDÉFINI.

L'article indéfini n'a pas de forme qui lui appartienne en propre ; il emprunte, au singulier, l'adjectif numéral *un, une,* exprimant l'idée d'unité, mais sans aucune détermination; au pluriel, il emprunte l'article contracté *des : Je vous apporte un livre. Il a eu des malheurs.*

Le pluriel *des* doit être remplacé par la préposition *de* devant un nom précédé d'un adjectif : *de belles roses;* sauf quand l'adjectif forme

avec le nom une sorte de nom composé : *des jeunes filles.*

OMISSION DE L'ARTICLE.

L'usage a consacré l'omission de l'article devant les noms communs :

1° Dans certaines expressions où le nom, précédé d'une préposition, a un sens général et joue le rôle de complément déterminatif ou circonstanciel : *avec raison, sans argent, pour mémoire, par exception, en mer, à travers champs, une boîte à sel, une bague de platine.*

2° Dans certaines locutions verbales composées d'un verbe et d'un complément direct : *avoir faim, prendre garde, donner raison, faire part, rendre justice, demander grâce, fermer boutique.*

3° Dans les expressions proverbiales :
Contentement passe richesse. A bon chat bon rat.

4° Dans les énumérations :
Gloire, puissance, richesse, tout finit ici-bas.

5° Devant les noms exprimant une division du temps ou une date : *décembre, lundi, minuit.*

6° Dans les propositions négatives ou interrogatives si le nom est pris au sens général :

Jamais historien n'a été plus véridique. Il ne souffre ni contrainte ni conseil. Est-il plus grand sujet d'étonnement?

L'ARTICLE ET LES NOMS PROPRES.

Les noms propres ne sont pas, ordinairement, précédés de l'article. Toutefois, l'article défini se rencontre devant un grand nombre de termes géographiques, noms de pays, de fleuves, de montagnes, de peuples : *L'Italie, Le Rhin, Les Pyrénées, Les Français,* ou même de villes : *La Réole, Le Tréport.* Mais on peut supprimer l'article devant certains noms de pays précédés d'une préposition ou employés dans un sens général : *Il est en Italie. Il revient d'Allemagne. Le Parlement d'Angleterre. Les villes de France.*

Les noms propres de personnes sont précédés de l'article quand ils sont déterminés : *Le grand Corneille. Le Paris du moyen âge;* quand ils désignent une famille ou une catégorie : *les Guises, les Bourbons; Un Mécène aisément peut faire des Virgiles;* l'œuvre d'un artiste : *un Corot;* ou quand ils ont un sens emphatique : *Un Colbert a bien servi la France.*

Enfin, suivant l'usage italien, on met l'article devant le nom de famille ou le surnom d'un artiste, d'un écrivain, d'une comédienne, d'une cantatrice, mais non devant le prénom.

On dit : *Le Ghirlandajo, Le Sodoma, Le Tasse, L'Arioste, La Malibran,* mais non *Le Dante* ou *Le Titien*. En dehors de ces cas particuliers, l'article placé devant un nom propre de personne au singulier, a un sens ironique ou péjoratif.

LE PRONOM.

Le pronom, comme le nom dont il tient souvent la place, désigne une personne ou une chose à qui l'on attribue un état ou une qualité, qui fait une action ou la subit.

Le plus souvent, le pronom désigne avec précision la personne ou la chose dont on vient de parler ou dont on va parler; il évite la répétition du nom : *Mon ami m'a écrit; il viendra lundi. — Qu'il est doux, le premier sourire d'un enfant! — Quel tableau préférez-vous? Celui-ci.* Les pronoms *il* et *celui-ci* tiennent la place des noms : *ami, sourire, tableau.*

Certains pronoms peuvent désigner une personne ou une chose qui n'ont pas été ou ne seront pas exprimées par un nom : *Vous m'apporterez ce livre. On naît poète. Rien n'est impossible.* Les pronoms *vous* et *me* désignent la personne à qui l'on parle et celle qui parle, les pronoms *on* et *rien,* une personne et un objet indéterminés.

Enfin les pronoms *le, en, y* peuvent remplacer toute une proposition. *Le mauvais temps va se prolonger, je le crains. Il ne viendra pas, j'en ai peur. N'oubliez pas que vous êtes attendu. J'y songerai.*

Le pronom peut avoir toutes les fonctions du nom dont il tient la place :

Sujet : *Nous sommes tous mortels.*

Attribut : *Tout ce bruit n'est rien.*

Complément d'un verbe : *Aimez vos parents, respectez-les, obéissez-leur. Donnez à ceux qui souffrent. Il est avec quelqu'un. Tu seras soigné par lui.*

Apposition : *Un envoyé, quelqu'un d'inconnu, s'est présenté.*

Complément d'un nom ou d'un adjectif : *La confiance en soi. Aimable avec chacun.*

Apostrophe : *O toi que j'eusse aimée, ô toi qui le savais!...*

Comme le nom dont il tient la place, le pronom peut avoir un complément : *Quelqu'un d'entre vous. Ceux de mon ami.*

Il y a six sortes de pronoms : les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs, les pronoms relatifs, les pronoms interrogatifs et les pronoms indéfinis.

PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels désignent les personnes suivant le rôle qu'elles jouent dans le discours. Ces personnes peuvent être la personne ou la chose personnifiée qui parle, celle à qui l'on parle, la personne ou l'objet dont on parle. Il y a donc trois personnes, et chacune de ces personnes peut être des deux genres et des deux nombres, comme le nom qu'elles représentent.

Les différentes formes du pronom personnel sont :

1re Pers.	Sing. :	*je, me, moi.*	Plur. :	*nous.*
2e »	»	*tu, te, toi.*	»	*vous.*
3e »	»	*il, elle, le, la,*	»	*ils, elles, les,*
		lui, se, soi.	»	*eux, leur,*
				se, soi.

Il existe deux formes de pronoms personnels, *en* et *y*, qui sont en réalité des adverbes employés comme pronoms.

Le pluriel d'un pronom personnel employé à la place du singulier marque certaines intentions : *Le roi dit : Nous voulons,* est un pluriel emphatique; — *Nous n'avons pas écrit ce livre pour des écoliers,* un pluriel de modestie; — *Monsieur, êtes-vous satisfait?* un pluriel de courtoisie. Avec ces pronoms qui

ont la forme du pluriel, mais qui ne représentent qu'une seule personne, le verbe se met au pluriel, l'attribut reste au singulier.

La substitution d'une personne à une autre et l'emploi d'un pronom personnel sans fonction déterminée appartiennent à la langue familière : *Allons! petit, sommes-nous prêt?* — *Il vous a toujours des raisons de ce genre.*

Les pronoms personnels proprement dits ne changent pas seulement de forme suivant la personne qu'ils représentent ou suivant qu'ils désignent un singulier ou un pluriel, mais suivant la fonction qu'ils remplissent dans la phrase : *je* sujet, *me* complément direct, *moi* complément indirect sont trois formes différentes du même pronom.

PRONOM PERSONNEL SUJET.

Le pronom personnel sujet peut se présenter sous deux formes bien distinctes.

Quand on n'insiste pas sur la personne ou sur la chose en question, il a les formes atones *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles.* Il faut bien remarquer qu'il y a deux pronoms *il* : l'un qui représente une personne ou une chose déterminée : *Il dort, il mange. Avez-vous vu ce tableau? Il est remarquable.* L'autre qui n'a aucune valeur de sens et sert simplement à introduire le verbe à la façon d'un préfixe :

Il pleut, il neige, il fait beau. Il arrive du monde. Il est survenu un malheur. Il nous importe de réussir. Il faut partir. Dans tous ces exemples, *il* n'est qu'un sujet apparent.

Ces formes *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles...* servent essentiellement à conjuguer les modes personnels des verbes dont les formes, n'ayant pas en français leurs désinences aussi nettement marquées qu'en latin, n'indiquent pas suffisamment le sujet par elles-mêmes. Les formes verbales : *j'aime, tu aimes, il aime, ils aiment; — tu seras, il sera; — nous aurons, ils auront,* ne peuvent être distinguées oralement que par le pronom qui les précède. Ces formes du pronom personnel sujet, se confondant en quelque sorte avec le verbe, ne sont pas frappées par l'accent tonique et sont devenues atones.

Quand on veut insister sur le sujet, marquer une différence, une opposition entre deux personnes ou deux choses, on redouble le pronom ou le nom sujet, en employant avant ou après lui les formes toniques : *moi, toi, lui, eux,* qui sont en réalité les formes du pronom personnel complément; les formes : *elle, elles, nous, vous* peuvent être toniques ou atones, suivant l'emploi qu'on en fait :

Espères-tu, toi, que nous réussirons?
Lui et moi, nous avons été fort déçus.
Le sage, lui, ne craint pas la mort.

La vérité, elle, n'a pas ces vains scrupules.
Vous, vous êtes toujours satisfait.

La forme tonique est obligatoire quand le pronom est sujet d'un verbe sous-entendu :

Qui vous a donné ce livre? — Lui. Il a les mêmes goûts que moi.

Quand un verbe a pour sujets les pronoms *moi* et *toi* accompagnés d'un pronom de la 3e personne ou d'un nom, on fait précéder le verbe des pronoms *nous* ou *vous*, avec lesquels il s'accorde :

Lui et moi, nous différons sur ce point.
Eux et toi, vous serez les bienvenus.
Le directeur et moi, nous serons absents demain.

En général, un même pronom personnel, sujet de plusieurs verbes, ne s'exprime que devant le premier : *Il ouvrit le livre, chercha la page, lut la première phrase.* Mais la répétition du pronom, toujours possible, est nécessaire quand les verbes ne sont pas au même temps ou quand l'un des verbes est accompagné d'un complément ou d'un adverbe qui ne convient qu'à lui : *J'avais travaillé très tard et je sentis brusquement la fatigue. Nous croyons connaître notre prochain et nous le jugeons sans indulgence.*

La suppression du pronom personnel sujet devant un seul verbe, n'est possible que dans certaines expressions proverbiales ou locutions

courantes d'origine ancienne, et devant certains verbes employés impersonnellement :

Fais ce que dois. M'est avis. Tant s'en faut. Si besoin est. Reste à savoir.

PRONOM PERSONNEL COMPLÉMENT.

Les formes du pronom personnel complément sont : *me, moi, te, toi, la, le, lui, elle, nous, vous, les, leur, eux, elles, se, soi.*

Parmi ces formes, les unes sont atones et précèdent généralement le verbe, les autres, toniques, suivent le verbe avec ou sans préposition :

Il me parle. Nous lui répondons. Répondez-moi. Ouvrez-lui. Vous lui obéissez, à elle. J'irai sans vous. Venez avec eux.

La forme tonique est obligatoire quand le pronom est complément d'un verbe sous-entendu :

Qui a-t-il demandé? — Toi.

Le pronom personnel complément direct de plusieurs verbes à un temps simple doit se répéter devant chaque verbe : *Il me loue et me flatte;* il peut ne pas se répéter quand les verbes sont à un temps composé, sauf s'ils ne se construisent pas de même façon : *Il m'a loué et flatté; il m'a insulté et m'a nui.*

PRONOM PERSONNEL ATTRIBUT.

Les formes du pronom personnel attribut sont les mêmes que celles du pronom personnel complément. Elles sont toniques après le verbe : *Il n'est plus lui;* — atones, devant le verbe : *Est-il malade? — Il le paraît.*

Le pronom *la* ne peut être employé comme attribut que pour représenter un nom féminin déterminé : *Êtes-vous la malade? Je la suis.* Si le pronom attribut doit représenter un adjectif masculin ou féminin au singulier ou au pluriel, il faut employer *le.*

Madame, êtes-vous malade? — Oui, Monsieur, je le suis.

Mes amis, êtes-vous contents? — Comment ne le serions-nous pas?

PRONOM RÉFLÉCHI.

Les formes *se* et *soi* sont appelées pronoms réfléchis de la 3[e] personne, parce qu'elles désignent la même personne que le sujet et indiquent que l'action du verbe se réfléchit sur le sujet. Les pronoms *se* et *soi* ne peuvent être que compléments ou attributs : *Il se loue. Ils se nuisent. Il est difficile d'être toujours soi.*

Il n'y a de forme particulière du pronom réfléchi qu'à la 3[e] personne; à la 1[re] et à la

2° personnes, on emploie les formes communes du pronom personnel : *Tu te loues. Je m'interroge. Tu travailles pour toi.*

Le pronom *soi* s'emploie en général pour renvoyer à un sujet indéterminé : *Chacun pour soi. On a souvent besoin d'un plus petit que soi.* Il peut être remplacé par *lui, elle, eux, elles* quand le sujet est un nom déterminé de personne : *Mon ami n'a confiance qu'en soi* ou *qu'en lui.*

Le pronom *soi* s'emploie dans certaines expressions où il peut désigner une chose aussi bien qu'une personne : *Cette loi n'a rien d'arbitraire en soi. Cela s'entend de soi.* Mais dans l'expression *soi-disant,* le pronom doit toujours représenter un nom de personne : *un soi-disant héros.*

PRONOMS *en* ET *y*.

Les deux adverbes de lieu *en* et *y*, qui marquent l'endroit d'où l'on vient, où l'on est, où l'on va, équivalent dans certains cas aux pronoms personnels de la 3° personne, précédés des prépositions *de* ou *à*.

En et *y* employés comme pronoms ne peuvent avoir d'autre fonction que celle de complément :

Si vous voulez de l'argent, il faut en gagner. Aimez-vous ce livre? — Je n'en ai lu que la

moitié. Bonne nouvelle! j'en suis heureux. Avez-vous des fruits? — J'en ai peu. Quel malheur! j'en souffre pour vous. J'aime ma mère et j'en suis aimé.

En mis pour *de lui, d'elle, d'eux* est complément du nom *livre*, de l'adjectif *heureux*, de l'adverbe *peu*, des verbes *gagner, souffre* et *suis aimé.*

Bien qu'il connaisse son devoir, il y manque trop souvent. N'avez-vous pas oublié cette commission? — J'y pense toujours. — Mais, j'y songe : aurez-vous le temps de la faire?

Y mis pour *à lui, à elle, à cela* est complément des verbes *manque, pense, songe.*

En peut représenter un nom de personne, un nom de chose ou une idée; *y*, du moins dans l'usage actuel, ne peut représenter qu'un nom de chose ou une idée.

Dans certaines locutions, *en* et *y* ne tiennent pas la place d'un nom déterminé et n'ont plus qu'un sens indéfini :

En imposer, en faire accroire, en prendre et en laisser, s'en prendre à quelqu'un, en finir avec quelque chose, n'en plus pouvoir; — Vous vous y prenez mal. Il y va de son honneur. Faire cela? Vous n'y pensez pas. Il y a longtemps. Ah! je comprends enfin, j'y suis.

PLACE DU PRONOM PERSONNEL.

Le pronom personnel sujet se place régulièrement devant le verbe, sauf dans les interrogations : *où est-il? que diras-tu?* — dans les phrases qui expriment le doute, l'admiration ou le souhait : *lirons-nous cette lettre? que vois-je? puisse-t-il réussir!* — dans les propositions incises : *Vous voulez, lui répondis-je, que je me charge de cette affaire;* — après certains adverbes comme *aussi, ainsi, à peine, encore, peut-être, toujours : Aussi puis-je m'en aller. Peut-être irons-nous. A peine l'eut-il entendu.*

Quand plusieurs pronoms de personnes différentes ont la même fonction dans la phrase, l'usage de politesse est de faire toujours passer la 2ᵉ et la 3ᵉ personnes avant la première, qui parle; on fait en général passer la 3ᵉ avant la 2ᵉ : *Vous et moi nous sommes invités. Eux et moi nous irons. Lui et toi vous êtes attendus.*

Le pronom personnel atone complément d'un verbe se place devant le verbe, sauf quand le verbe est à l'impératif sans négation : *La colère te domine. Le temps nous manque. Ne nous méprisez pas. J'y songe. Écoutez-nous. Songez-y.*

Les pronoms *en, y* se placent toujours après l'autre pronom : *Donnez-m'en. Croyez l'en. Je*

leur en donne. Je vous en apporterai. Tu t'y conformeras. Je vous y prends.

Deux pronoms personnels compléments l'un direct, l'autre indirect, ne peuvent précéder tous deux le verbe que si le direct est de la 3e personne non réfléchie ou si l'un et l'autre sont de la 3e personne. Dans le premier cas, *le, la, les* précède immédiatement le verbe : *Il te l'a écrit. Il vous les recommande,* tandis qu'on dit : *Il se recommande à vous.* Dans le second cas, le direct se place avant l'indirect : *Ils les leur ont recommandés. Il le lui envoie. Ne le leur donnez pas.*

Quand le verbe à un mode personnel est suivi d'un infinitif, si le pronom est complément de l'infinitif, il se place immédiatement avant ce dernier : *J'irai le voir.* Si le pronom est complément du verbe, il se place entre le sujet et le verbe : *Je le vois arriver.*

PRONOMS POSSESSIFS.

Les pronoms possessifs marquent le rapport de possession entre une personne ou une chose et la personne ou la chose à laquelle elles appartiennent. Il y a donc autant de pronoms possessifs que de personnes : *le mien, le tien, le sien,* quand il n'y a qu'un possesseur; *le nôtre, le vôtre, le leur,* quand il y en a plusieurs. Chaque pronom peut varier en genre

et en nombre suivant le genre ou le nombre de la personne ou de la chose possédée : *la mienne, la tienne, la sienne; les miens, les tiens, les siens; les miennes, les tiennes, les siennes; — la nôtre, la vôtre, la leur; les nôtres, les vôtres, les leurs.*

Ces pronoms doivent toujours se rapporter à un nom déjà exprimé et déterminé : *Ce ne sont pas mes affaires; ce sont les siennes et les vôtres;* — sauf quand ils sont pris substantivement : au singulier pour désigner ce qui appartient en propre à chacun ou ce qui dépend de quelqu'un : *Il faut distinguer le tien du mien. Mettez-y du vôtre;* — au pluriel pour désigner les parents ou les amis : *J'ai revu tous les miens. Venez avec les vôtres.*

Les pronoms possessifs sont en réalité d'anciennes formes d'adjectifs possessifs *mien, tien, sien, notre, votre, leur,* précédées de l'article défini. On les rencontre encore employés comme adjectifs dans certaines locutions : *un mien cousin* (un de mes cousins); *je suis bien vôtre* (bien à vous).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les pronoms démonstratifs ont deux formes : des formes simples : *celui, celle, ceux, celles* et *ce* invariable; des formes composées : *celui-ci, celui-là* et *ceci, cela.*

Les formes simples *celui, celle, ceux, celles,* servent à désigner sans la nommer la personne ou la chose en question. Mais elles ne peuvent s'employer que suivies des pronoms relatifs *qui, que, dont,* ou d'un complément nominal précédé de la préposition *de* : *Connaissez-vous celui qui a écrit ce livre? On a dû vendre sa maison et celle de son père.* C'est une incorrection d'employer *celui, celle* devant un adjectif ou un participe. On ne dira pas : *De ces deux tableaux, j'ai acheté celui estimé le plus cher,* mais : *celui qui est estimé le plus cher.* Dans toute autre position *celui, celle* doivent être remplacés par *celui-là, celle-là. Adressez-vous à celui-là pour avoir des renseignements.* Il arrive souvent que *celui-là* désigne une personne ou une chose plus fortement que ne le ferait le simple pronom personnel *le, la, les, lui.* Comparez : *J'ai choisi celui-là pour confident* à *Je l'ai pris pour confident.* Et même, on peut employer *celui-là, celle-là* comme antécédent du pronom relatif quand on veut attirer fortement l'attention sur la personne ou la chose en question; dans ce cas, on rejette la proposition relative après la proposition principale : *Celui-là mérite la mort qui trahit son pays.*

Employées simultanément, les formes composées *celui-ci, celui-là,* servent à distinguer, à opposer nettement deux êtres ou deux choses, ou deux groupes d'êtres ou de choses. *De ces*

deux tableaux, celui-ci est médiocre, celui-là est parfait. Elles peuvent aussi servir à les distinguer selon leur rapport de proximité ou d'éloignement dans le temps ou dans l'espace, *celui-ci* désignant le dernier objet dont on vient de parler ou le plus voisin, *celui-là* désignant l'objet dont on a parlé en premier lieu ou le plus éloigné : *Les deux règles ont le même sens; puisque vous n'admettez pas celle-là, écoutez celle-ci.*

Ce sert à désigner une chose dont il vient d'être question ou une proposition déjà exprimée. Sous la forme simple, il ne peut plus s'employer que suivi d'un pronom relatif ou de la conjonction *que* ou d'une des formes du verbe *être*. *Voilà ce qui me tracasse. Avez-vous réfléchi à ce dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois? C'est ainsi. C'est vrai. C'est fini.* Dans toute autre position, *ce* est remplacé par *cela*, qui, dans la langue familière, est souvent abrégé en *ça*. *Qui vous a dit cela? Il est arrivé à cela en très peu de temps.* Toutefois on a conservé certains tours de l'ancienne langue où *ce* n'est pas encore remplacé par *cela* : *Pour ce faire, ce me semble, sur ce,* dans le sens de *après cela.*

Ce sert aussi très souvent de sujet apparent. *Cette fuite, c'était une feinte. Ce serait une lâcheté qu'une telle fuite. Mais c'est mourir deux fois que souffrir tes atteintes.*

Ceci, cela employés simultanément servent

à distinguer, à opposer nettement deux choses, deux idées. *Cela s'est passé depuis longtemps, ceci est plus récent. Ceci me plaît certes plus que cela.*

Ceci désigne plus particulièrement ce qui va advenir ou ce qui va être dit, *cela* ce qui est déjà arrivé ou ce qui a été dit.

PRONOMS RELATIFS.

Les pronoms relatifs ou conjonctifs ont un double rôle : ils tiennent la place d'un nom ou d'un pronom, placé généralement avant eux, et qu'on appelle pour cette raison *antécédent;* ils marquent le rapport de ce nom ou de ce pronom avec une autre proposition, qu'on appelle *proposition relative :*

La maison qui est à vendre appartient à mon père. Le pronom *qui* représente, comme sujet de la proposition relative *qui est à vendre,* son antécédent *maison,* sujet de la proposition principale : *la maison appartient à mon père.*

La maison que j'ai achetée appartenait à votre père. Le pronom *que* représente, comme complément de la proposition relative *que j'ai achetée,* son antécédent maison, sujet de la proposition principale : *la maison appartenait à votre père.*

Il y a deux séries de formes pour le pronom relatif : *qui, que, quoi, dont,* formes simples et invariables; *lequel,* forme composée, qui fait au féminin *laquelle,* au pluriel : *lesquels, lesquelles,* et qui se compose avec les prépositions *de, à : duquel, auquel, desquels, desquelles,* etc.

Les pronoms *qui* et *que* s'emploient aux deux genres et aux deux nombres; le pronom *quoi* est toujours du singulier. *Qui* et *quoi* peuvent se construire avec une préposition.

L'adverbe *où* et le pronom *dont* sont souvent employés pour les pronoms *qui, quoi* et *lequel* précédés d'une préposition : *La maison où il habite* — dans laquelle. *Le repos où j'aspire* — auquel. *La famille dont il est issu* — de laquelle. *Celui dont j'entends la voix* — de qui. *Il n'y a rien dont je sois plus sûr* — de quoi.

FONCTIONS DU PRONOM RELATIF.

La fonction du pronom relatif est toujours indépendante de son antécédent, puisque les deux mots appartiennent à deux propositions différentes :

Donne-moi les livres qui sont sur la table. L'antécédent *livres* est complément direct de *donne,* le relatif *qui,* sujet de *sont.*

Le pronom *qui* s'emploie comme sujet : *Les jardins qui entourent la ville;* comme complé-

ment indirect au masculin ou au féminin : *Ceux à qui vous obéissez; celle à qui vous parlez; l'ami avec qui je vous ai vu.*

Le pronom *que* s'emploie comme attribut ou comme complément direct : *Malheureux que nous sommes. Les roses que j'ai cueillies.*

Le pronom *quoi* s'emploie comme complément indirect : *Ce à quoi je pense. La raison pour quoi je préfère m'abstenir.*

Le pronom *lequel* s'emploie le plus souvent comme complément indirect : *Le maître auquel vous obéissez. La cause pour laquelle vous vous sacrifiez.* Il remplace *qui* sujet lorsqu'il est séparé de son antécédent par un autre nom et que l'on pourrait douter duquel des deux il tient la place : *Avez-vous remarqué le portail de la cathédrale, lequel a été restauré au* XVIIe *siècle?*

Qui précédé d'une préposition ne peut avoir pour antécédent un nom de chose; *lequel* précédé d'une préposition peut avoir pour antécédent un nom de personne ou un nom de chose. On dit : *La table qui est servie;* on ne peut dire : *La table sur qui j'ai déjeuné.* On dit : *Dieu à qui* ou *auquel seul appartient la toute-puissance. La table sur laquelle j'ai déjeuné.* Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un animal, surtout d'un animal domestique, ou d'un objet inanimé mais que l'on veut personnifier, l'emploi de *qui* est admis : *Le petit chien à qui*

elle prodigue ses caresses. Rochers à qui je me plains.

Le pronom *que* et l'adverbe *où* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre après les mots qui marquent l'époque ou l'heure : *Du temps que les bêtes parlaient, du temps où les bêtes parlaient. Le soir que je l'ai vu, où je l'ai vu.*

Dont marque l'origine au sens figuré; *d'où* le lieu d'où l'on vient au sens propre : *La maison dont il est sorti* (la race). *La maison d'où il vient de sortir* (l'habitation). Le pronom *dont* ne peut être complément d'un nom précédé d'une préposition. On dira : *Cet ami dont l'affection m'est chère;* mais : *Cet ami de l'affection de qui* (ou *duquel*) *je suis sûr.*

Le pronom relatif et son attribut s'accordent en genre et en nombre avec l'antécédent : *Les ennemis auxquels il a tenu tête. Des fleurs qui sont encore fraîches.* Si l'antécédent est un pronom personnel, le pronom relatif représente la même personne que le pronom personnel et détermine l'accord du verbe : *Moi qui suis fatigué, toi qui es valide, lui qui est vigoureux.*

PLACE DU PRONOM RELATIF.

Le pronom relatif est toujours en tête de la proposition qu'il relie à son antécédent, sauf quand il a un complément précédé d'une préposition, lequel doit alors être placé devant lui :

L'écrivain qui nous plaît entre tous.

L'écrivain aux œuvres de qui nous devons tant.

PRONOMS INTERROGATIFS.

Toutes les formes des pronoms relatifs sauf *dont* et *où* servent pour les pronoms interrogatifs.

Les pronoms interrogatifs représentent la personne ou la chose au sujet de laquelle on pose une question, et dont le nom est présent à l'esprit de celui qui interroge :

Qui me recevra? Que voulez-vous faire? A quoi sert cet appareil? Lequel de ces spectacles sera le plus intéressant? Auquel dois-je donner la préférence?

Le pronom interrogatif est souvent renforcé, dans la langue parlée, par l'expression *est-ce qui* ou *est-ce que :*

Qui est-ce qui me recevra? Qui est-ce que vous enverrez? Qu'est-ce que vous voulez faire? A quoi est-ce que vous songez?

Le pronom interrogatif *qui* n'est employé au pluriel que comme attribut : *Qui sont-ils?* Les pronoms interrogatifs *que* et *quoi* sont toujours du singulier : *Que croyez-vous? De quoi parlez-vous?*

FONCTION DES PRONOMS INTERROGATIFS.

Le pronom interrogatif peut être sujet, complément du verbe sur lequel porte l'interrogation, ou attribut du sujet de ce verbe : *Qui sera roi? Laquelle de ces poésies préférez-vous? A quoi tient le bonheur? Avec qui parliez-vous? Qui est cette femme? Que devient votre frère?*

Dans l'interrogation le verbe peut ne pas être exprimé : *Qui? Lequel? Avec quoi?*

Les pronoms *qui* et *lequel* peuvent être déterminés par un complément : *Qui de vous a commis cette faute? Dans laquelle de ces maisons habite votre ami?* Le pronom *quoi* ne peut être déterminé que par un adjectif : *Quoi de plus précieux qu'une amitié sincère?*

PRONOMS INDÉFINIS.

Les pronoms indéfinis représentent les personnes ou les choses d'une manière indéterminée.

Il y a deux sortes de pronoms indéfinis : ceux qui sont proprement des pronoms et qui

ne se joignent jamais à un nom, comme *on*, *quelqu'un*, *quelque chose*, *quiconque*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *qui... que*, *quoi... que*, *rien*; — ceux qui sont proprement des adjectifs, généralement joints à un nom, et qui peuvent s'employer comme pronoms, avec ou sans article : *nul*, *aucun*, *plusieurs*, *un*, *autre*, *tout*, *même*, *tel*, *certain*.

Les pronoms indéfinis proprement dits sont généralement invariables, sauf *quelqu'un*, qui a les deux genres et les deux nombres, et *chacun*, qui a un féminin. Les adjectifs-pronoms indéfinis peuvent avoir les deux genres et les deux nombres sauf *plusieurs*, qui est du masculin ou du féminin, et toujours du pluriel.

EMPLOI DES PRONOMS INDÉFINIS.

Le pronom *on*, qui désigne les hommes en général, ne peut être employé que comme sujet et est toujours masculin singulier. Il peut remplacer une ou plusieurs personnes déterminées que l'on ne veut pas désigner plus précisément : *Qu'on me laisse en paix!* Mais l'emploi de *on*, à la place d'un pronom personnel de la 1re ou de la 2e personne et suivi d'un adjectif féminin ou pluriel, appartient à la langue familière. *On* peut être remplacé par *l'on* pour

des raisons d'euphonie : *Si l'on vient, où l'on vit*, etc.

Le pronom *autrui* ne peut être employé que comme complément : *Respecter autrui; les idées d'autrui; nuire à autrui.*

Les pronoms *un* et *autre* s'emploient séparément, précédés de l'article, pour désigner des personnes ou des objets que l'on veut opposer : *L'un me repousse, d'autres m'appellent.* Employés ensemble, ils marquent la réciprocité . *Aimez-vous les uns les autres.* Dans ce cas, *l'un* représente toujours le sujet, *l'autre* le complément. Au lieu de *les uns les autres*, on emploie quelquefois *qui... qui : ils s'en allèrent qui d'un côté, qui de l'autre.*

Les pronoms *quelqu'un, chacun* et *aucun* sont des composés de *un*. Lorsque le pronom *quelqu'un* ne renvoie pas à un nom déjà exprimé, il ne peut désigner que des personnes : *J'ai parlé à quelqu'un. Quelques-uns l'affirment à tort.*

Chacun est toujours pronom et ne doit pas être confondu avec l'adjectif *chaque*. On dit : *Ces livres valent douze francs chacun* et non *chaque*. Employé d'une manière absolue, *chacun* signifie *tout homme*. Bien que *chacun* soit toujours du singulier, il peut être suivi de l'adjectif *leur* aussi bien que de l'adjectif *son : Ces gravures doivent être remises chacune à leur place* ou *chacune à sa place.*

Le pronom *tout* au singulier désigne un objet ou une idée indéterminés : *tout lui est égal;* au pluriel, il peut être masculin ou féminin : *tous m'ont approuvé, toutes étaient inquiètes.*

Le pronom *certain* est toujours masculin pluriel : *Certains passent leur vie à espérer.*

Les pronoms *personne, quelque chose,* les expressions *autre chose, grand chose,* malgré le genre féminin qu'ils ont quand ils sont employés dans un sens déterminé, sont toujours pris pour masculins, et, si un adjectif les qualifie, il doit être mis au masculin : *J'ai vu quelque chose de nouveau. Je n'attends pas grand chose de bon.*

Le pronom *tel* désigne une personne, mais au sens le plus général et le plus indéterminé; il s'emploie comme antécédent d'un pronom relatif : *Tel enfreint la loi qui s'en repentira;* il peut s'appliquer aussi à une personne qu'on ne veut pas nommer expressément : *tel ou tel, un tel.*

Parmi les pronoms indéfinis, plusieurs ont pris une valeur négative, qu'ils n'avaient pas à l'origine : *aucun* signifie en réalité *quelqu'un, personne, une personne; rien, une chose.* Ces trois pronoms sont encore employés dans les interrogations ou les formules de doute avec la valeur positive qu'ils avaient primitivement : *Je demande si aucun de vous consentirait à ce sacrifice. Croyez-vous que personne ait rien*

entendu de semblable? Je doute que rien vous soit plus agréable. On dit aussi : *D'aucuns pensent,* pour : *Quelques-uns pensent.* Mais en général *aucun, personne* et *rien* s'emploient avec la négation *ne* et prennent de ce fait une valeur négative, qu'ils peuvent conserver quand ils sont employés seuls : *Vous n'avez rien à me dire? — Rien. Personne ne l'a vu? — Personne. Aucun d'eux ne vous plaît? — Aucun.* Employés seuls, ces pronoms ne prennent une valeur négative qu'en vertu d'une ellipse. La réponse : *Rien* équivaut à : *Je n'ai rien,* etc. L'expression : *Faire quelque chose de rien* signifie : *Faire quelque chose de ce qui n'était rien.* Mais il est incorrect de dire : *Ce n'est pas rien,* pour dire : *C'est quelque chose,* cette formule signifiant littéralement : *Ce n'est pas quelque chose, ce n'est rien,* soit le contraire de ce qu'on veut dire.

Certains pronoms indéfinis sont appelés improprement *relatifs,* bien qu'ils n'établissent aucune relation entre la proposition à laquelle ils appartiennent et un antécédent. Ce sont :

Quiconque qui signifie *n'importe quelle personne qui.* Il s'emploie comme sujet. *Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu.* Dans *Tendons les mains à quiconque implore notre pitié, quiconque* est à la fois complément et sujet.

Qui signifie *Tout homme qui* dans l'ancien tour : *qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*. Aujourd'hui, on remplace généralement *qui* par *celui qui, ceux qui, tous ceux qui,* mais ces mots ou groupes de mots ne constituent pas un véritable antécédent; ils servent simplement à renforcer l'idée indéfinie contenue dans *qui*.

Qui... que, quoi... que sont toujours construits avec le subjonctif et peuvent être sujet, attribut ou complément : *Quoi qu'il arrive, je partirai. Qui que tu sois, quoi que tu aies fait.* Ils désignent une personne ou une chose quelconque; employés avec une négation, ils prennent le sens de *personne, rien : Je n'ai raconté cette histoire à qui que ce soit. Il ne fait quoi que ce soit.*

L'ADJECTIF.

L'adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour le qualifier ou le déterminer.

Il y a deux sortes d'adjectifs : les adjectifs *déterminatifs* qui désignent le nom d'une façon plus ou moins précise, et que l'on appelle quelquefois prononominaux, parce que beaucoup d'entre eux ressemblent à des pronoms et peuvent être employés comme pronoms; les adjectifs *qualificatifs* qui expriment la manière d'être d'une personne ou d'une chose, l'aspect particulier sous lequel on les envisage.

Quelques adjectifs sont qualificatifs ou déterminatifs selon l'usage qu'on en fait : *Des opinions diverses; des promesses certaines; diverses opinions, certaines promesses.* Dans le premier exemple, *diverses* et *certaines* marquent la qualité des *opinions* et des *promesses* et sont des adjectifs qualificatifs; dans le second cas, ils désignent les *opinions* et les *promesses* d'une façon indéterminée et sont de véritables adjectifs indéfinis.

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

Les adjectifs déterminatifs comprennent les adjectifs numéraux, et les adjectifs pronominaux qui correspondent aux différentes espèces de pronoms : possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis.

LES ADJECTIFS NUMÉRAUX.

Les adjectifs numéraux déterminent le nombre ou le rang des personnes ou des choses dont on parle. On appelle *cardinaux* ceux qui marquent le nombre sans idée de classement, *ordinaux* ceux qui désignent le rang ou la fraction.

Les adjectifs numéraux cardinaux correspondent aux nombres usités en arithmétique. Les uns ont des formes simples : *un, deux, trois,... cinq,... dix,... quinze,... vingt,... trente,... cent,... mille,... million,... milliard.* Les autres sont composés par addition : *dix-sept, trente-quatre,*

cent cinquante-deux, mille neuf cent vingt-neuf, — ou par multiplication : *quatre-vingts, trois cents, dix mille.*

Les formes composées *soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix* ont remplacé les anciennes formes simples : *septante, octante, nonante.*

Les nombres composés s'écrivent avec un trait d'union jusqu'à *cent;* les composés de *cent* et de *mille* ne prennent pas de trait d'union.

Dans les nombres composés par addition, on rencontre encore parfois la conjonction *et* qui était autrefois régulièrement employée : *vingt-et-un, les mille et une nuits.*

Les nombres cardinaux sont invariables, sauf *un*, qui a un féminin : *une*, et *vingt, cent, mille,* qui prennent dans certains cas la marque du pluriel.

Vingt et *cent* s'écrivent avec une *s* quand ils sont multipliés : ils sont en ce cas considérés comme de véritables noms. Cependant on supprime l'*s* quand *vingt* et *cent* sont suivis d'un autre nombre : *quatre-vingts ans, quatre-vingt-deux ans, trois cents hommes, trois cent dix hommes.*

Mille est invariable, sauf quand il est employé comme mesure de longueur : *Dix mille Romains* et *Dix milles romains.* Il s'écrit *mil* dans l'énoncé des dates lorsqu'il est suivi d'autres nombres : *L'an mil sept cent quinze;*

mais il faut écrire *l'an mille, l'an deux mille.*

Il faut rattacher aux nombres cardinaux la série des formes *dizaine, vingtaine, centaine, millier*, qui désignent une certaine quantité, précise ou indéterminée, et celle des formes *double, triple, quintuple, centuple*, qui servent à multiplier. Les premières sont toujours employées comme noms, les secondes peuvent être employées comme noms ou comme adjectifs : *Une douzaine d'œufs; une centaine d'hommes. Vous en aurez le triple; triple couvée.*

Les adjectifs numéraux ordinaux, qui indiquent l'ordre de classement ou la fraction d'un tout, sont formés des adjectifs cardinaux et du suffixe *ième : deuxième, cinquième, dixième, vingtième, centième.* La forme primitive *unième* n'est usitée que dans les nombres composés et a été remplacée par *premier;* la forme *second* a subsisté à côté de *deuxième,* mais ne s'emploie jamais en composition : *le vingt et unième, le vingt-deuxième.*

Dans les fractions, *deuxième, troisième, quatrième* sont remplacés par *demi, tiers, quart.*

Certaines formes anciennes de nombres ordinaux sont conservées dans des expressions particulières : *de prime abord, A prime, B prime, une tierce personne, la fièvre quarte, Charles Quint.*

Les adjectifs ordinaux s'accordent en genre

et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent.

EMPLOI DES ADJECTIFS NUMÉRAUX.

Les adjectifs cardinaux peuvent être employés seuls : *cinquante plus vingt font soixante-dix;* — devant un nom : *cinquante centimes, soixante-dix ans;* — précédés d'un article ou d'un adjectif déterminatif : *les cent jours, vos vingt ans, ces trente personnes.* Enfin ils sont parfois pris pour de véritables noms : *Nous partons le douze pour revenir le vingt. Le sept de carreau. Un cent de fagots. La conjuration des dix.*

L'adjectif cardinal s'emploie le plus souvent à la place de l'adjectif ordinal pour désigner le rang dans une dynastie, le jour du mois, la page ou le chapitre d'un livre, le numéro d'une maison :

Louis quatorze; le quinze avril; la page quatre du chapitre vingt; il habite au sept.

Certains adjectifs numéraux peuvent être pris dans un sens indéfini ou approximatif : *J'ai deux mots à vous dire. Il fait les cent pas. Ne faites pas ses trente-six volontés.*

Le nom du chiffre *zéro* ne s'emploie jamais comme adjectif; on le remplace par *aucun* ou *nul.* On dit cependant : *zéro franc, zéro centime.*

Il ne faut pas confondre l'adjectif numéral *un* indiquant le nombre, et qui s'oppose à *plusieurs*, avec l'article indéfini *un* indiquant une personne ou une chose indéterminée et qui s'oppose à *le*. Quand on veut insister sur l'idée d'unité, on emploie *un seul* : *J'ai lu un seul livre* n'est pas la même chose que : *j'ai lu un livre*.

Les mots *million* et *milliard* sont toujours employés comme noms.

ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les adjectifs possessifs déterminent le nom en indiquant à qui ou à quoi appartient la personne ou la chose dont on parle.

Les adjectifs possessifs sont *mon, ton, son*, au masculin singulier, *ma, ta, sa*, au féminin singulier, *mes, tes, ses*, au pluriel des deux genres, quand ils renvoient à une seule personne ou à un seul objet; — *notre, votre, leur*, au singulier des deux genres, *nos, vos, leurs*, au pluriel des deux genres, quand ils renvoient à plusieurs personnes ou à plusieurs objets.

Devant une voyelle ou une *h* muette, les féminins *ma, ta, sa*, employés autrefois avec élision de l'*a*, *m'amie*, sont aujourd'hui remplacés par les formes *mon, ton, son*. On dit maintenant : *mon amie* et : *ton erreur, son habileté*.

EMPLOI DES ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les formes *notre, nos; votre, vos* remplacent *mon, ma, mes; ton, ta, tes,* dans les mêmes cas où les pronoms personnels *nous* et *vous* remplacent *je* et *tu;* par emphase : *Le roi dit : Nous remercions nos fidèles sujets;* par modestie : *Nous présentons nos observations au public;* ou par courtoisie : *Mon ami, reprenez votre bien.*

Quand il ne peut y avoir doute sur le possesseur, on remplace l'adjectif possessif par l'article défini, surtout devant les noms qui désignent une partie du corps : *J'ai mal à la tête. Tu croises les mains. Il a levé les bras au ciel.* En pareil cas, le rapport de possession est souvent exprimé par le pronom personnel correspondant placé devant le verbe : *Je me suis blessé à la jambe. Il vous prend la main. Le médecin lui a tâté le pouls. Elle s'est fait couper les cheveux.* Mais lorsque le nom est accompagné d'un adjectif épithète, on doit employer le possessif : *Tu croises tes mains tremblantes. On lui a coupé ses beaux cheveux.*

Le sens peut varier selon que l'on emploie l'article ou le possessif devant un même nom : *Il souffre d'une névralgie. Il souffre de sa névralgie* (habituelle). *Elle a tendu la main. Elle a disposé de sa main* (en se mariant).

Dans certains cas, le rapport de possession indiqué par le possessif est très atténué : *Fermez votre porte. Savez-vous votre grammaire? Nos gens n'étaient pas contents.* Le possessif renvoie alors au pronom personnel sujet d'une proposition sous-entendue : *la porte que vous avez ouverte; la grammaire que vous devez apprendre; les gens dont nous parlons.*

La personne à laquelle renvoie le possessif peut être le sujet ou l'objet de l'action impliquée dans le nom : *Il n'accepta pas mon pardon* (le pardon que je lui offrais). *Je sollicite mon pardon* (Je demande que l'on me pardonne). *Votre respect me touche* (le respect que vous avez pour moi). *Sauf votre respect* (le respect que je vous dois).

Lorsque le possesseur est un nom de chose, le nom peut être déterminé par l'adjectif possessif ou par l'article et le pronom *en* :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière;
J'aime son *feuillage éploré,*
*La pâleur m'*en *est douce et chère,*
Et son *ombre sera légère*
A la terre où je dormirai.

Quand le même possessif détermine plusieurs noms, on le répète devant chaque nom : *mes livres et mes cahiers; ton courage et ton dévouement,* sauf dans quelques expressions consacrées par l'usage :

En mon âme et conscience. À vos risques et périls. En son lieu et place.

Quand le même possessif détermine un même nom précédé de plusieurs adjectifs épithètes, on peut ne pas le répéter : *Vos longs et loyaux services. Ses bons et généreux instincts.* Mais on doit le répéter si les qualités exprimées par les deux adjectifs se contredisent : *Vos sages et vos folles idées.*

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

L'adjectif démonstratif détermine le nom en désignant, comme s'il la montrait, la personne ou la chose en question. Il a des formes simples et des formes composées. Les formes simples sont : *ce* (*cet* devant une voyelle ou une *h* muette), pour le masculin singulier; *cette* pour le féminin singulier; *ces* pour le pluriel des deux genres. Les formes composées sont *ce... ci, cet... ci, ce... là, cet... là, cette... ci, cette... là, ces... ci, ces... là*. Les adverbes *ci* et *là* sont toujours séparés de l'adjectif démonstratif par le nom qu'il détermine; on met un trait d'union entre le nom et l'adverbe : *Ces paroles-ci sont bien imprudentes.*

Les formes composées avec *ci* et *là* peuvent aussi ne servir qu'à distinguer deux personnes ou deux choses. *Cette maison-ci*

me paraît confortable, celle-là ne l'est guère.

L'adjectif démonstratif peut avoir un sens emphatique ou péjoratif :

Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne.

Grenade et l'Aragon tremblent quand ce fer brille.

Que signifient ces manières?

ADJECTIF RELATIF.

Il n'existe qu'une forme d'adjectif relatif qui est celle du pronom relatif *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles.* Mais l'emploi en est devenu très rare. On pouvait dire anciennement : *Vous resterez ici deux jours. Après lequel temps vous regagnerez Paris;* on dit aujourd'hui *et après ce temps.* L'adjectif *lequel* ne se rencontre plus guère que dans des formules spéciales comme. *Votre compte réglé, nous vous sommes débiteurs de 1.000 francs, laquelle somme vous sera versée le 1er du mois prochain.*

ADJECTIFS INTERROGATIFS.

L'adjectif interrogatif détermine le nom de la personne ou de la chose qui fait l'objet d'une question. Les formes de l'adjectif interro-

gatif sont *quel, quels, quelle, quelles*. Il peut être employé comme attribut : *Quel ne fut pas son étonnement?* ou comme épithète : *De quelle affaire parlez-vous?*

L'adjectif interrogatif marque l'identité, la qualité ou la quantité : *Quels sont ces livres? Quelle peut être une œuvre faite avec si peu de soin? Quelle heure est-il?*

L'adjectif exclamatif a les mêmes formes que l'adjectif interrogatif. Il exprime l'admiration, la surprise ou l'indignation : *Quel magnifique été! Quelle audace est la vôtre!*

ADJECTIFS INDÉFINIS.

Les adjectifs indéfinis déterminent le nom auquel ils se rapportent, soit en indiquant, sans précision, la quantité ou la manière d'être, soit, quand il s'agit de plusieurs personnes ou de plusieurs objets, en indiquant leurs ressemblances ou leurs différences.

Les adjectifs indéfinis qui marquent la quantité sont : *certain, maint, chaque, plusieurs, quelque, tout, aucun* et *nul*; *quel... que* et *quelque... que* marquent la manière d'être; *autre, tel* et *même* marquent les différences ou les ressemblances.

Les adjectifs indéfinis varient en genre et en nombre, sauf *chaque,* qui n'a pas de pluriel, et *plusieurs,* qui n'a pas de singulier.

EMPLOI DES ADJECTIFS INDÉFINIS.

Aucun signifie primitivement *quelqu'un* et a gardé le sens affirmatif dans les interrogations : *Est-il aucune saison plus agréable?* Il a le sens négatif quand il est accompagné de *ne* ou de *sans* : *Je ne connais aucune saison plus agréable. Vous êtes sans aucune excuse.*

Nul est toujours négatif. Placé devant le nom, il a le sens d'un adjectif indéfini ; après le nom, d'un adjectif qualificatif : *Cet engagement n'offre nulle garantie. C'est une garantie nulle.*

Maint, qui exprime un nombre indéfini, peut être suivi d'un nom au singulier ou au pluriel : *Maint oisillon se vit esclave retenu. On a vu cela maintes fois.*

Chaque est toujours adjectif avec un sens distributif et ne peut être employé comme pronom à la place de *chacun* : *Chaque âge a ses plaisirs. Les quatre âges ont chacun leurs plaisirs.*

Certain (qui n'est pas déterminé, précis) peut s'employer, *quelconque* (n'importe lequel) s'emploie toujours avec l'article indéfini : *Certaines joies font mal. Un certain jour de mai. Sur un point quelconque.* Placé après le nom,

certain a le sens d'un adjectif qualificatif : *C'est un succès certain.*

Les adjectifs *autre, même, quelque,* peuvent s'employer avec l'article défini : *Les autres raisons; la même erreur; les quelques amis qu'il a conservés.* L'adjectif *tel* peut s'employer avec l'adjectif indéfini : *je n'ai jamais vu une telle obstination.*

Autre précédé de l'article défini marque une opposition, ou simplement une distinction, entre plusieurs personnes ou plusieurs objets. *Racine et les autres poètes de son temps.* Précédé de l'article indéfini, il marque une différence : *C'est une autre histoire.*

Même, quelque et *tout* peuvent être adjectifs ou adverbes.

Même est adjectif quand il est placé entre un article et un nom, avec le sens de *semblable : Nous avons les mêmes goûts; ils ont pris un même chemin;* — quand il est placé après un nom ou un pronom et qu'on s'en sert pour insister sur la personne ou sur la chose en question : *Vos fautes mêmes vous ont été utiles. Ils en ont été surpris eux-mêmes.* On peut cependant le laisser invariable après un nom : *Il faut pardonner à ses ennemis même.*

L'adjectif *même* est employé comme nom dans l'expression : *Cela revient au même;* il forme les locutions adverbiales : *de même, tout de même, à même.*

Quelque est adjectif et s'accorde, quand il signifie : *un certain, un certain nombre de,* ou *n'importe quel :*

Pendant quelque temps. Avez-vous quelque vœu à exprimer? Quelques jours de repos vous feront du bien. Quelques excuses qu'il ait, sa faute paraît certaine. Il est adverbe et reste invariable, quand il signifie *environ* : *Il y a quelque dix ans.*

Devant les verbes *être, sembler, paraître,* l'adjectif *quelque* s'écrit en deux mots : *quel... que,* et *quel* est attribut du sujet, avec lequel il s'accorde : *Quelles que soient vos raisons.* On rencontre aussi, dans le même sens, la forme composée *quelque... que,* dans laquelle *quelque* est tantôt adjectif, tantôt adverbe : *En quelques régions que vous vous trouviez. Quelque puissants que fussent ses protecteurs.*

Tout est adjectif et s'emploie au singulier, sans article, dans le sens de *chaque* : *En toute occasion; à toute heure; de toute sorte; de toute espèce;* — au pluriel, avec ou sans article, dans le sens de *les uns et les autres sans exception : tous les hommes sont mortels; de tous côtés.* Au singulier, avec ou sans article, il a aussi le sens de l'adjectif qualificatif *entier* : *En toute liberté; toute la nuit.* Dans ce sens, il est invariable devant un nom de ville : *Tout Paris l'a admiré; cela est connu dans tout Rome.*

Tout est adverbe et signifie *entièrement* de-

vant un adjectif, un nom pris comme attribut, ou un adverbe : *Il leur tomba du ciel un roi tout pacifique. Elle est tout yeux, tout oreilles. Tout justement.* Dans cet emploi, *tout* est généralement invariable, sauf devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée : *La ville tout entière. Elle est toute seule, toute confuse, toute honteuse. Des fleurs toutes fraîches. Tout* est advèrbe et invariable dans les expressions *tout en blanc, tout en larmes*. Devant l'adjectif *autre,* il s'accorde ou reste invariable suivant le sens : *Mon opinion est tout autre* (tout à fait autre). *Toute autre opinion est erronée* (toute opinion autre).

Tout employé comme nom désigne la chose entière, la somme des parties : *Il acheta le tout. La partie est plus petite que le tout.*

Tout forme les locutions adverbiales : *rien du tout, pas du tout.*

L'adjectif *tel,* employé devant un nom ou comme attribut, exprime l'identité d'une personne ou d'une chose avec une autre : *De tels hommes sont rares*. Il peut avoir aussi la valeur d'un adjectif démonstratif. *Telle fut sa réponse*. Il peut encore avoir une valeur emphatique avec un sens favorable ou défavorable : *Une telle conduite mérite toutes les louanges. Une telle action ne peut s'excuser.* Suivi de *que* ou de *quel,* il marque la compa-

raison : *Un homme tel que lui. Je le prends tel quel.* On exprime aussi la comparaison par la répétition du mot *tel* : *Tel père, tel fils.*

Tel suivi d'un pronom relatif a le sens d'un démonstratif : *Vous amènerez telle personne que vous voudrez. Tel est pris qui croyait prendre.*

LES ADJECTIFS QUALIFICATIFS.

La plupart des adjectifs qualificatifs ont un masculin et un féminin, un singulier et un pluriel; ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent.

GENRE ET NOMBRE DES ADJECTIFS.

Le féminin des adjectifs se forme sur le masculin suivant des règles identiques à celles du nom : *pur, pure; poli, polie; léger, légère; bon, bonne; réel, réelle; captif, captive; heureux, heureuse.*

Il y a lieu de relever quelques cas particuliers :

Les adjectifs terminés en *et* font leur féminin en *ette : muet, muette,* sauf *replet, complet, incomplet, concret, discret, indiscret, secret, inquiet,* qui font leur féminin en *ète.* On rencontre de même des féminins en *otte : sotte,* et en *ote : idiote.*

Les adjectifs terminés en *c* forment leur féminin en *che* : *sec, sèche; blanc, blanche,* ou en *que* : *public, publique; turc, turque;* mais *grec* fait *grecque*. *Long* et *oblong* font *longue* et *oblongue*. On trouve *douce,* féminin de *doux,* à côté de *rousse,* féminin de *roux*.

Faux fait *fausse; gentil, gentille; bénin, bénigne; malin, maligne; frais, fraîche; favori, favorite; coi, coite.*

Les adjectifs terminés par un *e* muet au masculin ne changent pas au féminin : *agréable, utile, juvénile.*

Vieux, beau, fou, mou, devant un nom commençant par une voyelle, gardent la forme qu'ils avaient anciennement au masculin : *vieil homme, bel appartement, fol enfant, mol édredon.* Leur féminin correspond à cet ancien masculin : *vieille, belle, folle, molle.*

Certains adjectifs, tels qu'*aquilin, bot, dispos, fat* n'ont pas de féminin.

Les adjectifs *grand* et *fort,* qui dans l'ancienne langue avaient la même forme au masculin et au féminin, restent invariables dans les expressions *grand-mère, mère grand, grand route, grand rue, grand ville, grand peine, grand messe,* que l'on doit écrire sans apostrophe, — et dans l'expression : *elle se fait fort de.* On écrit au pluriel *grands-mères, grands routes,* etc.

Le pluriel des adjectifs se forme suivant

des règles identiques à celles du nom : *aimable, aimables; pur, purs; légal, légaux; nouveau, nouveaux.*

Les adjectifs terminés en *s* ou en *x* au singulier ne changent pas au pluriel : *de gros ennuis, des enfants heureux.*

Beaucoup d'adjectifs en *al* d'origine récente forment leur pluriel en *als* : *des combats navals, des présents fatals*, ou sont rarement employés au masculin pluriel.

DEGRÉS DE SIGNIFICATION DANS LES ADJECTIFS.

La qualité d'une personne ou d'une chose peut être plus ou moins grande par rapport à d'autres personnes ou à d'autres choses. On exprime les différents degrés de qualité en employant l'adjectif au positif, au comparatif, au superlatif.

Le premier degré ou positif indique la qualité d'une façon absolue, sans comparaison ni rapport entre plusieurs personnes ou plusieurs objets : *Voilà un homme savant. Lisez cette belle poésie.*

Le comparatif indique la qualité égale, supérieure ou inférieure. Le signe du comparatif est un adverbe placé devant l'adjectif : *aussi* pour l'égalité, *plus* pour la supériorité, *moins* pour l'infériorité : *Nous n'avons pas fait un aussi long voyage que vous. Une brève re-*

marque peut être plus importante qu'un long discours. Cette saison est-elle moins agréable que l'été?

Le superlatif est absolu quand il indique la qualité à un très haut degré, sans comparaison; relatif, quand il indique la qualité à son plus haut degré, par comparaison entre plusieurs personnes ou plusieurs objets. Le signe le plus fréquent du superlatif absolu est un des trois adverbes : *très, fort, bien,* placé devant l'adjectif : *La route est très mauvaise, fort dangereuse, bien pittoresque.* Il peut s'exprimer aussi par des adverbes en *ment* comme *extrêmement...* etc.; par des préfixes, des suffixes particuliers : *une liqueur superfine, un vin extrafin, il est richissime* et par des tours comme : *elle est on ne peut plus belle; c'est tout ce qu'il y a de plus beau; c'est beau, beau, beau!*

L'adjectif au superlatif relatif est le comparatif précédé de l'article défini : *Apprenez la plus triste nouvelle et la moins vraisemblable.*

Un petit nombre d'adjectifs ont une forme particulière de comparatif, comme en latin : *meilleur* est le seul comparatif de *bon; pire* et *moindre* peuvent s'employer à la place de *plus mauvais* et de *plus petit.* A ces comparatifs correspondent les superlatifs relatifs *le meilleur, le pire, le moindre.*

La forme *pis* est un adverbe et ne doit pas être confondue avec l'adjectif *pire;* mais elle peut être employée substantivement : *le pis,* c'est-à-dire ce qu'il y a de pire, et adjectivement lorsqu'elle se rapporte à un pronom indéfini : *quelque chose de pis, rien de pis, quoi de pis?*

D'autres adjectifs, dérivés de formes latines, ont par eux-mêmes la valeur d'un comparatif et l'on ne doit jamais les faire précéder des adverbes *plus* ou *moins* : *majeur, mineur, antérieur, postérieur, supérieur, inférieur, intérieur, extérieur.* Les adjectifs *suprême, extrême, ultime, minime, infime,* dérivés de formes latines, sont des superlatifs et ne peuvent être précédés d'un adverbe de quantité.

Les adjectifs qui, sans être par eux-mêmes des comparatifs ou des superlatifs, expriment une qualité incompatible avec l'idée de plus ou de moins, restent toujours au positif : *principal, unique, immortel, divin, excellent, idéal, premier, dernier, double, triple, aîné, cadet.*

EMPLOIS DU COMPARATIF ET DU SUPERLATIF.

L'adjectif au comparatif marque une comparaison entre deux termes. Le complément du comparatif peut être sous-entendu : *Voilà qui est plus sage.* Quand le complément du

comparatif est exprimé, il est introduit par la conjonction *que,* suivie d'une proposition dont le verbe est souvent sous-entendu : *Le bonheur est moins rare qu'on ne le dit. L'envie est moins rare que l'admiration.*

Les adjectifs *antérieur, postérieur, supérieur, inférieur, intérieur, extérieur,* qui sont en réalité des comparatifs, se construisent non avec la conjonction *que,* mais avec la préposition *à* : *Ce livre est inférieur à sa réputation. Cet accident est postérieur à mon départ.*

Quand on compare deux qualités chez la même personne ou dans le même objet, seul le premier adjectif est au comparatif : *Il est plus intelligent qu'appliqué.* On ne met les deux adjectifs au comparatif que lorsqu'on établit un rapport de conséquence entre les deux termes : *Plus il est riche, plus il est avare. Il est d'autant plus avare qu'il est plus riche.*

Le superlatif relatif peut n'avoir pas de complément exprimé : *Les plus longs jours sont en juin. C'est en juin que les jours sont le plus longs.* Dans ce dernier exemple, l'article forme avec *plus* une locution adverbiale et doit rester invariable.

Quand le complément du superlatif est exprimé, il est précédé de la préposition *de* : *La meilleure des résolutions ne vaut pas un effort sincère.*

Le superlatif relatif a un sens très voisin du superlatif absolu, quand il est suivi du mot *possible,* qui est employé comme adverbe et doit rester invariable : *Donnez-lui les meilleurs conseils possible.*

Quand le superlatif relatif est précédé d'un adjectif possessif, on supprime l'article défini devant *plus* ou *moins* : *Voici votre plus fidèle ami* (votre ami le plus fidèle). L'article peut être également supprimé quand le superlatif a un sens très voisin du comparatif : *Qui vous paraît plus digne d'intérêt, le coupable ou sa victime? — Celui des deux qui est plus malheureux.*

FONCTIONS DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF.

L'adjectif qualificatif est épithète ou attribut. Épithète, il est placé directement à côté du nom qu'il qualifie : *Un beau tableau. Des amitiés nouvelles.* Attribut, il exprime la manière d'être d'un nom ou d'un pronom sujet ou complément, auquel il est joint par un verbe : *La pièce était intéressante. Cette étoffe semble mince. Il déclare cette action infâme. Nous l'avons trouvé malade.*

L'adjectif épithète et l'adjectif attribut sont parfois précédés d'une préposition : *Quelque chose de bon. Rien de neuf. Cette femme passe pour aimable.*

L'adjectif peut être attribut d'un sujet non exprimé ; dans ce cas, le verbe est à l'impératif ou à l'infinitif : *Sois indulgent. Reste-nous fidèle. Il fallait être plus docile.*

Un adjectif qualificatif peut suffire à remplacer toute une proposition circonstancielle : *Je t'aimais inconstant. Qu'aurais-je fait fidèle?* (bien que tu fusses inconstant,... si tu avais été fidèle). Dans ce cas, il peut être précédé d'une conjonction : *Quoique paresseux, cet enfant réussit* (quoiqu'il soit paresseux). Mais l'usage n'est pas d'employer de même la conjonction *parce que* devant un adjectif sans qu'un verbe soit exprimé : *Je préfère cette température parce qu'elle est plus égale* et non *parce que plus égale.*

ACCORD DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF.

L'adjectif épithète ou attribut s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.

Si l'adjectif qualifie deux ou plusieurs noms de même genre, il prend le genre de ces noms et se met au pluriel : *Un livre et un cahier neufs. Des récoltes et des vendanges abondantes. Le père et le fils semblent contents. Jeanne et Simone sont heureuses.* Mais il doit rester au singulier quand il ne se rapporte manifestement qu'au dernier nom : *Il a de l'ar-*

gent, de l'ambition et un protecteur puissant.

Si l'adjectif qualifie plusieurs noms de genres différents, il se met au masculin pluriel et l'on place le nom masculin le plus près possible de l'adjectif : *J'admire ces roses, ces tulipes et ces œillets si frais. Votre mère et votre frère ne sont pas contents de vous.*

Quand l'adjectif est placé après deux noms unis par la conjonction *ou*, il s'accorde avec les deux noms ou avec le dernier suivant le sens : *la mort ou une vie misérable; la gêne ou la misère certaines.*

Quand l'adjectif est placé après un nom suivi d'un complément, il s'accorde avec le nom ou avec son complément suivant le sens : *un châle de soie trop long; un calorifère à eau chaude; pension pour dames seules.* Très souvent, en pareil cas, le sens permet de rapporter l'adjectif indifféremment au nom ou à son complément *Une troupe de soldats disciplinée* ou *disciplinés; une aiguière d'or ciselée* ou *ciselé.* Mais l'adjectif s'accorde toujours avec le complément des adverbes de quantité *beaucoup, peu, assez, trop,* ou du nom *la plupart* : *La plupart des hommes, trop enclins au plaisir. Peu de langues sont plus claires.*

L'adjectif reste au singulier quand il se rapporte à un pronom personnel pluriel désignant une seule personne : *Monsieur, vous êtes bien aimable.*

Les deux adjectifs qui forment un adjectif composé s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent, sauf quand le premier est considéré comme un adverbe : *des paroles aigres-douces; des enfants sourds-muets; des femmes court-vêtues; des enfants nouveau-nés*. On dit pourtant, conformément à l'usage ancien : *des fleurs fraîches écloses; les fenêtres grandes ouvertes; deux nouvelles mariées; une nouvelle venue; les nouveaux venus; les premiers nés; ils sont arrivés bons premiers,* bien que dans toutes ces expressions le premier adjectif ait manifestement le sens d'un adverbe.

Les adjectifs qui indiquent une couleur s'accordent quand ils sont simples et restent invariables quand ils sont composés : *des cravates grises, des cravates gris foncé; une robe bleue, une robe bleu clair.*

Certains adjectifs, comme *nu, mi, demi, haut, plein, franc* restent invariables quand ils précèdent le nom et s'accordent avec le nom quand ils le suivent : *Il est sorti nu-tête, la tête nue. A mi-jambe. Une demi-heure, une heure et demie. Haut les mains, la main haute. Plein ses poches, les poches pleines. Envoyer franc de port une lettre, une lettre franche de port.*

Il en est de même des participes *approuvé, attendu, inclus, joint, compris, ôté, passé, supposé, vu.*

Feu est invariable quand il est séparé du nom par un autre mot; il s'accorde avec le nom quand il le précède ou le suit directement : *Feu la reine, la feue reine, la reine feue.*

COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF.

L'adjectif qualificatif peut avoir un complément précédé d'une préposition. Le complément de l'adjectif est un nom, un pronom ou un verbe à l'infinitif : *Sûr de votre amitié. Fidèle à sa promesse. Je suis fier de vous. Désireux de plaire.* Un adjectif peut être aussi complété par une proposition subordonnée : *Je suis heureux que vous y ayez pensé. L'homme peut être certain que le malheur ne l'oubliera pas.*

Parmi les adjectifs qualificatifs, les uns ont un sens suffisamment déterminé par eux-mêmes pour se passer d'un complément : *sage, vertueux;* d'autres, ayant un sens indéterminé, ne peuvent être employés sans complément : *comparable, enclin, sujet.* La plupart s'emploient avec ou sans complément.

Deux adjectifs peuvent avoir le même complément s'ils se construisent avec la même préposition : *Distraction utile et agréable à tous. Las et dégoûté de son sort.* Mais il faut répéter le complément quand les deux adjectifs ont une construction différente : *Soumis à ses parents et respectueux envers eux.*

PLACE DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF.

L'adjectif épithète se met toujours immédiatement à côté du nom qu'il qualifie; mais aucune règle fixe ne lui assigne sa place avant ou après le nom.

Toutefois, certains adjectifs donnent aux noms qu'ils qualifient un sens différent suivant qu'ils sont placés avant ou après : *pauvre homme* et *homme pauvre; méchant livre* et *livre méchant; maigre repas* et *repas maigre; unique tableau* et *tableau unique*. Souvent l'adjectif est détourné de son sens propre et prend un sens figuré quand il est placé devant le nom : *une maison basse, une basse vengeance; une robe verte, une verte vieillesse; un fruit mûr, après mûre réflexion*. Ou bien l'adjectif mis devant le nom forme avec lui une sorte de nom composé et ne peut être déplacé : *jeune homme, bon mot, hautes œuvres*.

L'adjectif attribut se place régulièrement après le verbe : *La journée est splendide. Ces fruits paraissent mûrs. Nous le croyons heureux*. Quand on le place avant le verbe, c'est pour le mettre en relief : *Rares sont les vrais amis. Vive fut ma frayeur*.

LE VERBE.

Le verbe est le mot essentiel de la langue.

Tantôt il exprime une action faite ou supportée par le sujet : *Le bûcheron abat les arbres. Le coupable fut puni.* Certains verbes s'emploient sans sujet : ce sont ceux qui désignent les phénomènes atmosphériques tels que : *il pleut, il vente, il neige, il fait beau.* Comme on l'a vu plus haut, le pronom *il* qui les précède n'a aucune valeur de sens et sert simplement à introduire le verbe. On appelle ces verbes *impersonnels* parce qu'ils ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier.

Tantôt il sert, suivi d'un nom, d'un adjectif ou d'un groupe de mots, à exprimer un état, une manière d'être attribuée au sujet. *Le temps devient mauvais. Ce livre paraît intéressant. Il demeurait immobile. Vous êtes en nage.* On les appelle quelquefois *verbes d'état* ou *verbes attributifs.*

Pour exprimer l'action ou l'état, le verbe possède un grand nombre de formes dont

l'ensemble est dit *conjugaison*. Conjuguer un verbe, c'est énumérer ses différentes formes dans un ordre déterminé, selon les règles de la logique et de l'usage.

Ces formes sont, les unes simples, les autres composées. Les formes simples comprennent le radical verbal suivi de telle ou telle terminaison. Les formes composées sont constituées par celles du verbe *avoir* ou *être* suivies du participe passé du verbe à conjuguer. Dans cet emploi, *avoir* et *être* sont dits *verbes auxiliaires* parce qu'ils dépouillent leur sens propre de « posséder » et d' « exister » pour jouer le rôle de simples éléments formateurs d'un système verbal.

VOIX ACTIVE. VERBES TRANSITIFS ET INTRANSITIFS.

Quand le verbe exprime l'action faite par le sujet, on dit qu'il est à la *voix active*.

A la voix active :

1° Ou l'action passe directement sur un objet dit *complément* et le nom représentant ce complément n'est point précédé d'une préposition. On dit alors que le verbe est *transitif*. *L'élève apprend sa leçon. On lui a apporté une lettre*. Le complément peut n'être pas exprimé sans que pour cela le verbe cesse d'être transitif. *Je bois, mange, fume :* les actions de boire, manger, fumer ne peuvent se con-

cevoir indépendamment d'une matière sur laquelle elles s'exercent. Au lieu de se porter sur un objet extérieur, l'action peut réfléchir sur le sujet lui-même. Le verbe transitif a dans ce cas la forme pronominale : les pronoms atones *me, te, se, nous, vous, se* précèdent immédiatement le verbe. *Il se baigne. Il s'admire trop. Nous nous sommes dissimulés dans la foule.* Les pronoms *me, te, se, nous...* peuvent aussi marquer la réciprocité. *Ils sont en train de se battre et de se blesser.* Dans les formes composées, l'auxiliaire est *avoir* si le transitif n'est point pronominal, *être* s'il est pronominal.

2° Ou bien l'action passe indirectement sur l'objet et le nom représentant cet objet est précédé de la préposition *à* ou *de* : *Nuire à son prochain, obéir à ses maîtres; jouir du repos;* ou bien encore l'action ne passe sur aucun objet et reste délimitée dans le sujet. *Le soleil luit. Le poisson nage. L'oiseau vole.* Dans les deux cas, on dit que le verbe est *intransitif.*

Il peut arriver toutefois que certains verbes soient, suivant le sens, transitifs ou intransitifs. *Parler une langue, parler d'un projet. Augmenter sa fortune, ma fortune augmente. Courir vite, courir un danger. Monter lentement, monter l'escalier; monter une malle.*

Certains verbes intransitifs ne se présentent

qu'avec la forme pronominale : *s'en aller, s'en retourner, s'écrier, s'évanouir, s'enorgueillir*, etc... Dans ces verbes, les pronoms *me, te, se, nous, vous, se* n'ont nullement la valeur d'un complément; ils sont pour ainsi dire explétifs sauf pourtant dans *s'arroger* où *se* représente un complément indirect. Quelques-uns ont une forme simple parallèle : *jouer avec quelqu'un, se jouer de quelqu'un*. D'autres sont des transitifs qu'on a doublés d'une forme pronominale pour distinguer deux sens : *attaquer, s'attaquer à; attendre, s'attendre à; railler, se railler de; apercevoir, s'apercevoir de*, etc...

Il faut aussi ranger parmi les verbes intransitifs ceux qui sont employés impersonnellement, comme : *il pleut, il neige, il fait beau*, et ceux dont le sujet réel est placé à la fin de la proposition. *Il faut de l'argent. Il est arrivé un grave accident. Il appartient à un père d'être juste envers ses enfants. Il importe que vous veniez.*

Dans les formes composées, si l'intransitif est simple, il se conjugue presque toujours avec *avoir*. Seuls, quelques verbes de mouvement comme *aller, venir, partir, revenir, naître* et *mourir* ont l'auxiliaire *être*. Toutefois un même verbe prend un sens différent suivant qu'il est conjugué avec *avoir* ou *être*. *Votre proposition lui a-t-elle convenu? Nous sommes convenus de partir de bon matin*. Plu-

sieurs verbes intransitifs conjugués avec *avoir* expriment une action, avec *être* l'état qui résulte de cette action. *Avez-vous monté au Righi? A présent que nous sommes montés, reposons-nous. Il a grandi trop vite; j'ai trouvé qu'il était grandi.*

Si l'intransitif est pronominal son auxiliaire est toujours *être*.

VOIX PASSIVE.

Quand le sujet supporte l'action, on dit que le verbe est à la *voix passive*. La conjugaison passive n'a que des formes composées avec les différentes formes de l'auxiliaire *être* suivies du participe passé du verbe à conjuguer.

Seuls, les verbes transitifs peuvent recevoir la conjugaison passive. Leur complément y devient le sujet. *Le bûcheron abat les arbres. Les arbres sont abattus par le bûcheron.* Il y a pourtant exception pour l'intransitif *obéir : vous serez obéi*, et quelques impersonnels. *Il m'a été répondu qu'il était trop tard. Il a été parlé de vous, dans la réunion d'hier.*

LA CONJUGAISON.

La conjugaison en français se compose de trois groupes d'après les terminaisons des trois personnes du singulier de l'indicatif présent :

1er groupe : -e, -es, -e (*je chante, tu chantes, il chante*).

2e groupe : -is, -is, -it (*je fin-is, tu fin-is, il fin-it*). Ce groupe est caractérisé par l'insertion du suffixe *iss* dans une grande partie de la conjugaison : *nous fin-iss-ons, tu fin-iss-ais, que tu fin-iss-es, fin-iss-ant*.

3e groupe : -s, -s, -t (*je par-s, tu reçoi-s, il li-t*). Un petit nombre de verbes de ce groupe ont les terminaisons -e, -es, -e pour des raisons de phonétique : *j'offre, je souffre, j'ouvre, je cueille*.

Le premier groupe est le plus riche en verbes de toute provenance. Leur nombre n'a cessé de croître depuis le début de la langue; on en crée sans cesse de nouveaux. C'est la seule conjugaison *vivante* de nos jours.

Le second a cessé depuis longtemps de s'enrichir de nouvelles créations; le nombre des verbes qu'il comprend reste à peu près stationnaire depuis deux siècles.

Quant au troisième groupe, qui comprend des verbes presque tous d'origine latine, il n'a cessé de s'appauvrir. Beaucoup de ces verbes sont passés dans le second groupe, et un certain nombre, devenus défectifs, sont à la veille de disparaître.

LA CONJUGAISON.

VERBE AUXILIAIRE AVOIR.

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Présent.	*Passé composé.*
J'ai.	J'ai eu.
Tu as.	Tu as eu.
Il a	Il a eu.
Nous avons.	Nous avons eu.
Vous avez.	Vous avez eu.
Ils ont.	Ils ont eu.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J'avais.	J'avais eu.
Tu avais.	Tu avais eu.
Il avait.	Il avait eu.
Nous avions.	Nous avions eu.
Vous aviez.	Vous aviez eu.
Ils avaient.	Ils avaient eu.
Passé simple.	*Passé antérieur.*
J'eus.	J'eus eu.
Tu eus.	Tu eus eu.
Il eut.	Il eut eu.
Nous eûmes.	Nous eûmes eu.
Vous eûtes.	Vous eûtes eu.
Ils eurent.	Ils eurent eu.

Futur.	*Futur antérieur.*
J'aurai.	J'aurai eu.
Tu auras.	Tu auras eu.
Il aura.	Il aura eu.
Nous aurons.	Nous aurons eu.
Vous aurez.	Vous aurez eu.
Ils auront.	Ils auront eu.

Mode Impératif.

Présent.

Aie.
Ayons.
Ayez.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
J'aurais.	J'aurais eu *ou* J'eusse eu.
Tu aurais	Tu aurais eu *ou* Tu eusses [eu.
Il aurait.	Il aurait eu *ou* Il eût eu.
Nous aurions.	Nous aurions eu *ou* Nous [eussions eu.
Vous auriez.	Vous auriez eu *ou* Vous [eussiez eu.
Ils auraient.	Ils auraient eu *ou* Ils eus-[sent eu.

Mode Subjonctif.

Présent.	*Passé.*
Que j'aie.	Que j'aie eu.
Que tu aies.	Que tu aies eu.
Qu'il ait	Qu'il ait eu.
Que nous ayons.	Que nous ayons eu.
Que vous ayez.	Que vous ayez eu.
Qu'ils aient.	Qu'ils aient eu.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que j'eusse.	Que j'eusse eu.
Que tu eusses.	Que tu eusses eu.
Qu'il eût.	Qu'il eût eu.
Que nous eussions.	Que nous eussions eu.
Que vous eussiez.	Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent.	Qu'ils eussent eu.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Avoir.	Avoir eu.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Ayant.	Ayant eu.

VERBE AUXILIAIRE ÊTRE.

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.

Présent.

Je suis.
Tu es.
Il est.
Nous sommes.
Vous êtes.
Ils sont.

Imparfait.

J'étais.
Tu étais.
Il était.
Nous étions.
Vous étiez
Ils étaient.

Passé simple.

Je fus.
Tu fus.
Il fut.
Nous fûmes.
Vous fûtes.
Ils furent.

TEMPS COMPOSÉS.

Passé composé.

J'ai été.
Tu as été.
Il a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils ont été.

Plus-que-parfait.

J'avais été.
Tu avais été.
Il avait été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils avaient été.

Passé antérieur.

J'eus été.
Tu eus été.
Il eut été.
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils eurent été.

Futur.	*Futur antérieur.*
Je serai.	J'aurai été.
Tu seras.	Tu auras été.
Il sera	Il aura été.
Nous serons.	Nous aurons été.
Vous serez.	Vous aurez été.
Ils seront.	Ils auront été

Mode Impératif.

Présent.

Sois.
Soyons.
Soyez.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
Je serais.	J'aurais été *ou* J'eusse été.
Tu serais.	Tu aurais été *ou* Tu eus-[ses été.
Il serait.	Il aurait été *ou* Il eût été.
Nous serions.	Nous aurions été *ou* Nous [eussions été.
Vous seriez.	Vous auriez été *ou* Vous [eussiez été.
Ils seraient.	Ils auraient été *ou* Ils eus-[sent été.

Mode Subjonctif.

Présent.	*Passé.*
Que je sois.	Que j'aie été.
Que tu sois.	Que tu aies été.
Qu'il soit.	Qu'il ait été.
Que nous soyons.	Que nous ayons été.
Que vous soyez.	Que vous ayez été.
Qu'ils soient.	Qu'ils aient été.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que je fusse.	Que j'eusse été.
Que tu fusses.	Que tu eusses été.
Qu'il fût.	Qu'il eût été.
Que nous fussions.	Que nous eussions été.
Que vous fussiez.	Que vous eussiez été.
Qu'ils fussent.	Qu'ils eussent été.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Être.	Avoir été.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Étant.	Ayant été.

PREMIER GROUPE

Verbes en ER.

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Présent.	*Passé composé.*
J'aime.	J'ai aimé.
Tu aimes.	Tu as aimé.
Il aime.	Il a aimé.
Nous aimons.	Nous avons aimé.
Vous aimez.	Vous avez aimé.
Ils aiment.	Ils ont aimé.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J'aimais.	J'avais aimé.
Tu aimais.	Tu avais aimé.
Il aimait	Il avait aimé
Nous aimions.	Nous avions aimé.
Vous aimiez.	Vous aviez aimé.
Ils aimaient.	Ils avaient aimé.
Passé simple.	*Passé antérieur.*
J'aimai.	J'eus aimé.
Tu aimas.	Tu eus aimé.
Il aima.	Il eut aimé.
Nous aimâmes.	Nous eûmes aimé.
Vous aimâtes.	Vous eûtes aimé.
Ils aimèrent.	Ils eurent aimé

Futur.	*Futur antérieur.*
J'aimerai.	J'aurai aimé.
Tu aimeras.	Tu auras aimé.
Il aimera.	Il aura aimé.
Nous aimerons.	Nous aurons aimé.
Vous aimerez.	Vous aurez aimé.
Ils aimeront.	Ils auront aimé.

Mode Impératif.

Présent.	*Passé*
Aime.	Aie aimé.
Aimons.	Ayons aimé.
Aimez.	Ayez aimé.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
J'aimerais.	J'aurais aimé *ou* J'eusse aimé.
Tu aimerais.	Tu aurais aimé *ou* Tu eusses aimé.
Il aimerait.	Il aurait aimé *ou* Il eût aimé.
Nous aimerions.	Nous aurions aimé *ou* Nous eussions aimé.
Vous aimeriez.	Vous auriez aimé *ou* Vous eussiez aimé.
Ils aimeraient.	Ils auraient aimé *ou* Ils eussent aimé.

Mode Subjonctif.

Présent.	*Passé.*
Que j'aime.	Que j'aie aimé
Que tu aimes.	Que tu aies aimé.
Qu'il aime.	Qu'il ait aimé.
Que nous aimions.	Que nous ayons aimé.
Que vous aimiez.	Que vous ayez aimé.
Qu'ils aiment.	Qu'ils aient aimé.
Imparfait.	*Plus-que-parfait*
Que j'aimasse.	Que j'eusse aimé.
Que tu aimasses.	Que tu eusses aimé.
Qu'il aimât.	Qu'il eût aimé.
Que nous aimassions.	Que nous eussions aimé.
Que vous aimassiez.	Que vous eussiez aimé.
Qu'ils aimassent.	Qu'ils eussent aimé.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Aimer.	Avoir aimé.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Aimant.	Ayant aimé.

PARTICULARITÉS DES VERBES DU 1er GROUPE.

Dans les verbes terminés en *ger* et *cer*, on met, devant les désinences commençant par *a* et *o*, un *e* après le *g*, une cédille sous le *c*, pour conserver à ces deux consonnes leur son propre : *venger, je vengeai, nous vengeons; placer, il plaça, nous plaçons*.

Les verbes en *oyer* et *uyer* changent *y* en *i* devant un *e* muet : *ployer, nous ployons, il ploie; s'ennuyer, il s'ennuyait, tu t'ennuieras*. Dans les verbes en *ayer*, ce changement est facultatif : *payer, nous payons, il paie* ou *il paye, tu paieras* ou *tu payeras*.

Les verbes qui ont un *e* muet à l'avant-dernière syllabe de l'infinitif : *semer, mener, assener* changent cet *e* muet en *è* ouvert quand il est suivi d'une syllabe muette : *il sème, ils sèmeront; tu mènes, qu'ils mènent; il assène, tu assèneras*.

Les verbes qui ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe de l'infinitif : *céder, régner*, changent cet *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *il cède, qu'il règne*. Mais l'*é* fermé subsiste quand il est suivi de deux syllabes, au futur ou au conditionnel : *je céderai, tu céderas; il régnerait, nous régnerions*. Dans le verbe *créer*, l'*é* reste toujours fermé : *il crée, tu créeras*.

Dans les verbes en *eler* et *eter*, le changement de prononciation de l'*e* est marqué tantôt par un *è* ouvert, tantôt par le redoublement de la consonne *l* ou *t*.

Les verbes : *bourreler, celer, déceler, ciseler, démanteler, écarteler, geler, dégeler, congeler, harceler, marteler, modeler, peler;* — et les verbes : *acheter, racheter, becqueter, colleter, crocheter, étiqueter,* — changent l'*e* muet en *è* ouvert. Tous les autres verbes en *eler* et *eter* doivent ou peuvent redoubler *l* ou *t*.

L'*e* muet final de la 1re personne du présent de l'indicatif se changeait anciennement en *é* fermé quand le verbe était conjugué interrogativement : *parlé-je? aimé-je?* Cette vieille forme ne s'est conservée que dans les subjonctifs *puissé-je, dussé-je. Parlé-je, aimé-je* sont remplacés aujourd'hui par : *Est-ce que je parle? Est-ce que j'aime?*

La 2e personne du singulier de l'impératif présent prend une *s* devant les pronoms *en* et *y* : *Donnes-en, Penses-y.*

A la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, quand le verbe est à la forme interrogative, on intercale un *t* entre le verbe et le pronom sujet : *Joue-t-il? Comment s'appelle-t-elle?* Le même changement a lieu à la 3e personne du singulier du futur simple et du passé simple de l'indicatif : *Jouera-t-il? Aimera-t-il? Aima-t-elle?*

Envoyer fait exceptionnellement au futur et au conditionnel : *j'enverrai, j'enverrais*. Quant au verbe *aller*, il n'appartient au 1er groupe que lorsqu'il a pour radical *all*... (Voir plus loin.)

DEUXIÈME GROUPE.

Verbes en IR (*avec* ISS).

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Présent.	*Passé composé.*
Je finis.	J'ai fini.
Tu finis.	Tu as fini.
Il finit.	Il a fini.
Nous finissons.	Nous avons fini.
Vous finissez.	Vous avez fini.
Ils finissent.	Ils ont fini.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je finissais	J'avais fini.
Tu finissais.	Tu avais fini.
Il finissait.	Il avait fini.
Nous finissions.	Nous avions fini.
Vous finissiez.	Vous aviez fini.
Ils finissaient	Ils avaient fini.
Passé simple.	*Passé antérieur.*
Je finis.	J'eus fini.
Tu finis.	Tu eus fini.
Il finit.	Il eut fini.
Nous finîmes.	Nous eûmes fini.
Vous finîtes.	Vous eûtes fini.
Ils finirent.	Ils eurent fini.

Futur.	*Futur antérieur.*
Je finirai.	J'aurai fini.
Tu finiras.	Tu auras fini.
Il finira.	Il aura fini.
Nous finirons.	Nous aurons fini.
Vous finirez.	Vous aurez fini.
Ils finiront.	Ils auront fini.

Mode Impératif.

Présent.	*Passé.*
Finis.	Aie fini.
Finissons	Ayons fini.
Finissez.	Ayez fini.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
Je finirais.	J'aurais fini *ou* J'eusse fini.
Tu finirais.	Tu aurais fini *ou* Tu eusses fini.
Il finirait.	Il aurait fini *ou* Il eût fini.
Nous finirions.	Nous aurions fini *ou* Nous eussions fini.
Vous finiriez.	Vous auriez fini *ou* Vous eussiez fini.
Ils finiraient.	Ils auraient fini *ou* Ils eussent fini.

Mode Subjonctif.

Présent.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

Passé.

Que j'aie fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini
Que nous ayons fini.
Que vous ayez fini
Qu'ils aient fini.

Imparfait.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Que vous eussiez fini.
Qu'ils eussent fini.

Mode Infinitif.

Présent.

Finir.

Passé.

Avoir fini.

Mode Participe.

Présent.

Finissant.

Passé.

Ayant fini.

PARTICULARITÉS DES VERBES DU 2° GROUPE.

Haïr appartient sans doute dans presque toute sa conjugaison au 2° groupe; mais il a gardé du 3° groupe auquel il appartenait jadis les trois premières personnes singulier du présent de l'Indicatif. *Je hais, tu hais, il hait.*

Maudire semble appartenir au 3° groupe par son infinitif présent *maudire* et son participe passé *maudit,* mais tout le reste de sa conjugaison est celle du 2° groupe.

Servir, desservir, appartiennent au 3° groupe, mais *asservir* se conjugue comme *finir.*

Partir et *sortir* font partie du 3° groupe; mais leurs composés *départir, répartir* et *assortir, ressortir* (être du ressort de...) appartiennent au 2° groupe. *Il répartissait les lots. Ce tribunal ressortit de telle cour.*

Fleurir a deux imparfaits : *il fleurissait, il florissait* et deux participes présents : *fleurissant, florissant.*

Bénir a deux participes passés : *béni* et *bénit.* Ce dernier est employé dans les expressions religieuses *pain bénit, eau bénite.*

TROISIÈME GROUPE.

(*Tous les autres verbes en* IR (*sans* ISS), *en* OIR *et en* RE.)

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Présent.	*Passé composé.*
Je mens.	J'ai menti.
Tu mens.	Tu as menti.
Il ment	Il a menti.
Nous mentons.	Nous avons menti.
Vous mentez.	Vous avez menti.
Ils mentent	Ils ont menti.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je mentais.	J'avais menti.
Tu mentais.	Tu avais menti.
Il mentait.	Il avait menti.
Nous mentions.	Nous avions menti
Vous mentiez.	Vous aviez menti.
Ils mentaient.	Ils avaient menti.
Passé simple.	*Passé antérieur.*
Je mentis.	J'eus menti.
Tu mentis.	Tu eus menti
Il mentit.	Il eut menti.
Nous mentîmes.	Nous eûmes menti.
Vous mentîtes.	Vous eûtes menti.
Ils mentirent.	Ils eurent menti.

Futur.	*Futur antérieur.*
Je mentirai.	J'aurai menti.
Tu mentiras.	Tu auras menti.
Il mentira.	Il aura menti.
Nous mentirons.	Nous aurons menti.
Vous mentirez.	Vous aurez menti.
Ils mentiront.	Ils auront menti

Mode Impératif.

Présent.	*Passé.*
Mens.	Aie menti.
Mentons.	Ayons menti.
Mentez.	Ayez menti.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
Je mentirais.	J'aurais menti *ou* J'eusse [menti.
Tu mentirais.	Tu aurais menti *ou* Tu [eusses menti.
Il mentirait	Il aurait menti *ou* Il eût [menti.
Nous mentirions.	Nous aurions menti *ou* [Nous eussions menti.
Vous mentiriez.	Vous auriez menti *ou* [Vous eussiez menti.
Ils mentiraient.	Ils auraient menti *ou* Ils [eussent menti.

Mode Subjonctif.

Présent.	*Passé.*
Que je mente	Que j'aie menti.
Que tu mentes.	Que tu aies menti.
Qu'il mente.	Qu'il ait menti.
Que nous mentions.	Que nous ayons menti.
Que vous mentiez.	Que vous ayez menti.
Qu'ils mentent.	Qu'ils aient menti.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que je mentisse.	Que j'eusse menti
Que tu mentisses.	Que tu eusses menti.
Qu'il mentît	Qu'il eût menti.
Que nous mentissions.	Que nous eussions menti.
Que vous mentissiez.	Que vous eussiez menti.
Qu'ils mentissent.	Qu'ils eussent menti.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Mentir.	Avoir menti.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Mentant.	Ayant menti.

PARTICULARITÉS DES VERBES DU 3° GROUPE.

Les verbes du 3° groupe sont caractérisés presque tous par un changement de voyelle qui se fait dans le radical au présent de l'Indicatif, au présent de l'Impératif, au présent du Subjonctif, par suite des lois de l'accent tonique. Les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel n'ont pas la même voyelle que la première et la deuxième personnes du pluriel. *Je veux, nous voulons; je meurs, nous mourons; je viens, nous venons; j'acquiers, nous acquérons. Nous faisons* se prononce comme s'il y avait, à la place de *ai*, un *e* muet, tandis que *je fais* se prononce comme s'il y avait un *e* ouvert.

Le passé simple dans le 3° groupe est tantôt en *is : je fis; je dormis, je sentis,* tantôt en *us : je valus; tenir* et *venir* font *je tins, je vins.*

Le participe passé est tantôt en *i : dormi, senti, servi;* tantôt en *u : valu, tenu, venu,* etc. Dans un certain nombre de verbes appartenant à ce groupe, le participe passé n'a pas à proprement parler de terminaison et n'est qu'une modification du radical : *né, pris, fait, dit,* etc.

VOIX PASSIVE.

Mode Indicatif.

Présent.

Je suis aimé.

Imparfait.

J'étais aimé.

Passé simple.

Je fus aimé.

Futur.

Je serai aimé.

Passé composé.

J'ai été aimé.

Plus-que-parfait.

J'avais été aimé.

Passé antérieur.

J'eus été aimé.

Futur antérieur.

J'aurai été aimé.

Mode Impératif.

Présent.

Sois aimé.

Mode Conditionnel.

Présent.

Je serais aimé.

Passé.

J'aurais été aimé *ou* J'eusse été aimé.

Mode Subjonctif.

Présent.

Que je sois aimé.

Imparfait.

Que je fusse aimé.

Passé.

Que j'aie été aimé.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse été aimé.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Être aimé.	Avoir été aimé.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Étant aimé.	Aimé, ayant été aimé.

VOIX PRONOMINALE.

Mode Indicatif.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Présent.	*Passé composé.*
Je me repens.	Je me suis repenti.
Tu te repens.	Tu t'es repenti.
Il se repent.	Il s'est repenti.
Nous nous repentons.	Nous nous sommes repentis.
Vous vous repentez.	Vous vous êtes repentis.
Ils se repentent	Ils se sont repentis.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me repentais.	Je m'étais repenti.
Passé simple.	*Passé antérieur.*
Je me repentis.	Je me fus repenti.
Futur.	*Futur antérieur.*
Je me repentirai.	Je me serai repenti.

Mode Impératif.

Présent.

Repens-toi.

Mode Conditionnel.

Présent.	*Passé.*
Je me repentirais.	Je me serais repenti *ou* Je me fusse repenti.

Mode Subjonctif.

Présent.	*Passé.*
Que je me repente.	Que je me sois repenti.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que je me repentisse.	Que je me fusse repenti.

Mode Infinitif.

Présent.	*Passé.*
Se repentir.	S'être repenti.

Mode Participe.

Présent.	*Passé.*
Se repentant.	Repenti, s'étant repenti.

VERBE IMPERSONNEL.

Mode Indicatif.

Présent.

Il ſaut.

Imparfait.

Il ſallait.

Passé simple.

Il ſallut.

Futur.

Il ſaudra.

Passé composé.

Il a ſallu.

Plus-que-parfait.

Il avait ſallu.

Passé antérieur.

Il eut ſallu.

Futur antérieur.

Il aura ſallu.

Mode Conditionnel.

Présent.

Il ſaudrait.

Passé.

Il aurait ſallu *ou* Il eût ſallu.

Mode Subjonctif.

Présent.

Qu'il ſaille.

Imparfait.

Qu'il ſallût.

Passé.

Qu'il ait ſallu

Plus-que-parfait.

Qu'il eût ſallu.

Mode Infinitif.

Présent.

Falloir.

Mode Participe.

Passé.

Ayant ſallu.

VERBES IRRÉGULIERS.

PREMIER GROUPE.

ALLER.

Indic. prés. : Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont.
Imparfait de l'indic. : J'allais, tu allais...
Passé simple de l'indic. : J'allai, tu allas...
Passé composé de l'indic. : Je suis allé, tu es allé...
ou : J'ai été, tu as été...
Plus-que-parfait de l'indic. : J'étais allé, tu étais allé...
ou : J'avais été, tu avais été...
Passé antérieur de l'indic. : Je fus allé, tu fus allé...
ou : J'eus été, tu eus été...
Futur : J'irai, tu iras, il ira, nous irons, vous irez, ils iront.
Futur antérieur : Je serai allé, tu seras allé...
ou : J'aurai été, tu auras été...
Impératif prés. : Va, allons, allez.
Condition. prés. : J'irais, tu irais, il irait, nous irions, vous iriez, ils iraient.
Condition. passé : Je serais allé, tu serais allé...
ou : Je fusse allé, tu fusses allé...
ou : J'aurais été, tu aurais été...
ou : J'eusse été, tu eusses été...

Subj. prés. : Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent.
Subj. imparf. : Que j'allasse, que tu allasses, qu'il allât, que nous allassions, que vous allassiez, qu'ils allassent.
Subj. passé : Que je sois allé, que tu sois allé...
ou : Que j'aie été, que tu aies été...
Subj. plus-que-parfait : Que je fusse allé, que tu fusses allé...
ou : Que j'eusse été, que tu eusses été...
Infinitif prés. : Aller.
Infinitif passé : Être allé *ou* avoir été.
Partic. prés. : Allant.
Partic. passé : Étant allé *ou* Ayant été.

ENVOYER.

Futur : J'enverrai, tu enverras...
Condition. prés. : J'enverrais, tu enverrais.

Verbes en IR (sans suffixe ISS).

ACQUÉRIR.

Indic. prés. : J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent.
Imparfait : J'acquérais, tu acquérais...
Passé simple : J'acquis, tu acquis...
Futur : J'acquerrai, tu acquerras..
Impératif : Acquiers, acquérons
Condition. prés. : J'acquerrais, tu acquerrais...
Subj. prés. : Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent.
Subj. imparf. : Que j'acquisse, que tu acquisses...
Partic. prés. : Acquérant.
Partic. passé : Acquis, ayant acquis.

Les verbes *conquérir, s'enquérir, requérir* se conjuguent sur *acquérir*.

ASSAILLIR.

Indic. prés. : J'assaille, tu assailles, il assaille, nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent.
Passé simple : J'assaillis, tu assaillis...
Futur : J'assaillirai, tu assailliras...
Partic. passé : Assailli, ayant assailli

Les verbes *défaillir* et *tressaillir* se conjuguent sur *assaillir*.

BOUILLIR.

Indic. prés. : Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.
Passé simple : Je bouillis, tu bouillis...
Futur : Je bouillirai, tu bouilliras...
Impératif : Bous, bouillons, bouillez.
Subj. prés. : Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille, que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent.
Partic. passé : Bouilli, ayant bouilli.

COURIR.

Indic. prés. : Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent
Imparfait : Je courais, tu courais...
Passé simple : Je courus, tu courus...
Futur : Je courrai, tu courras...
Impératif : Cours, courons, courez
Subj. prés. : Que je coure, que tu coures, qu'il coure, que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent.
Subj. imparf. : Que je courusse, qu'il courût.
Partic. passé : Couru, ayant couru.

Les composés : *parcourir, recourir,* etc., se conjuguent sur *courir.*

CUEILLIR.

Indic. prés. : Je cueille, tu cueilles, il cueille, nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent.
Passé simple : Je cueillis, tu cueillis...
Futur : Je cueillerai, tu cueilleras...
Partic. passé : Cueilli, ayant cueilli.

Les composés de *cueillir : accueillir, recueillir* se conjuguent sur lė verbe simple.

DORMIR.

Indic. prés. : Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment.
Passé simple : Je dormis, tu dormis...
Futur : Je dormirai, tu dormiras...
Impératif : Dors, dormons, dormez.
Partic. passé : Ayant dormi.

FUIR.

Indic. prés. : Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.
Imparfait : Je fuyais, nous fuyions...
Passé simple : Je fuis, tu fuis, nous fuîmes, vous fuîtes, ils fuirent.
Futur : Je fuirai, tu fuiras...
Impératif : Fuis, fuyons, fuyez.

Subj. prés. : Que je fuie, que tu fuies, qu'il fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.
Subj. imparf. : Que je fuisse, que tu fuisses...
Partic. passé : Ayant fui.

Le verbe composé *s'enfuir* se conjugue sur *fuir*.

MOURIR.

Indic. prés. : Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent.
Imparfait : Je mourais, tu mourais.
Passé simple : Je mourus, tu mourus...
Futur : Je mourrai, tu mourras...
Impératif : Meurs, mourons, mourez.
Subj. prés. : Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.
Subj. imparf. : Que je mourusse, qu'il mourût...
Partic. passé : Mort, étant mort.

OFFRIR.

Indic. prés. : J'offre, tu offres...
Passé simple : J'offris, tu offris...
Futur : J'offrirai, tu offriras..
Partic. passé : Ayant offert.

Les verbes *ouvrir, couvrir, souffrir* se conjuguent sur *offrir*.

PARTIR.

Indic. prés. : Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent.
Passé simple : Je partis, tu partis...
Futur : Je partirai, tu partiras..
Impératif : Pars, partons, partez.
Partic. passé : Parti, étant parti

Les verbes composés *repartir* (partir de nouveau) et *repartir* (répondre), se conjuguent sur *partir*; — le verbe composé *répartir* (distribuer), se conjugue sur *finir*.

SENTIR.

Indic. prés. : Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent.
Passé simple : Je sentis, tu sentis...
Futur : Je sentirai, tu sentiras...
Impératif : Sens, sentons, sentez.
Partic. passé : Senti, ayant senti.

SERVIR.

Indic. prés. : Je sers, tu sers, il sert, nous servons, vous servez, ils servent.
Passé simple : Je servis, tu servis...
Futur : Je servirai, tu serviras...
Impératif : Sers, servons, servez.
Partic. passé : Ayant servi.

Le verbe composé *desservir* se conjugue sur *servir*, mais *asservir* se conjugue sur *finir*.

SORTIR.

Indic. prés. : Je sors, tu sors, il sort, nous sortons, vous sortez, ils sortent.
Passé simple : Je sortis, tu sortis...
Futur : Je sortirai, tu sortiras...
Impératif : Sors, sortons, sortez.
Partic. passé : Sorti, étant sorti.

Le verbe composé *ressortir* (sortir de nouveau), se conjugue sur *sortir*; — les verbes composés *ressortir* (être du ressort de), et *assortir*, se conjuguent sur *finir*.

TENIR.

Indic. prés. : Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.
Imparfait : Je tenais, tu tenais...
Passé simple : Je tins, tu tins, il tint, nous tînmes, vous tîntes, ils tinrent.
Futur : Je tiendrai, tu tiendras...
Impératif : Tiens, tenons, tenez.
Subj. prés. : Que je tienne, que tu tiennes...
Subj. imparf. : Que je tinsse, que tu tinsses...
Partic. passé : Tenu, ayant tenu.

Les composés *détenir*, *retenir*, se conjuguent sur *tenir*.

VENIR.

Indic. prés : Je viens, tu viens, il vient, nous venons, vous venez, ils viennent.
Imparfait : Je venais, tu venais...
Passé simple : Je vins, tu vins, il vint, nous vînmes, vous vîntes, ils vinrent.
Futur : Je viendrai, tu viendras...
Impératif : Viens, venons, venez.
Subj. prés. : Que je vienne, que tu viennes...
Subj. imparf. : Que je vinsse, que tu vinsses...
Partic. passé : Venu, étant venu.

Les composés *revenir, survenir,* se conjuguent sur *venir.*

VÊTIR.

Indic. prés. : Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.
Imparfait : Je vêtais, tu vêtais...
Passé simple : Je vêtis, tu vêtis...
Futur : Je vêtirai, tu vêtiras...
Impératif : Vêts, vêtons, vêtez.
Subj. prés. : Que je vête, que tu vêtes .
Subj imparf. : Que je vêtisse, que tu vêtisses...
Partic. passé : Vêtu, ayant vêtu.

Les composés *revêtir, dévêtir* se conjuguent sur *vêtir.*

Verbes en -OIR.

ASSEOIR *ou* ASSOIR.

Ind. prés. : J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient.
ou : J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent.
Imparfait : J'assoyais, tu assoyais...
ou : J'asseyais, tu asseyais...
Passé simple : J'assis, tu assis...
Futur : J'assoirai, tu assoiras...
ou : J'asseyerai, tu asseyeras..
ou : J'assiérai, tu assiéras...
Impératif : Assois, assoyons, assoyez.
ou : Assieds, asseyons, asseyez.
Subj. prés. : Que j'assoie, que nous assoyions...
ou : Que j'asseye, que nous asseyions...
Partic. prés. : Assoyant *ou* Asseyant.
Partic. passé : Assis, étant assis.

MOUVOIR.

Indic. prés. : Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent.
Imparfait : Je mouvais, tu mouvais...

Passé simple : Je mus, tu mus...
Futur : Je mouvrai, tu mouvras...
Impératif : Meus, mouvons, mouvez.
Subj. prés. : Que je meuve, que nous mouvions..
Partic. prés. : Mouvant.
Partic. passé : Mû, ayant mû.

Le composé *émouvoir* se conjugue sur *mouvoir,* mais le participe passé, *ému,* ne prend pas d'accent circonflexe.

POUVOIR.

Indic. prés. : Je peux *ou* je puis, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent.
Imparfait : Je pouvais, tu pouvais...
Passé simple : Je pus, tu pus...
Futur : Je pourrai, tu pourras...
Impératif : inusité.
Subj. prés : Que je puisse, que tu puisses...
Subj. imparf. : Que je pusse, que tu pusses...
Partic. prés. : Pouvant.
Partic. passé : Pu, ayant pu.

SAVOIR.

Indic. prés. : Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent.
Imparfait : Je savais, tu savais...
Passé simple : Je sus, tu sus...

Futur : Je saurai, tu sauras...
Impératif : Sache, sachons, sachez.
Subj. prés. : Que je sache, que tu saches...
Subj. imparf. : Que je susse, que tu susses...
Partic. prés. : Sachant.
Partic. passé : Su, ayant su.

SURSEOIR.

Indic. prés. : Je sursois, tu sursois...
Imparfait : Je sursoyais, tu sursoyais...
Passé simple : Je sursis, tu sursis. .
Futur : Je surseoirai, tu surseoiras..
Impératif : Sursois, sursoyons, sursoyez.
Subj. prés. : Que je sursoie,... que nous sursoyions...
Partic. prés : Sursoyant
Partic. passé : Sursis, ayant sursis.

VALOIR.

Indic. prés. : Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent.
Imparfait : Je valais, tu valais...
Passé simple : Je valus, tu valus...
Futur : Je vaudrai, tu vaudras..
Impératif : inusité.
Subj. prés. : Que je vaille, que tu vailles...
Subj. imparf. : Que je valusse, que tu valusses...
Partic. prés. : Valant.
Partic passé : Valu, ayant valu.

Le composé : *prévaloir* se conjugue sur *valoir*, sauf au subjonctif présent : *que je prévale, que tu prévales...*

VOIR.

Indic. prés. : Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient.
Imparfait : Je voyais, tu voyais..., nous voyions...
Passé simple : Je vis, tu vis...
Futur : Je verrai, tu verras...
Impératif : Vois, voyons, voyez.
Subj. prés. : Que je voie, que tu voies,... que nous voyions...
Subj imparf. : Que je visse, que tu visses...
Partic. prés. : Voyant.
Partic. passé : Vu, ayant vu.

Le composé *revoir* se conjugue sur *voir*.

Le composé *pourvoir* se conjugue sur *voir*, sauf au futur, où il fait : *je pourvoirai, tu pourvoiras,...* au passé simple, où il fait : *je pourvus, tu pourvus,...* et au subjonctif imparfait, où il fait : *que je pourvusse, que tu pourvusses.*

Le composé *prévoir* se conjugue sur *voir*, sauf au futur, où il fait : *je prévoirai, tu prévoiras...*

VOULOIR.

Indic. prés. : Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent.
Imparfait : Je voulais, tu voulais...
Passé simple : Je voulus, tu voulus...
Futur : Je voudrai, tu voudras...
Impératif : Veuille, veuillons, veuillez.
Subj. prés. : Que je veuille, que tu veuilles,... que nous veuillons ou que nous voulions...
Subj. imparf. : Que je voulusse, que tu voulusses...
Partic. prés. : Voulant.
Partic. passé : Voulu, ayant voulu.

Verbes en -RE.

ABSOUDRE.

Indic. prés. : J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.
Imparfait : J'absolvais,... nous absolvions...
Passé simple : Inusité.
Futur : J'absoudrai,... nous absoudrons...
Impératif : Absous, absolvons, absolvez.
Subj. prés. : Que j'absolve,... que nous absolvions...
Partic. prés. : Absolvant.
Partic. passé : Absous, absoute, ayant absous.

Le composé *dissoudre* se conjugue comme *absoudre;* le composé *résoudre* également, mais il a un passé simple : *Je résolus,... nous résolûmes,...* et il fait au partic. passé : *résolu.*

ATTEINDRE.

Indic. prés. : J'atteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons, vous atteignez, ils atteignent.
Imparfait : J'atteignais,... nous atteignions...
Passé simple : J'atteignis,... nous atteignîmes...

Futur : J'atteindrai,... nous atteindrons...
Impératif : Atteins, atteignons, atteignez.
Subj. prés. : Que j'atteigne,... que nous atteignions...
Subj. imparf. : Que j'atteignisse,... que nous atteignissions...
Partic. prés. : Atteignant.
Partic. passé : Atteint, ayant atteint.

Les verbes : *astreindre, ceindre, empreindre, enfreindre, éteindre, étreindre, feindre, geindre, peindre,* et ses composés, *restreindre, teindre,* se conjuguent sur *atteindre.*

BATTRE.

Indic. prés. : Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent.
Imparfait : Je battais,... nous battions...
Passé simple : Je battis,... nous battîmes...
Futur : Je battrai,... nous battrons...
Impératif : Bats, battons, battez.
Subj. prés. : Que je batte,... que nous battions...
Subj. imparf. : Que je battisse,... que nous battissions...
Partic. prés. : Battant.
Partic. passé : Battu, ayant battu.

Le composé *débattre* se conjugue sur *battre.*

BOIRE.

Indic. prés. : Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent.
Imparfait : Je buvais,... nous buvions..
Passé simple : Je bus,... nous bûmes...
Futur : Je boirai,... nous boirons...
Impératif : Bois, buvons, buvez.
Subj. prés : Que je boive,... que nous buvions...
Subj. imparf. : Que je busse,. que nous bussions...
Partic. prés. : Buvant.
Partic passé : Bu, ayant bu.

CONCLURE.

Indic. prés. : Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent.
Imparfait : Je concluais,... nous concluions ..
Passé simple : Je conclus,... nous conclûmes...
Futur : Je conclurai,... nous conclurons...
Impératif : Conclus, concluons, concluez.
Subj. prés. : Que je conclue, que tu conclues, qu'il conclue, que nous concluions, que vous concluiez, qu'ils concluent.
Subj. imparf. : Que je conclusse, .. que nous conclussions...
Partic. prés. : Concluant.
Partic. passé : Conclu, ayant conclu.

Le verbe *exclure* se conjugue comme *conclure*.

CONDUIRE.

Indic. prés. : Je conduis,.. nous conduisons...
Imparfait : Je conduisais, nous conduisions...
Passé simple : Je conduisis,... nous conduisîmes...
Futur : Je conduirai,... nous conduirons..
Impératif : Conduis, conduisons, conduisez.
Subj prés. : Que je conduise,... que nous conduisions...
Subj. imparf. : Que je conduisisse,. . que nous conduisissions
Partic. prés : Conduisant.
Partic. passé : Conduit, ayant conduit.

Les verbes : *déduire, enduire, induire, introduire, produire, réduire, séduire,* de la même famille que *conduire,* — et les verbes : *construire, cuire, détruire, instruire,* se conjuguent sur ce modèle.

CONFIRE.

Indic. prés. : Je confis,... nous confisons...
Imparfait : Je confisais,... nous confisions...
Passé simple : Je confis,.. nous confîmes..
Futur : Je confirai, nous confirons. .
Impératif : Confis, confisons, confisez...
Subj. prés. : Que je confise,... que nous confisions...

Subj. imparf. : Que je confisse,... que nous confissions...
Partic. prés. : Confisant.
Partic. passé : Confit, ayant confit.

COUDRE.

Indic. prés. : Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent
Imparfait : Je cousais,... nous cousions...
Passé simple : Je cousis,... nous cousîmes...
Futur : Je coudrai,.. nous coudrons...
Impératif : Couds, cousons, cousez.
Subj. prés. : Que je couse,... que nous cousions...
Subj. imparf. : Que je cousisse,... que nous cousissions...
Partic. prés. : Cousant.
Partic. passé : Cousu, ayant cousu.

CRAINDRE.

Indic. prés. : Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent.
Imparfait : Je craignais,... nous craignions...
Passé simple : Je craignis,... nous craignîmes...
Futur : Je craindrai,... nous craindrons...
Impératif : Crains, craignons, craignez.
Subj. prés. : Que je craigne,... que nous craignions...

Subj. imparf. : Que je craignisse,... que nous craignissions...
Partic. prés. : Craignant.
Partic. passé : Craint, ayant craint.

Les verbes : *contraindre* et *plaindre* se conjuguent sur *craindre*.

CROIRE.

Indic. prés. : Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient.
Imparfait : Je croyais,... nous croyions...
Passé simple : Je crus,... nous crûmes...
Futur : Je croirai,... nous croirons...
Impératif : Crois, croyons, croyez.
Subj. prés. : Que je croie, que tu croies, qu'il croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.
Subj. imparf. : Que je crusse,... que nous crussions...
Partic. prés. : Croyant
Partic. passé : Cru, ayant cru.

CROÎTRE.

Indic. prés. : Je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent.
Imparfait : Je croissais,... nous croissions.
Passé simple : Je crûs,... nous crûmes...

Futur : Je croîtrai,. . nous croîtrons...
Impératif : Croîs, croissons, croissez.
Subj. prés. : Que je croisse,... que nous croissions..
Subj. imparf. : Que je crûsse,... que nous crûssions...
Partic prés. : Croissant.
Partic. passé : Ayant crû.

DIRE.

Indic. prés. : Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent
Imparfait : Je disais,... nous disions...
Passé simple : Je dis,... nous dîmes...
Futur : Je dirai,... nous dirons...
Impératif : Dis, disons, dites.
Subj. prés. : Que je dise,... que nous disions...
Subj. imparf. : Que je disse,... que nous dissions ..
Partic. prés. : Disant.
Partic. passé : Dit, ayant dit.

Le composé *redire* se conjugue entièrement sur *dire;* les autres composés de *dire* se conjuguent de la même façon, mais ils font : *vous médisez, vous contredisez, vous prédisez,* etc., à la 2e personne du pluriel de l'indicatif présent. *Maudire* se conjugue sur *finir,* sauf au participe passé *maudit.*

ÉCRIRE.

Indic. prés : J'écris,... nous écrivons...
Imparfait : J'écrivais,.. nous écrivions...
Passé simple : J'écrivis,... nous écrivîmes...
Futur : J'écrirai,... nous écrirons...
Impératif : Écris, écrivons, écrivez.
Subj. prés. : Que j'écrive,... que nous écrivions...
Subj. imparf. : Que j'écrivisse,... que nous écrivissions...
Partic. prés. : Écrivant.
Partic. passé : Écrit, ayant écrit.

Les composés : *décrire, prescrire,* etc., se conjuguent sur *écrire.*

FAIRE.

Indic. prés. : Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font.
Imparfait : Je faisais,... nous faisions...
Passé simple : Je fis,... nous fîmes...
Futur : Je ferai,... nous ferons...
Impératif : Fais, faisons, faites.
Subj. prés. : Que je fasse,... que nous fassions...
Subj. imparf. : Que je fisse,... que nous fissions...
Partic. prés : Faisant.
Partic. passé : Ayant fait.

Tous les composés de *faire* : *défaire, refaire, parfaire,* etc., se conjuguent sur le verbe simple.

JOINDRE.

Indic. prés. : Je joins, tu joins, il joint, nous joignons, vous joignez, ils joignent
Imparfait : Je joignais,... nous joignions...
Passé simple : Je joignis,... nous joignîmes...
Futur : Je joindrai,. . nous joindrons...
Impératif : Joins, joignons, joignez.
Subj. prés. : Que je joigne,.. que nous joignions...
Subj. imparf. : Que je joignisse, . que nous joignissions...
Partic. prés. : Joignant.
Partic. passé : Joint, ayant joint.

Tous les composés : *adjoindre, disjoindre, rejoindre,* etc., se conjuguent sur le verbe simple.

LIRE.

Indic. prés. : Je lis, tu lis, il lit, nous lisons, vous lisez, ils lisent
Imparfait : Je lisais,... nous lisions...
Passé simple : Je lus, .. nous lûmes...
Futur : Je lirai,.. nous lirons...
Impératif : Lis, lisons, lisez.

Subj. prés. : Que je lise,... que nous lisions...
Subj. imparf. : Que je lusse,... que nous lussions...
Partic. prés. : Lisant.
Partic. passé : Lu, ayant lu.

LUIRE.

Indic. prés. : Je luis,.. nous luisons...
Imparfait : Je luisais,... nous luisions...
Passé simple : Je luisis,... nous luisîmes...
Futur : Je luirai,... nous luirons...
Impératif : Luis, luisons, luisez.
Subj. prés. : Que je luise,... que nous luisions.
Subj. imparf. : Que je luisisse,... que nous luisissions...
Partic. prés. : Luisant.
Partic. passé : Ayant lui.

Le verbe *nuire* se conjugue sur le verbe *luire*.

METTRE.

Indic. prés. : Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent.
Imparfait : Je mettais,... nous mettions...
Passé simple : Je mis,... nous mîmes...
Futur : Je mettrai,... nous mettrons...
Impératif : Mets, mettons, mettez.
Subj. prés. : Que je mette,... que nous mettions...

Subj. imparf. : Que je misse,... que nous missions...
Partic. prés. : Mettant.
Partic. passé : Ayant mis.

Les composés : *admettre, remettre, promettre*, etc., se conjuguent sur *mettre*.

MOUDRE.

Indic. prés. : Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent.
Imparfait : Je moulais,... nous moulions...
Passé simple : Je moulus,... nous moulûmes...
Futur : Je moudrai,... nous moudrons...
Impératif : Mouds, moulons, moulez.
Subj. prés. : Que je moule,... que nous moulions...
Sub . imparf. : Que je moulusse,... que nous moulussions...
Partic. prés. : Moulant.
Partic. passé : Ayant moulu.

NAÎTRE.

Indic. prés. : Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent.
Imparfait : Je naissais,.. nous naissions...
Passé simple : Je naquis,... nous naquîmes...
Futur : Je naîtrai,... nous naîtrons...

Impératif : Nais, naissons, naissez.
Subj. prés. : Que je naisse,... que nous naissions...
Subj imparf. : Que je naquisse,... que nous naquissions...
Partic. prés. : Naissant.
Partic. passé : Étant né.

Le composé *renaître* se conjugue sur *naître*.

PAÎTRE.

Indic. prés. : Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent.
Imparfait : Je paissais,... nous paissions...
Passé simple : N'existe pas.
Futur : Je paîtrai,.. nous paîtrons...
Impératif : Pais, paissons, paissez.
Subj. prés. : Que je paisse,... que nous paissions...
Subj. imparf. : N'existe pas.
Partic. prés. : Paissant.
Partic. passé : N'existe pas.

Le composé *repaître, se repaître,* se conjugue sur le verbe simple; mais il a le passé simple : *je me repus,... nous nous repûmes,* — le subjonctif imparfait : *que je me repusse...,* — et le participe passé : *s'étant repu.*

PARAÎTRE.

Indic. prés. : Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent.
Imparfait : Je paraissais,... nous paraissions...
Passé simple : Je parus,... nous parûmes...
Futur : Je paraîtrai,... nous paraîtrons...
Impératif : Parais, paraissons, paraissez.
Subj. prés. : Que je paraisse,... que nous paraissions...
Subj. imparf. : Que je parusse,... que nous parussions...
Partic. prés. : Paraissant.
Partic. passé : Paru, ayant paru.

Les composés : *disparaître, apparaître,* etc., et le verbe : *connaître,* se conjuguent sur *paraître.*

PLAIRE

Indic. prés : Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent.
Imparfait : Je plaisais,... nous plaisions...
Passé simple : Je plus,... nous plûmes...
Futur : Je plairai,... nous plairons..
Impératif : Plais, plaisons, plaisez.
Subj. prés. : Que je plaise,... que nous plaisions...

Subj. imparf. : Que je plusse,... que nous plussions...
Partic. prés. : Plaisant.
Partic. passé : Ayant plu.

PRENDRE.

Indic prés. : Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent.
Imparfait : Je prenais,... nous prenions...
Passé simple : Je pris,... nous prîmes...
Futur : Je prendrai,... nous prendrons...
Impératif : Prends, prenons, prenez.
Subj. prés. : Que je prenne,... que nous prenions...
Subj. imparf. : Que je prisse,.. que nous prissions...
Partic. prés. : Prenant.
Partic. passé : Pris, ayant pris.

Les composés *comprendre, reprendre, surprendre,* etc., se conjuguent sur *prendre.*

RIRE.

Indic. prés. : Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient.
Imparfait : Je riais,... nous riions...
Passé simple : Je ris,... nous rîmes...
Futur : Je rirai,. . nous rirons...

Impératif : Ris, rions, riez.
Subj. prés. : Que je rie,... que nous riions...
Subj. imparf. : Que je risse,... que nous rissions...
Partic. prés. : Riant.
Partic passé : Ayant ri.

Le composé *sourire* se conjugue sur *rire*.

SUFFIRE.

Indic. prés. : Je suffis,.. nous suffisons...
Imparfait : Je suffisais,... nous suffisions...
Passé simple : Je suffis,... nous suffîmes...
Futur : Je suffirai,... nous suffirons..
Impératif : Suffis, suffisons, suffisez.
Subj. prés. : Que je suffise,... que nous suffisions...
Subj. imparf. : Que je suffisse,... que nous suffissions...
Partic. prés. : Suffisant.
Partic. passé : Ayant suffi.

SUIVRE.

Indic. prés. : Je suis,... nous suivons...
Imparfait : Je suivais,... nous suivions..
Passé simple : Je suivis,... nous suivîmes...
Futur : Je suivrai,... nous suivrons...
Impératif : Suis, suivons, suivez.
Subj. prés. : Que je suive,... que nous suivions...

Subj. imparf. : Que je suivisse,... que nous suivissions...
Partic. prés. : Suivant.
Partic. passé : Suivi, ayant suivi.

Le composé *poursuivre* se conjugue sur *suivre*.

TAIRE.

Indic prés. : Je tais, il tait, nous taisons...
Imparfait : Je taisais,... nous taisions...
Passé simple : Je tus,... nous tûmes...
Futur : Je tairai,... nous tairons...
Impératif : Tais, taisons, taisez.
Subj. prés. : Que je taise ... que nous taisions...
Subj. imparf. : Que je tusse, que nous tussions...
Partic. prés. : Taisant.
Partic. passé : Tu, ayant tu.

VAINCRE.

Indic. prés. : Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.
Imparfait : Je vainquais,... nous vainquions...
Passé simple : Je vainquis,.. nous vainquîmes...
Futur : Je vaincrai,. . nous vaincrons...
Impératif : Vaincs, vainquons, vainquez.
Subj. prés. : Que je vainque,. . que nous vainquions...

Subj. imparf. : Que je vainquisse,... que nous vainquissions...
Partic. prés. : Vainquant.
Partic. passé : Vaincu.

Le composé *convaincre* se conjugue sur *vaincre*.

VIVRE.

Indic. prés. : Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent.
Imparfait : Je vivais,.. nous vivions...
Passé simple : Je vécus, nous vécûmes...
Futur : Je vivrai,... nous vivrons...
Impératif : Vis, vivons, vivez
Subj. prés. : Que je vive... que nous vivions...
Subj. imparf. : Que je vécusse,.. que nous vécussions...
Partic. prés. : Vivant.
Partic. passé : Ayant vécu.

Les composés *revivre, survivre,...* se conjuguent sur *vivre*.

VERBES DÉFECTIFS.

En -ER

PUER.

N'est usité qu'à l'*Indic. prés.* : Je pue, tu pues...
à l'*Imparfait* : Je puais, tu puais...
au *Futur* : Je puerai, tu pueras...
au *Conditionnel* : Je puerais, tu puerais..
à l'*Infinitif* : puer.
au *Partic. prés.* : puant.

En -IR.

FAILLIR.

N'est usité qu'au *Passé simple* : Je faillis, tu faillis...
à l'*Infinitif* : Faillir.
au *Partic. passé* : Ayant failli.
et aux *temps composés* : J'ai failli, J'avais failli, etc.

Les trois personnes du singulier, à l'indicatif présent, au futur et au conditionnel : *Je faux, tu faux, il faut, — je faudrai, tu faudras, il faudra, — je faudrais, tu faudrais, il faudrait,* ont vieilli. Les formes : *Je faillirai, je*

faillirais, employées et discutées dès l'époque classique, mais non pas toujours condamnées, ne sont pas recommandables, mais ne sauraient être qualifiées de barbares. *Il faut, il faudra* et *il faudrait* se sont conservés dans la conjugaison de *falloir*, qui est le même verbe que *faillir*.

DÉFAILLIR.

Le verbe *défaillir*, composé de *faillir*, n'est pas défectif, et se conjugue tout entier sur *assaillir*. Toutefois, l'observation ci-dessus vaut pour et contre les formes *je défaillirai, je défaillirais*.

FÉRIR.

N'est usité qu'à l'*Infinitif*, dans la locution : *sans coup férir*.

GÉSIR.

N'est usité qu'aux formes suivantes :

Indic. prés. : Tu gis, il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent.

Imparfait : Je gisais, tu gisais...

Partic. prés. : Gisant.

OUIR.

N'est usité qu'au *Passé simple :* J'ouïs, tu ouïs...
à l'*Infinitif :* Ouïr.
au *Partic. passé :* Ayant ouï.

QUERIR.

N'est usité qu'à l'*Infinitif :* Querir.

SAILLIR.

Dans le sens de *jaillir*, n'est usité qu'à la 3e personne du singulier et du pluriel· il se conjugue sur *finir*.

En -OIR.

CHOIR.

N'est usité qu'à l'infinitif présent *choir* et au participe passé *chu*.

DÉCHOIR.

N'est usité qu'aux formes suivantes :

Indic. prés. : Je déchois, tu déchois, il déchoit.

Passé simple : Je déchus, tu déchus...
Subj. prés. : Que je déchoie, que tu déchôies, qu'il déchoie.
Subj. imparf. : Que je déchusse, qu'il déchût.
Infinit. prés. : Déchoir
Partic. passé : Déchu.

ÉCHOIR.

N'est usité qu'aux ſormes suivantes :

Indic. prés. : Il échoit, *ou* il échet.
Passé simple : Il échut.
Futur : Il écherra.
Partic. prés. : Échéant.
Partic. passé : Échu.

FALLOIR.

Verbe impersonnel; il n'est usité qu'aux ſormes suivantes :

Indic. prés. : Il ſaut.
Imparfait : Il ſallait.
Passé simple : Il ſallut.
Futur : Il ſaudra.
Subj. prés. : Qu'il ſaille.
Subj. imparf. : Qu'il ſallût.
Partic. passé : Fallu.

PROMOUVOIR.

N'est usité qu'à l'*Infinit. prés.* : Promouvoir, et au *Partic. passé* : promu.

SEOIR.

Dans le sens de : *convenir*, ce verbe n'est usité qu'aux formes suivantes :

Indic. prés. : Il sied, ils siéent.
Imparfait : Il seyait, ils seyaient.
Futur : Il siéra, ils siéront.
Subj. prés. : Qu'il siée, qu'ils siéent.
Part. prés. : Séant ou Seyant.

Dans le sens de : *être assis*, il n'existe qu'aux formes suivantes :

Partic. prés. : Séant
Partic. passé : Sis.

En -RE.

ACCROIRE.

N'est usité qu'à l'infinitif présent : *accroire*.

ATTRAIRE.

N'est usité qu'à l'infinitif présent : *attraire*.

BRAIRE.

Indic. prés. : Il brait, ils braient.
Imparfait : Il brayait, ils brayaient.
Futur : Il braira, ils brairont
Temps composés : Il a brait, ils ont brait.
Infinit. prés. : Braire
Partic. prés. : Brayant.

BRUIRE.

Indic. prés. : Il bruit.
Imparfait : Il bruissait, ils bruissaient.
Infinit prés. : Bruire.
Partic. prés. : Bruissant.

CLORE.

Indic. prés. : Je clos, tu clos, il clòt, ils closent.
Futur : Je clorai, tu cloras, il clora, nous clorons, vous clorez, ils cloront.
Subj. prés. : Que je close, que tu closes, qu'il close, que nous closions, que vous closiez, qu'ils closent.

Partic. prés. : Closant.
Infinit. prés. : Clore.
Partic. passé : Ayant clos

Les composés *éclore* et *enclore* se conjuguent comme le verbe simple *clore,* sauf à l'indicatif présent, où ils ont toutes les personnes : J'enclos, tu enclos, il enclôt, nous enclosons, vous enclosez, ils enclosent.

FRIRE.

Indic. prés. : Je fris, tu fris, il frit.
Infinit. prés. : Frire.
Partic. passé : Ayant frit.

OINDRE. — POINDRE.

Ne sont plus usités qu'à l'infinitif présent. *Oindre* a gardé son participe passé *oint* et *poindre* son participe présent *poignant.*

SOURDRE.

Indic. prés. : Il sourd, ils sourdent.
Infinit. prés. : Sourdre.

TRAIRE.

Indic. prés. : Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient.

Imparfait : Je trayais, tu trayais, .. nous trayions...

Futur : Je trairai, tu trairas. .

Impératif : Trais, trayons, trayez.

Subj. prés. : Que je traie, que tu traies, qu'il traie, que nous trayions, que vous trayiez, qu'ils traient

Partic. prés. : Trayant.

Partic. passé : Ayant trait

Les composés *abstraire, distraire, extraire, soustraire,* se conjuguent sur *traire.*

LES MODES ET LES TEMPS.

Par le verbe nous possédons une riche variété de moyens d'expression pouvant s'adapter exactement à la pensée, à l'intention ou au sentiment qui provoque notre langage. *Il vient; Viens; Je viendrais si je pouvais; Il faut que tu viennes,* nous présentent autant de nuances de l'idée générale de *venir,* dont chacune correspond à l'un des aspects particuliers sous lesquels nous envisageons une action ou un état. Ces moyens d'expression s'appellent *modes.*

D'autre part, l'action ou l'état dont nous parlons se produit à tel ou tel moment de la durée. De là autant de formes particulières qui nous permettent de les situer avec précision dans le présent, le passé ou le futur. Ces formes s'appellent *temps.*

On distingue quatre modes principaux : *l'indicatif, l'impératif, le conditionnel, le subjonctif.* On range aussi habituellement parmi les modes *l'infinitif, le gérondif, le participe,*

bien qu'à proprement parler ils ne jouent pas le rôle de modes.

Chacun des modes a un ou plusieurs temps. Nous étudierons l'emploi de ces modes et de ces temps d'abord dans une proposition isolée, ensuite dans la phrase.

MODE INDICATIF.

L'Indicatif indique l'action ou l'état d'une façon positive et abstraction faite des accidents qui peuvent modifier cette action ou cet état.

Il possède huit temps : *le présent, l'imparfait, le passé simple, le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait, le futur simple et le futur antérieur.*

Présent.

On se sert du présent pour marquer ce qui est ou qui se passe dans le moment même où l'on parle : *Aujourd'hui il pleut, il fait froid* — ou bien un fait d'habitude ou une vérité générale : *Tous les dimanches, il va à la campagne. Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.*

Pour rendre plus vivant un fait passé ou futur, on le transporte au moment où l'on parle en employant le présent : *J'entre, le peuple fuit, le sacrifice cesse. Il sort à l'instant. Va, je te suis.*

Le présent peut aussi s'employer pour indiquer un avenir très prochain : *Son mariage a lieu samedi. Je vous attends demain.*

Le présent passif de certains verbes, quand le nom qui indique l'agent n'est pas exprimé, marque le résultat d'une action accomplie. *Est peint* dans : *Le tableau est peint par un véritable artiste*, est un présent; c'est un passé dans *le tableau est peint. Les meubles sont vendus* ne peut signifier que : *on a fini de vendre les meubles.* Pour exprimer le présent véritable on est souvent obligé d'employer la forme pronominale : *Ces meubles se vendent bien,* ou encore *on* avec une forme active : *on vend bien ces meubles.*

Imparfait.

L'imparfait marque un fait passé par rapport au moment où l'on parle, mais qui durait encore à un moment déterminé du passé : *Les cloches sonnaient quand le cortège arriva sur la place.*

On met aussi à l'imparfait les verbes qui expriment une action passée habituelle ou plusieurs actions simultanées. *Tous les hivers, il séjournait un mois en Italie. Le soir tombait, l'orage menaçait.*

Dans le récit, l'imparfait désigne un fait qui a suivi immédiatement un autre fait passé :

Il nous congédia tous; mais, quelques instants plus tard, il nous rappelait.

Passé simple.

Le passé simple marque un fait qui s'est produit en un temps passé, déterminé et complètement écoulé : *Un orage éclata; la grêle succéda à la pluie; les récoltes furent perdues.*

Il peut avoir le sens d'un présent quand il exprime une vérité générale; on l'appelle alors passé d'habitude : *Jamais flatteur ne manqua de dupes.*

L'emploi de ce temps semble avoir été définitivement abandonné par la langue parlée. Elle le remplace par le passé composé. Mais il est regrettable que certains auteurs de notre temps négligent cette forme classique, qui établit une distinction utile entre deux sortes de passés.

Passé composé.

Le passé composé marque un fait qui a eu lieu à une époque récente et dont les conséquences durent encore au moment où l'on parle : *Ces échecs répétés l'ont découragé. Je n'ai pas trouvé mon ami. Puisque tu as terminé ton travail, tu peux sortir.*

On emploie aussi le passé composé avec le sens du passé d'habitude : *Les flatteurs ont toujours trouvé des dupes.*

Le passé composé a le sens du futur antérieur quand il présente comme étant déjà accomplie une action qui va être faite : *Attendez-moi, j'ai fini dans une minute.*

Passé antérieur.

Le passé antérieur marque une action faite avant une autre dans un temps complètement écoulé. Il s'emploie surtout dans les phrases telles que celle-ci : *Quand il eut achevé son récit, tous demeurèrent silencieux.*

Il remplace quelquefois le passé simple, pour indiquer une action complètement accomplie dans le passé : *Ma tâche était longue, je l'eus pourtant terminée en une heure.*

La langue parlée, par suite de l'abandon qu'elle a fait du passé simple, emploie un passé antérieur surcomposé : *Quand il a eu terminé son récit, nous sommes tous demeurés silencieux.*

Plus-que-parfait.

Le plus-que-parfait marque, comme le passé antérieur, un passé dans le passé. Mais, contrairement au passé antérieur, il peut exprimer,

aussi bien qu'une action isolée, une action répétée ou un état résultant de l'action : *Très jeune encore, déjà il avait atteint à la célébrité.*

Futur simple.

Le futur simple indique qu'un fait aura lieu dans un temps qui n'est pas encore : *L'enfant studieux deviendra savant. Les méchants seront punis.*

Le futur peut avoir le sens du présent de l'indicatif ou de l'impératif, quand on veut atténuer une affirmation ou exprimer un ordre : *Je vous demanderai de vous taire. Vous prendrez cette tisane. Tu ne tueras point.*

Futur antérieur.

Le futur antérieur indique qu'une action sera déjà accomplie quand une autre action future s'accomplira. Il s'emploie surtout dans ces sortes de phrases : *Quand j'aurai lu ce livre, je vous l'enverrai.*

Il remplace quelquefois le futur simple pour indiquer que l'action en question sera complètement accomplie : *Ma tâche est longue, mais je l'aurai vite terminée.*

Il peut désigner aussi un fait que l'on suppose accompli ou sur le point d'être accom-

pli : *Il aura oublié de vous prévenir. J'aurai bientôt percé ce mystère.*

PÉRIPHRASES SUBSTITUÉES AUX TEMPS DIVERS DE L'INDICATIF.

Pour mieux souligner certaines nuances de sens, on remplace souvent les formes habituelles de l'indicatif par des périphrases, où l'infinitif du verbe qui exprime l'action ou l'état est précédé d'*aller, devoir, venir, pouvoir. Je vais partir* indique un futur prochain; *il vient d'arriver, il ne fait que d'arriver,* un passé très récent; *la chose peut être arrivée,* un passé probable; *il doit partir,* une nécessité morale ou simplement un futur indéterminé; *il doit encore avoir fait un mauvais coup,* une supposition. Employés ainsi, *aller, devoir, venir, pouvoir,* sont dits *auxiliaires de modes.*

MODE IMPÉRATIF.

L'impératif a deux temps : un *présent* et un *vassé.*

Ce mode sert à exprimer soit un simple conseil : *Prenez la rue de droite;* soit une demande, une prière plus ou moins pressante : *Faites moins de bruit, s'il vous plaît. Finissez donc!* soit un ordre catégorique : *Partez à telle*

heure. L'impératif de politesse recourt ordinairement à des périphrases : *Veuillez, je vous prie, vous asseoir. Ayez la bonté de... Faites-moi le plaisir de... l'honneur de...*

L'impératif passé a la valeur d'un passé dans : *Ayez fini avant mon retour;* d'un présent accompli dans : *Ayez terminé ce travail en deux heures.*

Pour la troisième personne, qui n'existe pas à l'impératif, un ordre s'exprime par le subjonctif présent ou passé : *Qu'il se taise! Qu'ils prennent courage! Qu'il ait fini avant deux heures.*

MODE SUBJONCTIF.

Comme son nom l'indique, le subjonctif sert à exprimer une action ou un état dépendant d'une autre action ou d'un autre état; c'est le mode de la possibilité. Par suite, il est surtout employé, dans la phrase, en dépendance d'une proposition principale. Il a quatre temps : un *présent,* un *imparfait,* un *passé* et un *plus-que-parfait.*

Le subjonctif présent est toutefois employé fréquemment dans une proposition isolée ou une proposition principale.

Comme nous venons de le voir, il s'emploie comme troisième personne de l'impératif : *Qu'il parte vite. Qu'ils restent ici.*

Il exprime à la troisième personne une concession sans être précédé de la conjonction *que*, dans *Coûte que coûte. Vaille que vaille. Advienne que pourra. Vous voulez partir, soit.*

Il sert à la première personne du singulier à atténuer une affirmation : *Je ne sache pas qu'il soit ici. Il n'est pas ici, que je sache.*

Il sert spécialement à exprimer un souhait. *Que son nom soit béni. Que Dieu vous bénisse.* La conjonction *que* est absente dans les tours anciens : *Vive la France. Dieu vous garde. Plaise à Dieu que. Plût à Dieu que... Puissé-je, puisses-tu réussir.*

MODE CONDITIONNEL.

Le conditionnel indique une action ou un état dont la réalisation dépend d'une condition. Il possède deux temps, un *présent* et un *passé* qui a deux formes : *J'aurais aimé, j'eusse aimé; J'aurais été aimé, j'eusse été aimé.* Le plus souvent, l'action ou l'état est exprimé dans une proposition principale et la condition dans une proposition subordonnée : *Je vous écrirais si j'en avais le temps.* Par suite l'étude de l'emploi du conditionnel appartient proprement à celle de la phrase.

Toutefois le conditionnel peut figurer dans une proposition isolée quand la condition est sous-entendue : *Je voudrais bien m'en aller*

(si c'était possible). Il sert aussi à adoucir une affirmation : *Je voudrais bien vous parler. Il aurait voulu vous rencontrer. Comme je serais heureux de vous voir! Moi, j'oublierais vos bienfaits!*

INFINITIF.

L'infinitif, qui exprime l'état ou l'action d'une manière indéterminée, peut être assimilé au nom. Il a toutes les fonctions du nom : sujet, attribut, apposition et complément. *Trop parler nuit. Crier n'est pas chanter. Son plus grand désir, paraître, fut déçu. La peur de mourir. Fier de réussir. Il espère partir. Il demande à entrer. Nous travaillons pour gagner notre vie.*

Comme forme proprement verbale, il remplace l'impératif pour rendre un ordre plus catégorique : *Prendre tant de grammes de cette poudre. Aller au pas. Ralentir.*

Il remplace un mode personnel dans des tours interrogatifs ou exclamatifs comme : *Que penser de cette conduite? Que faire par ce mauvais temps, à quoi nous occuper? Moi, avoir cette opinion de vous! Vous, oser faire cela!*

Pour donner plus de vivacité à un récit, il se substitue quelquefois, précédé de la préposition *de*, au passé de l'indicatif : *Grenouilles*

aussitôt de sauter dans les ondes. C'est ce qu'on appelle l'*infinitif de narration*.

L'infinitif a deux temps : un *présent* et un *passé*. Au présent, il correspond au présent, à l'imparfait de l'indicatif, au futur par rapport au présent et par rapport au passé. *Il croit savoir. Il croyait savoir. Il espère savoir. Il espérait savoir*. Au passé, il correspond au passé, au plus-que-parfait et au futur antérieur de l'indicatif : *Il croit avoir vu. Il croyait avoir vu. Il espère être arrivé. Il espérait être arrivé.*

GÉRONDIF.

Le gérondif est une forme invariable en *ant* que l'on confond souvent avec le participe présent. Il diffère de lui et par son étymologie et par sa valeur syntaxique.

Le gérondif est une sorte de complément verbal circonstanciel, tantôt précédé, tantôt non précédé de la préposition *en* : *Chemin faisant,... en me promenant* (pendant que je marchais, que je me promenais). *C'est en forgeant qu'on devient forgeron* (c'est par l'action de forger que...). *Étant donné, étant établi que...* (puisqu'il est donné, établi que...). *En cherchant vous trouverez* (A la condition de chercher, si vous cherchez).

PARTICIPE PRÉSENT.

Le participe présent est une sorte d'adjectif verbal qui tantôt marque l'action, tantôt marque l'état.

Quand il marque l'action, il est presque toujours invariable. *L'armée assiégeant* (qui assiège) *la ville a fini ses travaux d'approche. Ils interrogèrent le pauvre enfant tremblant* (qui tremblait) *de froid.* Il était variable dans l'ancienne langue, même quand il marquait l'action. Nous avons gardé les vieilles locutions: *Les ayants droit. Les allants et venants. Les tenants et aboutissants. Toute affaire cessante.*

Quand il marque l'état, la manière d'être, il est variable et s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : *Elle apparut tremblante de peur. Ils se retirèrent encore bouillants de courroux.*

Le participe présent variable est dit ordinairement *adjectif verbal.*

Un certain nombre d'adjectifs verbaux ont une orthographe différente de celle du participe présent : *négligent, convaincant, intrigant, fatigant,* etc...

Certains autres ont le sens de participes de verbes réfléchis : *personne bien portante, séance tenante, couleur voyante,* ou ont pour sujet un nom sous-entendu : *rue passante* (où

l'on passe), *école payante* (où chaque élève paie).

PARTICIPE PASSÉ.

Comme le participe présent, le participe passé employé seul est un véritable adjectif verbal qui varie en genre et en nombre. *Les choses dites ne valent pas les choses écrites.* Font exception : *attendu, supposé, vu, ci-joint, ci-inclus* quand ils précèdent le nom : *Vous trouverez ci-joint la réponse du notaire.*

Le participe passé adjectif a la valeur passive. *Les choses écrites :* qui ont été écrites. Mais souvent il ne fait que déterminer ou qualifier. *Un jeune homme rangé; une chambre rangée. Un caractère décidé; une chose décidée. Un enfant dissimulé; une faute dissimulée.*

Employé comme élément d'une forme verbale avec les auxiliaires *avoir* et *être*, il s'accorde ou ne s'accorde pas suivant les règles ci-dessous.

Accord du participe passé.

Le participe passé employé avec l'auxiliaire *être* est considéré comme un adjectif épithète ou attribut et s'accorde avec le mot auquel il se rapporte : *Une maison solidement construite.*

Les portes ont été fermées. La neige tombée ce matin est déjà fondue.

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* reste invariable s'il n'a pas de complément direct ou si son complément direct est placé après le verbe : *Elles ont bien chanté. Ils ont couru longtemps. Elles ont chanté des chœurs. Ils ont couru des dangers.*

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* s'accorde en genre et en nombre avec son complément, quand ce complément est placé avant le verbe :

Les chœurs qu'elles ont chantés. Ces enfants, je les ai connus avant vous. Quelle occasion vous avez perdue!

Les cas particuliers où la règle générale ne semble pas appliquée ne sont des exceptions qu'en apparence :

1° Les participes des verbes qui sont intransitifs au sens propre et qui s'emploient transitivement au sens figuré, restent invariables au sens propre et s'accordent au sens figuré :

Les dix minutes qu'il a couru (pendant lesquelles il a couru).

Les douze francs que ce livre avait coûté.

La grosse somme que cette propriété aurait valu.

Les vingt grammes que cette lettre a pesé.

Et :

Les graves dangers que nous avions courus.

Toute la peine que vous nous aurez coûtée.
Les réprimandes qu'il nous a values.
Vos bonnes raisons que j'ai pesées.

2° Les participes des verbes employés tantôt transitivement et tantôt intransitivement suivent la règle de l'accord dans le premier cas et restent invariables dans le second.

Les fautes qu'il a faites.
La chaleur qu'il a fait.
Les circonstances nous ont servis.
Le livre qui nous a servi.

3° Quand le complément direct est un nom collectif ou un adverbe de quantité accompagnés d'un complément, le participe s'accorde ou reste invariable suivant le sens :

La foule d'hommes que j'ai vue ou *vus*, selon que l'on veut marquer qu'on a vu la foule ou qu'on a vu les hommes.

Le participe reste invariable quand le complément direct est représenté par le pronom invariable *en*, qui signifie *de cela :*

On lui a donné des figues, il en a mangé; de la bière, il en a bu.

4° Quand le nom ou le pronom placés avant le participe ne sont pas compléments du participe, mais compléments ou sujets d'un autre verbe exprimé ou sous-entendu, le participe reste naturellement invariable :

Il a fait tous les efforts qu'il a pu (qu'il a pu faire).

L'affaire n'est pas telle que je l'aurais voulu et que je l'avais cru (que j'aurais voulu qu'elle fût, que j'avais cru qu'elle serait).

Les difficultés que j'avais prévu que vous auriez.

Difficultés (représenté par *que*) est complément direct de *vous auriez* et non de *j'avais prévu.*

5° En vertu de ce même principe, les participes *vu, entendu, senti* suivis d'un infinitif tantôt s'accordent et tantôt ne s'accordent pas.

Les enfants que j'ai vus passer (j'ai vu les enfants qui passaient).

Les enfants que j'ai vu punir (j'ai vu qu'on punissait les enfants).

La chanteuse que j'ai entendue chanter (j'ai entendu la chanteuse chanter).

La chanson que j'ai entendu chanter (j'ai entendu chanter la chanson).

Ma volonté que j'ai sentie fléchir (j'ai senti ma volonté qui fléchissait).

Ma volonté que j'ai senti contraindre (j'ai senti que l'on contraignait ma volonté).

Le participe *fait,* suivi d'un infinitif, est considéré comme un auxiliaire et reste toujours invariable. Le participe *laissé* peut également être considéré comme auxiliaire et rester invariable, mais l'usage de lui appliquer la règle générale est plus fréquent.

La femme qu'il a fait mourir.

La femme qu'il a laissée ou *laissé mourir.*

6° Dans les verbes pronominaux, le participe passé s'accorde avec le sujet, suivant la règle générale, quand l'auxiliaire conserve la valeur du verbe *être* :

La majorité s'est abstenue.
Cette femme s'était évanouie.
Les fruits se sont vendus facilement.

Quand l'auxiliaire *être* a la valeur du verbe *avoir*, le participe s'accorde avec son complément direct ou reste invariable selon la règle générale :

La peine que je me suis donnée.
Les livres que je me suis offerts.
Ils se sont coupés (ils ont coupé soi).
Ils se sont coupé du pain (ils ont coupé pour eux).
Ils se sont nui gravement (ils ont nui à eux).
Elles se sont frayé une route (elles ont frayé pour elles).

L'usage seul, et non la logique, a décidé que le participe des verbes *se rire*, *se plaire* est toujours invariable, tandis que le participe des verbes *s'apercevoir*, *s'aviser*, *se taire* s'accorde toujours avec le sujet :

Ils se sont ri de votre chagrin. Ils se sont aperçus de votre chagrin.
Elle s'est plu à vous contrarier. Elle s'est avisée de vous contrarier.
Ils se sont tus.

7° Le participe passé des verbes imperson-

nels ou des verbes employés impersonnellement est toujours invariable :

Que de siècles il a fallu pour préparer cette découverte!

Il est survenu de redoutables inondations.

Il s'est présenté une occasion favorable.

Quels avantages en est-il résulté?

L'ACCORD DU VERBE AVEC LE SUJET.

Les formes personnelles du verbe s'accordent en personne et en nombre avec leur sujet.

Quand le sujet est un nom collectif, le verbe reste au singulier : *La foule accourut. L'assemblée des cardinaux élit le pape.* Quand le nom collectif est précédé de l'article *un* et suivi d'un complément au pluriel, le verbe se met au singulier ou au pluriel suivant qu'on envisage comme auteur de l'action le nom collectif ou le complément de ce nom : *Une bande de sauterelles s'abattit sur les champs. Un grand nombre de gens ont quitté la campagne.*

C'est aussi le sens qui détermine l'accord du verbe avec les noms sujets *force, nombre, quantité,* employés sans article et suivis d'un complément au pluriel : *Quantité de citoyens ignorent la loi;* — de même qu'avec les noms précédés des expressions : *la plupart, le plus*

grand nombre, une infinité, ou avec les adverbes : *assez, beaucoup, peu, moins, trop : La plupart des gens ignorent ce que peu ont vu. Beaucoup ont regretté leurs erreurs. Trop de fautes sont dues à l'étourderie.*

Le peu de..., suivi d'un nom au pluriel, veut le verbe au singulier quand il signifie *le trop peu de...;* il veut le verbe au pluriel, quand il signifie simplement *le petit nombre :*

Le peu de qualités dont il a fait preuve l'a fait éconduire.

Le peu de qualités dont il a fait preuve ont été récompensées.

Avec *moins d'un,* le verbe reste au singulier, avec *plus de deux, plus de dix...,* il se met au pluriel, comme il est logique : *Moins d'une heure nous a suffi pour faire la route. Plus de dix jours se sont écoulés.*

Avec *plus d'un,* le verbe reste au singulier, avec *moins de deux,* il se met au pluriel, l'accord se faisant, contrairement à la logique, non avec le nombre réel, mais avec le nombre exprimé : *Plus d'un printemps est déjà revenu. Moins de deux mois se sont écoulés.*

Le verbe se met au pluriel quand il a plusieurs sujets juxtaposés ou réunis par une conjonction ou par une préposition :

Le pain et les fruits sont des aliments de première nécessité.

Sa paresse ou son étourderie le feront punir.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

Mais le verbe reste au singulier quand il ne se rapporte réellement qu'à l'un des sujets qui résume les autres ou qui les exclut :

Le platine, l'or, l'argent, tout métal précieux est rare.

La vie de Platon ou son œuvre vous intéresse-t-elle?

Ni l'un ni l'autre ne viendra.

Avec *l'un et l'autre,* le verbe se met à volonté au singulier ou au pluriel : *L'un et l'autre se dit* ou *se disent.*

Lorsque le verbe a pour sujet un pronom relatif, il s'accorde avec l'antécédent du pronom; le bon sens indique quel est l'antécédent réel :

Il entra par une des portes qui était restée ouverte (une seule était ouverte).

Chacune des personnes qui se présenteront (plusieurs se présenteront).

Celui de ses livres qui est le mieux écrit (un seul est mieux écrit que les autres).

L'un de ces livres qui sont écrits pour la jeunesse (plusieurs sont écrits pour la jeunesse).

Quand le sujet apparent est *il,* le verbe employé impersonnellement reste au singulier, même si le sujet réel est au pluriel : *Il y a des fruits. Il tombe de grosses gouttes. Il est venu deux personnes.*

Quand le sujet apparent est *ce*, le verbe être se met ordinairement au pluriel si le sujet réel est un nom au pluriel ou un pronom de la 3e personne du pluriel, mais peut également se mettre au singulier : *Ce sont de vrais amis. Qui racontera ces détails? Ce n'est pas les journaux?*

Quand il y a deux ou plusieurs sujets apparents, le verbe *être* se met toujours au singulier si le premier sujet est au singulier et même si les autres sont au pluriel; il se met à volonté soit au pluriel soit au singulier si le premier sujet est au pluriel : *C'est la gloire et les plaisirs, ce sont les plaisirs et la gloire, c'est les plaisirs et la gloire.*

LES MOTS INVARIABLES.

L'ADVERBE.

L'adverbe est un complément circonstanciel de forme invariable qui sert à exprimer la manière, le temps, le lieu, la quantité, etc... On range aussi parmi les adverbes les mots ou expressions qui indiquent l'affirmation, la négation ou l'interrogation.

Parmi les adverbes, les uns, tirés de mots latins, sont simples : *bien, mal, où, là, hier, plus, moins, certes, non;* — les autres sont composés de deux ou plusieurs mots français : *au-tour, par-fois, dés-or-mais;* — ou forment des locutions adverbiales : *tout à fait, à l'envi, peut-être, sans doute.*

Certains adjectifs qualificatifs sont employés comme adverbes; ils restent invariables dans cet emploi : *Ces fleurs coûtent cher. Les brigands furent pendus haut et court.*

ADVERBES DE MANIÈRE.

Un petit nombre d'adverbes de manière sont des mots simples empruntés au latin : *bien, mal, mieux, pis, ainsi, comme*. Mais la plupart sont dérivés d'adjectifs français à l'aide du suffixe *ment* qui indique la manière : *sage-ment, nouvelle-ment*. Les adverbes *comment* et *quasiment* sont dérivés des adverbes simples *comme* et *quasi*.

En général, les adverbes en *ment* sont formés sur le féminin des adjectifs : *bon, bonne, bonnement; heureux, heureuse, heureusement; gras, grasse, grassement*.

Les adverbes formés sur les adjectifs en *ent* et *ant : prudent, prudemment; galant, galamment*, ne font exception à la règle qu'en apparence, ces adjectifs ayant eu autrefois la même forme au féminin qu'au masculin. Les adverbes *véhémentement* et *présentement*, de formation plus récente, ont été formés sur la nouvelle forme du féminin.

Dans quelques adverbes, sous l'influence d'adverbes latins en *é*, comme *confusé, diffusé, expressé*, l'*e* muet du radical se change en *é : énormément, confusément, immensément, communément*.

Dans les adjectifs terminés en *ai, é, i, u*, l'*e* muet a disparu devant *ment*, parce qu'il n'était

plus prononcé distinctement : *vraiment, assurément, poliment, ingénument.* Pour quelques-uns de ces adverbes, un accent circonflexe sur la voyelle finale du radical marque la chute de l'*e* muet : *gaîment* (ou *gaiement*), *crûment, dûment.*

Plusieurs adverbes en *ment* ne correspondent plus à aucun adjectif de la langue actuelle : *grièvement, brièvement, traîtreusement, journellement, nuitamment.*

Les adverbes de manière peuvent avoir un comparatif et un superlatif comme les adjectifs : *Aussi brièvement. Plus brièvement. Moins brièvement. Le plus ou le moins brièvement. Très brièvement.*

L'adverbe *bien* a pour comparatif *mieux* et pour superlatif *le mieux.* L'adverbe *mal* a deux comparatifs : *pis* et *plus mal,* et deux superlatifs relatifs : *le pis* et *le plus mal.*

L'article *le* est toujours neutre et invariable devant le superlatif d'un adverbe : *C'est elle qui a le mieux chanté. Ce sont eux qui sont le moins directement en cause.*

Les adverbes de manière ne peuvent modifier qu'un verbe ou un participe : *Il fait sagement. Un visiteur accueilli froidement.* Ils ne modifient un adjectif ou un autre adverbe que lorsqu'ils marquent un degré dans la qualité ou dans la manière; dans ce cas, ils équivalent à des adverbes de quantité : *Bien beau. Mal*

content. Extrêmement pittoresque. Immensément riche. Bien lentement. Les comparatifs *mieux* et *pis* ne s'emploient jamais devant un adjectif.

ADVERBES DE TEMPS ET DE LIEU.

Les adverbes de temps et de lieu modifient le sens du verbe en indiquant les différentes circonstances de l'action dans la durée et dans l'espace.

Certains adverbes peuvent exprimer aussi bien une idée de temps qu'une idée de lieu : *A quatre pas d'ici. D'ici à ce soir. Qu'arrivera-t-il d'ici là? La ville est encore loin. Ses souvenirs remontent fort loin.*

Les adverbes de lieu indiquent l'endroit où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient, par où l'on passe. Les deux plus usités, *ici* et *là*, désignent, l'un les lieux proches, l'autre les lieux éloignés : *Demeurez ici. Nous partirons d'ici. Il vient de passer par ici. Il faut aller là. Il vient de là.*

Quelques adverbes de lieu et de temps peuvent avoir un comparatif et un superlatif. *Cherchez plus loin. Venez très souvent. Travaillez moins longtemps. Le plus tôt sera le mieux.*

Il ne faut pas confondre le comparatif *plus tôt,* qui a toujours un sens de temps, avec l'adverbe de manière *plutôt,* qui marque la pré-

férence : *Il s'est levé plus tôt que de coutume. Plutôt souffrir que mourir.*

Il y a de même une différence de sens entre *aussitôt* et *aussi tôt, bientôt* et *bien tôt* : *Il m'a reçu aussitôt. Pourquoi êtes-vous venu aussi tôt aujourd'hui qu'hier? Il viendra bientôt* (dans peu de temps). *Vous arrivez bien tôt* (de bien bonne heure).

Certaines nuances précises de temps ou de lieu, exprimées par des adverbes, ont été peu à peu atténuées ou altérées par l'usage dans la langue parlée : *D'abord,* qui signifie proprement : *dès le commencement,* a pris le sens de : *en premier lieu. Tout à l'heure,* qui signifie : *exactement à l'heure où nous sommes, — Tout de suite,* qui signifie : *sans interruption,* ont pris le sens de : *il y a un moment,* ou *dans un moment.*

Là-bas, qui signifie : *là en bas,* a pris le sens de : *loin d'ici.*

Il faut se garder de confondre la locution *de suite* avec la locution *tout de suite. De suite* signifie *d'une façon continue : ce travail doit être fait de suite;* tandis que *tout de suite* signifie *sans délai : venez tout de suite.*

ADVERBES DE QUANTITÉ.

Parmi les adverbes de quantité, les uns ne s'emploient qu'avec un verbe : *autant, tant, davantage, combien;* d'autres ne s'emploient que devant un adjectif ou un adverbe : *aussi, si, très*. On dit, par exemple : *Je suis très heureux, très fâché*. On ne dit pas, ou on ne devrait pas dire : *J'ai très faim, J'ai très soif, C'est très dommage*. — *Beaucoup* s'emploie avec les verbes et les adverbes *plus, moins, trop.* Enfin, les adverbes *plus, moins, le plus, le moins, bien, trop, peu, guère, assez, tellement,* s'emploient avec les verbes, les adjectifs ou les adverbes. *Autant* est quelquefois employé avec un adjectif; en ce cas, c'est toujours l'adjectif qui est placé devant : *Charitable autant que peu fortuné.*

Les adverbes de quantité, sauf *aussi, si, très,* peuvent avoir un complément. *Il a plus de mérite. Il vous aime autant que votre frère.*

Il ne faut pas confondre les adverbes *aussi* et *autant,* qui marquent la comparaison, avec les adverbes *si* et *tant,* qui marquent la conséquence et ne peuvent exprimer une comparaison que dans une proposition négative :

Je connais quelqu'un d'aussi imprudent que lui.

Je ne connais personne d'aussi imprudent ou *de si imprudent que lui.*

Il vous aime autant que votre frère.

Il ne vous aime pas autant, ou *tant que votre frère.*

Il vous aime tant qu'il souffre de vous savoir triste.

ADVERBES DE DOUTE ET D'AFFIRMATION.

Peut-être et les adverbes de sens analogue marquent l'incertitude; *oui, si, certes, assurément*, l'affirmation.

Sans doute tend à perdre son sens primitif de *certainement*, pour prendre celui de *probablement.*

La plupart des adverbes de doute peuvent se construire avec *que* : *Peut-être qu'il est malade. Sans doute que l'orage l'a surpris en route.*

L'adverbe *oui* répond affirmativement à une interrogation positive, exprimée ou sous-entendue :

Avez-vous tout dit? — Oui. (Je vous ai tout dit.)

Il sert aussi à répéter une proposition déjà exprimée ou sous-entendue : *Oui, c'est bien moi.*

L'adverbe *si* répond affirmativement à une question négative ou affirme le contraire de ce qui vient d'être dit :

N'êtes-vous pas satisfait? Si. — Vous ne ferez pas cela. Si.

Oui et *si* peuvent être renforcés par un autre adverbe : *oui certes, oui bien, si vraiment, si bien*. On rencontre aussi *oui* avec la particule *da*, dans le langage familier: et *si* avec la forme verbale *fait*, qui lui restitue son sens étymologique : *Si fait* (il en est ainsi). *Oui-da* tend à n'être plus employé qu'avec une intention légèrement ironique.

L'ancien adverbe *voire*, qui signifiait : *oui vraiment*, s'est conservé dans quelques expressions où il est souvent renforcé par *même*, dont il a pris le sens : *Chapitres de moines, voire chapitres de chanoines*.

ADVERBES DE NÉGATION.

Les adverbes *non* et *ne* sont les seules formes adverbiales simples qui aient par elles-mêmes le sens négatif. Mais chacun de ces deux adverbes peut former une locution adverbiale avec d'autres mots, adverbes ou noms, qui n'ont pas eux-mêmes le sens négatif : *non vraiment, non plus, non pas, non point; — ne guère, ne plus, ne jamais, ne que, ne pas, ne point, ne mie, ne goutte*. La plupart de ces mots ont pris peu à peu une valeur négative, de même que les pronoms *aucun, personne, rien*, au contact des négations *non* et *ne* avec lesquelles ils sont le plus souvent employés :

Est-ce lui qui vous l'a dit? — Pas du tout.

Le reverrez-vous? — Plus jamais.
Y teniez-vous beaucoup? — Guère.

EMPLOI DES ADVERBES DE NÉGATION.

On emploie *non* pour répondre négativement à une question : *Pouvez-vous le recevoir? — Non.* Dans ce cas, il équivaut à toute une proposition : *Je ne peux pas le recevoir.*

Non marque aussi qu'on n'admet pas ce qui vient d'être affirmé : *Je parle du passé et non pas du présent. Non, non, je le connais, il recommencera.* Il peut être renforcé par les mots *pas* ou *point* : *Je suis votre allié et non pas votre ennemi.*

Non s'emploie devant un nom, un pronom, un adjectif, un participe, un adverbe, un verbe ou devant toute une proposition pour nier l'idée exprimée par ces mots ou par cette proposition : *Un non-lieu. Un non-sens. Le non-moi. Des rigueurs nonpareilles. Une leçon non sue. Non seulement. Non loin. Une fin de non recevoir. Non que je désire vous contrarier.*

Quand la négation porte sur le verbe, elle s'exprime le plus souvent par *ne pas* ou *ne point.* Si le verbe est à un temps simple, il s'intercale entre *ne* et *pas* ou *point* : *Il ne mange pas, Il ne viendra point;* s'il est à un temps composé, c'est l'auxiliaire qui est intercalé entre *ne* et *pas* ou *point. Il n'a pas mangé,*

Il n'est pas arrivé; s'il est à l'infinitif, *ne pas, ne point* précèdent l'infinitif : *Il ordonna de ne pas bouger de place.*

Ne peut s'employer seul devant certains verbes : *pouvoir, savoir, oser, il importe,* et dans certaines locutions verbales : *n'avoir cure, n'avoir garde : Je ne cesse de vous mettre en garde, mais vous n'en avez cure. Il n'oserait. Il n'importe;* — dans les propositions qui expriment un souhait : *Que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!* — lorsque la négation est précisée et complétée par le complément du verbe : *Il n'en a dormi de huit jours. On ne voit âme qui vive;* — dans les propositions interrogatives introduites par *qui* ou par *que* au sens de *pourquoi : Qui ne connaît ce fameux écrivain? Que ne me le disiez-vous?*

Ne s'emploie également seul quand deux négations sont séparées par *ni* ou quand *ni* est répété : *Le sage ne craint ni ne désire les biens de fortune. Il n'a ni foi ni loi.*

Ne... que signifie *seulement : Vous ne m'avez donné que du souci. Ne pas... que,* fréquemment employé pour dire le contraire de *ne... que,* est une locution vicieuse; et, par exemple, *il n'y a pas que vous* ne signifie nullement, comme on le croit, le contraire de *il n'y a que vous.* Il est aisé de voir, en effet, que la particule négative ne se trouve qu'une fois dans cette phrase, où elle devrait être répétée si l'on rem-

place *seulement* par *ne... que*. Elle ne peut être ni sous-entendue ni suppléée par *pas* ou *point*. On aperçoit mieux encore la faute si l'on compare *il n'y a pas que vous,* qui est incorrect, à cette phrase qui exprime la même chose correctement : *Vous* ne *prétendrez pas qu'il n'y ait que vous.*

Devant un adjectif au comparatif ou précédé de *trop, ne... que* sert à renforcer une affirmation : *Sa santé ne nous en est que plus chère. Je ne suis que trop inquiet.*

Ne... que forme encore la locution : *il n'est que de,* qui signifie : *il n'y a rien de tel que : Il n'est que de s'entendre.*

L'expression adverbiale *ne... rien moins que* signifie *tout plus que* et, par suite, *aucunement :*

Il n'est rien moins que brave (il n'est pas brave du tout).

L'expression adverbiale *ne... rien de moins que* signifie au contraire *tout à fait :*

Il n'est rien de moins qu'un héros (il est tout à fait un héros).

(Sur le *ne* explétif qui s'emploie dans certaines propositions subordonnées, voir les chapitres concernant la Phrase.)

ADVERBES D'INTERROGATION.

Il n'y a pas d'adverbes d'interrogation proprement dits. Mais certains adverbes ou cer-

taines conjonctions s'emploient, en tête d'une proposition, comme signe de l'interrogation : *comment? quand? pourquoi? où ? combien? que?*

Au lieu de *Vient-il? Mon père viendra-t-il? Qui viendra? Quand viendra-t-il? Comment va-t-il?* on dit fréquemment, en se servant de la formule *est-ce que* ou *est-ce : Est-ce qu'il vient? Est-ce que mon père viendra? Qui est-ce qui viendra? Quand est-ce qu'il viendra? Comment est-ce qu'il va?*

Quand on prévoit une réponse affirmative, on emploie : *est-ce que... ne pas...? n'est-ce pas que...? si... ne pas :*

Est-ce que vous n'êtes pas ravi de ce succès?
N'est-ce pas que la fête a été très belle?

Dans une interrogation négative exprimant le regret, *que* peut avoir le sens de *pourquoi :*

Que ne le disiez-vous plus tôt?

L'INTERJECTION.

L'interjection sert à exprimer, sous la forme exclamative, un sentiment subit ou violent de joie ou de douleur, de surprise ou de colère, de crainte ou de mépris.

Il y a deux espèces d'interjections. Les unes sont de simples cris jetés au milieu de la phrase et dont le sens varie suivant le ton qu'on leur donne : *oh! ah! hein! aïe! fi! ouf! ohé! holà!* Les autres sont des mots, — noms, adjectifs, verbes ou adverbes, — plus ou moins détournés de leur sens primitif : *salut! ma foi! malheur! — bon! las! hélas! — gare! tiens! va! — bien!* — ou plus ou moins altérés : *diantre!* pour *diable! pardi!* et *parbleu!* pour *par Dieu! dame!* pour *Notre-Dame!*

L'interjection *ô* se place devant le nom d'une personne que l'on apostrophe : *ô mon souverain Roi,* — ou même devant un nom de chose : *ô vertu trop parfaite! ô rage! ô désespoir!* Elle ne doit pas être confondue avec *oh!* ou *ho!* qui ne s'emploient jamais devant un nom.

LA PRÉPOSITION.

La préposition sert à introduire dans la phrase un mot, — nom, pronom ou infinitif, — lié par un rapport de complément à un terme précédent : *Les tours de l'église. Donnez ce livre à votre ami. Venez avec moi. Je vous verrai avant de partir. Je le dis pour vous faire plaisir.*

Le mot qu'introduit une préposition n'est pas nécessairement un complément. Dans cette phrase : *Pour moi, je n'y crois pas, moi* redouble le sujet *je*. Dans celle-ci : *Il est honteux de mentir, mentir* est le sujet réel, sinon apparent. La préposition peut introduire un attribut : *On l'a pris pour un autre. Il mourut en brave;* — ou une apposition : *La ville de Rome. Un fripon d'enfant.*

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PRÉPOSITIONS.

Parmi les prépositions, les unes sont directement empruntées au latin et sont formées

soit sur un seul mot latin : *à, de, en, par, pour, sous, sur;* soit sur deux mots latins combinés : *avant, depuis, envers, parmi.*

Les autres prépositions sont de formation française; elles sont composées de deux ou plusieurs mots, comme *malgré, hormis;* — d'un adverbe et d'une préposition simple : *par-dessus, loin de;* — d'un nom complément suivi d'une préposition simple : *à cause de, en face de, par rapport à.* Dans ces deux derniers cas et dans les cas analogues, elles s'appellent *locutions prépositives.*

Enfin, certains adjectifs ou participes peuvent être employés comme prépositions : *sauf, attendu, excepté, durant, suivant, moyennant* (de l'ancien verbe *moyenner*).

Quelques prépositions anciennes, inusitées dans le langage courant, subsistent dans des locutions particulières : *lez* (à côté de), *fors* (en dehors de) : *Le Plessis-lez-Tours. Tout est perdu fors l'honneur.*

EMPLOI DES PRÉPOSITIONS.

Les mots précédés d'une préposition complètent le nom, le pronom, l'adjectif ou le verbe en leur ajoutant une idée de lieu ou de temps, de manière ou de cause, de possession ou de matière, de qualité ou de quantité. Un même rapport peut être exprimé par des pré-

positions différentes : *Il est en Suisse, à Lucerne, chez son cousin.*

Les deux prépositions les plus employées sont *de* qui marque la possession ou la dépendance, et *à* qui marque l'attribution.

Le bon usage distingue rigoureusement telle préposition de telle autre, malgré une apparente analogie de sens. *Dans* et *sur,* qui marquent un même rapport de lieu, ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On dit : *S'asseoir dans un fauteuil* et *sur une chaise. Monter dans une chaire, en chaire* et *sur une estrade. Se coucher dans un lit* et *sur un divan. Se promener dans la rue, sur une route* et *sur une place.* De même, on doit dire : *Vivre à Rome, séjourner en Espagne.*

La préposition *parmi,* qui signifie *au milieu de,* n'a pas nécessairement pour complément un pluriel ou un nom collectif : *parmi le thym et la rosée* n'est pas plus incorrect que *parmi les hommes* ou *parmi la foule.*

La préposition *près de,* qui veut dire *sur le point de,* ne doit pas être confondue avec l'adjectif *prêt à,* qui signifie *disposé à.*

Quant à préposition ne doit pas être confondu avec *quand* adverbe ou conjonction de temps.

Vis-à-vis de signifie *en face de* et ne doit être employé qu'au sens propre, jamais au sens figuré d'*envers, à l'égard de.*

Auprès de employé au figuré marque plutôt

une comparaison matérielle, *au prix de* marque toujours une comparaison de valeurs : *Il est bien chétif auprès de vous. La mort-aux-rats, les souricières n'étaient que jeux au prix de lui.*

On range aussi parmi les prépositions les mots composés : *Voici, voilà. Voici* sert à désigner un être ou une chose dont on va parler. *Voilà* désigne un être ou une chose dont on a parlé. On les confond trop souvent, alors que leur signification est bien précise, comme on le voit dans ce vers de Racine :

Voilà tous mes forfaits, en voici le salaire.

Plusieurs prépositions peuvent être employées sans complément; elles prennent alors le sens d'un adverbe : *Avant, je vous croyais en faute; j'ai réfléchi, et depuis, je vous excuse.* Inversement, les adverbes *dessus, dessous, dedans, alentour,* longtemps employés comme prépositions, ont encore quelquefois le sens de *sur, sous, dans, autour de.*

La préposition est toujours placée devant le mot qu'elle introduit. Seule, la préposition *durant* conserve sa valeur de participe et se place après le nom dans des expressions comme : *Sa vie durant.*

Deux prépositions ne peuvent avoir un même complément que lorsqu'elles se construisent de la même façon : *Envers et contre tous.* Si l'une des prépositions se construit

avec *de,* il faut répéter le complément : *Par lui et à cause de lui.*

Les prépositions *à, de, en* se répètent devant chaque complément, sauf quand les compléments désignent des personnes de même qualité ou faisant partie d'un même groupe, ou des choses de même sorte :

Parler à Pierre et à Paul.

Des porcelaines de la Chine et du Japon.

Nous avons voyagé en Italie et en Grèce.

Mais :

Il en a fait part à ses amis et connaissances.

Communiqué aux sous-officiers et soldats.

On dit : *En mon âme et conscience,* mais on dit : *Devant Dieu et devant les hommes.*

Certains verbes transitifs qui expriment un sentiment : *aimer, détester, désirer, espérer, souhaiter, préférer...,* quand ils ont pour complément un infinitif, peuvent se construire avec ou sans la préposition *de* ou *à :*

Il aime jouer. J'aime à voir.

Il déteste mentir ou *de mentir.*

D'autres verbes, transitifs ou intransitifs, *commencer, consentir, forcer, obliger, tâcher, tarder,* peuvent se construire soit avec la préposition *à* soit avec la préposition *de,* sans qu'il y ait entre l'emploi de l'une ou de l'autre une nuance appréciable.

Se rappeler est toujours transitif : *Rappelez-vous votre promesse.*

LA CONJONCTION.

La conjonction sert à réunir deux mots, deux groupes de mots ou deux propositions. Il y a deux espèces de conjonctions : les conjonctions de *coordination*, qui unissent deux termes de même valeur ou deux groupes de termes, et les conjonctions de *subordination*, qui unissent deux propositions en subordonnant l'une à l'autre.

CONJONCTIONS DE COORDINATION.

Parmi les conjonctions de coordination, les unes sont simples et ont été empruntées au latin ou formées sur des mots latins : *et, ou, ni, mais, car, donc, or;* les autres sont composées et formées de deux ou plusieurs mots français : *en effet, ou bien, c'est pourquoi*. Dans le second cas on les appelle *locutions conjonctives*.

Les conjonctions de coordination marquent souvent une opposition ou une alternative

entre les termes qu'elles unissent : *Il a peu d'amis, mais fidèles. Voulez-vous rester ou sortir?* Elles peuvent aussi exprimer la cause ou la conséquence : *Il ment, car il se contredit. Je pense, donc je suis.*

La conjonction *et* marque le plus souvent une coordination simple : *Les fleurs et les fruits. A boire et à manger.* Répétée devant chaque terme, elle indique une énumération :

Et la terre et le fleuve et leur flotte et le port
Sont des champs de carnage où triomphe la [mort.

En tête d'une phrase, *et* peut avoir un sens plus fort, en exprimant la conséquence, la suite dans le temps, la surprise ou l'indignation :

Et voilà nos gens bien penauds!

Et Jésus dit à ses disciples...

Et je serais complice de cette mauvaise action!

Enfin *et* a parfois le sens de *et même, et aussi* :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

On peut unir par *et* deux compléments de forme différente, mais de même fonction : *Je sais vos habitudes et qu'on vous trouve chez vous le matin.* Mais on ne peut unir deux compléments de même forme qui expriment des idées disparates.

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION.

Parmi les conjonctions et les locutions conjonctives de subordination, certaines sont simples et formées de mots latins : *que, comme, quand, si;* les plus nombreuses sont composées à l'aide de la conjonction *que : puisque, lorsque, quoique, avant que, après que, afin que, depuis que, jusqu'à ce que, de peur que, sans que...*

Les conjonctions de subordination introduisent dans la phrase une proposition subordonnée, qui sert de complément à une autre proposition. Elles marquent donc les différents rapports que peuvent avoir ces propositions entre elles, savoir : l'objet, le temps, la cause, le but, la conséquence, la condition, la restriction, ou la comparaison.

La conjonction *que,* de beaucoup la plus répandue, n'a pas de sens par elle-même ; mais elle est le signe essentiel de la subordination et peut remplacer les autres conjonctions, pour en éviter la répétition devant une deuxième proposition subordonnée :

Comme il faisait beau et que vous étiez libre, nous avons décidé de sortir.

Si vous désobéissez et que je m'en aperçoive, je vous punirai.

On rencontre même *que* devant une pre-

mière proposition subordonnée avec le sens d'une autre conjonction :

J'irai, non que cela m'amuse, mais par devoir (non parce que cela m'amuse).

On ne peut ouvrir la bouche, qu'il ne vous interrompe (sans qu'il vous interrompe).

Descends, que je t'embrasse (pour que je t'embrasse).

LA PHRASE.

SYNTAXE DES PROPOSITIONS.

Chaque groupe de mots composé d'un sujet, d'un verbe et d'autres mots qui déterminent le sujet ou complètent le verbe, forme une proposition. Une phrase comprend plusieurs propositions, de nature et de forme différentes, unies entre elles par des rapports analogues à ceux qui unissent les mots dans une même proposition.

On dit qu'une proposition est *indépendante*, lorsqu'elle ne dépend d'aucune autre et qu'aucune autre ne dépend d'elle : *Le soleil luit pour tout le monde*. Mais deux ou plusieurs propositions indépendantes, simplement juxtaposées et qui ne sont unies par aucun lien grammatical, peuvent avoir entre elles un rapport lo-

gique : *Je l'avais prévu : vous vous êtes trompé. — Vous avez mal agi, vous serez puni.* Un rapport de cause à effet peut être marqué entre deux propositions juxtaposées par les adverbes *plus, moins, mieux,* répétés ou opposés l'un à l'autre : *Plus le temps passe, plus il sent son malheur. Moins on le surveille, mieux il travaille.*

On appelle proposition *principale,* non pas celle qui exprime l'idée la plus importante de la phrase, ni celle qui est placée la première, mais celle dont les autres propositions dépendent : *Si mon avis vous déplaît, prenez du moins un parti raisonnable, puisque vous aimez mieux agir sans guide.* La proposition : *prenez du moins un parti raisonnable* est la proposition principale, par rapport aux deux propositions commençant, l'une par *si,* l'autre par *puisque,* qui dépendent d'elle.

Toutes les propositions qui dépendent d'une autre proposition sont appelées *subordonnées;* elles peuvent dépendre d'une principale ou d'une autre subordonnée.

Les éléments d'une même proposition, principale ou subordonnée, sont parfois séparés dans l'intérieur de la phrase : *Un orage violent, que rien ne faisait prévoir, éclata, quand nous approchions de la ville.*

Plusieurs propositions, principales ou subordonnées, peuvent être liées par une conjonction

de coordination : *Vous savez que je suis trop indulgent et que je vous pardonnerai, donc vous avez abusé d'une faiblesse qui vous est connue.* La conjonction *donc* relie deux principales, la conjonction *et* deux subordonnées.

Une proposition indépendante ou principale placée dans le courant d'une phrase, mais sans aucun lien grammatical avec les autres termes de la phrase, est appelée proposition *incise : Que signifient, demanda-t-il, ces préparatifs?*

Toutes les espèces de propositions peuvent être elliptiques, c'est-à-dire que l'on peut sous-entendre un ou plusieurs mots essentiels au sens, mais que la pensée supplée facilement : *Quoi de plus naturel? N'importe! Advienne que pourra!*

Il arrive même que, dans la langue courante, la proposition principale soit entièrement sous-entendue, quand ce qu'elle devrait énoncer résulte si évidemment de la proposition subordonnée que l'exprimer en toutes lettres devient inutile : *Hélas! si j'avais pu savoir!*

Dire que nous nous sommes donné tant de mal!

Moi qui croyais avoir fini!

LES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES.

Les propositions subordonnées n'ont pas toutes la même forme, ni la même fonction.

Au point de vue de la forme, on distingue :

1° Les propositions introduites par la conjonction *que* : *Je crois qu'il est malade. Ils demandaient qu'on les écoutât.*

2° Les propositions interrogatives indirectes, qui commencent par un pronom, un adjectif ou un adverbe interrogatifs : *Je veux savoir qui a fait cela. Vous demandez quels livres je préfère. Dites-moi où se trouve cette ville sur la carte.*

3° Les propositions infinitives dont le verbe est à l'infinitif avec un sujet qui le précède ou qui le suit. *J'entends l'horloge sonner midi. Il a vu mourir ses amis.*

4° Les propositions relatives, introduites par un pronom ou un adverbe relatifs : *La maison qu'il habite est malsaine. Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne.*

5° Les propositions circonstancielles, qui commencent par une conjonction de subordination. *Il reviendra quand il pourra. Il a réussi parce qu'il a travaillé. Si vous l'écoutez, il vous perdra.*

6° Les propositions participes, dont la subordination n'est marquée par aucun mot, mais qui expriment un rapport de circonstance avec une autre proposition : *Les parts étant faites, le lion parla ainsi.*

Au point de vue de la fonction, une proposition subordonnée peut être :

1° Sujet : *Il est regrettable que je n'aie pas été averti.*

2° Attribut : *Tout mon désir est que vous soyez heureux.*

3° Apposition : *Je forme le vœu que vous n'ayez pas à vous repentir.*

4° Complément d'un nom : *Il donne l'ordre qu'on parte* (du départ); *Il tomba malade au moment qu'on partait* (du départ).

5° Complément d'un adjectif : *Il est digne qu'on le récompense* (de récompense).

6° Complément direct d'un verbe : *Il dira qui il préfère. Je sais que vous étiez là.*

7° Complément indirect d'un verbe : *Je doute qu'il vienne* (de sa venue).

8° Complément circonstanciel d'un verbe : *Quand le moment sera venu, vous partirez. Je cède, bien que vous soyez dans votre tort.*

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES INTRODUITES PAR *que*.

Les propositions introduites par *que* ont pour principale fonction de compléter un verbe transitif ou intransitif en exprimant l'objet de l'action : *Nous aimons qu'on nous loue. Je vous avertis que j'aurai bientôt fini. Il s'étonnait qu'on lui résistât.*

Le verbe de la subordonnée commençant par

que peut être à l'indicatif, au subjonctif ou au conditionnel.

On emploie en général l'indicatif quand l'idée énoncée dans la subordonnée est considérée comme une réalité ou une certitude; c'est le cas notamment pour les subordonnées qui dépendent de verbes affirmant un fait : *savoir, ignorer, s'apercevoir, voir, sentir;* ou affirmant une opinion de la personne qui parle : *croire, penser, dire, il me semble, il est vrai.*

Je pense que vous avez tort et je vois que vous reconnaissez votre erreur.

On emploie en général le subjonctif quand l'idée énoncée dans la subordonnée est considérée comme possible ou douteuse; c'est le cas notamment pour les subordonnées qui dépendent de verbes exprimant un sentiment ou une volonté : *se réjouir, s'étonner, se plaindre, être fâché, heureux, fier; vouloir, souhaiter, désirer, ordonner, exiger, permettre, il faut;* ou de verbes exprimant la négation ou l'interrogation : *ne pas croire, craindre, empêcher, nier, il est faux, douter, supposer, il est possible, il s'en faut :*

Je suis fâché qu'il ait échoué et je veux qu'il comprenne les causes de son insuccès. Le médecin ne croit pas qu'il guérisse. On craignait qu'il ne succombât. Il est possible qu'il fasse beau.

Avec la plupart de ces verbes, on emploie

aussi, fréquemment, le conditionnel, qui marque de même le doute et qui est comme une sorte de futur probable : *J'affirme qu'il aurait grand tort de se fâcher. Croyez-vous qu'il pourrait venir? Il n'est pas vrai qu'un succès injuste serait préférable à un échec mérité.*

L'emploi de l'indicatif après *douter* et *ne pas douter que* est incorrect; il faut dire : *On doute qu'il fasse froid demain. On ne doute pas qu'il ne fasse froid demain,* — et non : *On doute qu'il fera... On ne doute pas qu'il fera...* Mais *il est douteux que* se construit avec le subjonctif, *il n'est pas douteux que,* ou *il est hors de doute que* avec l'indicatif. *Il est douteux que cela soit juste. Il n'est pas douteux, il est hors de doute que cela est juste.* Ces derniers exemples montrent clairement qu'en pareil cas le subjonctif est le mode du doute, l'indicatif celui de la certitude.

Certains verbes, comme *dire, prétendre, supposer,* peuvent se construire avec l'indicatif ou le subjonctif, selon qu'ils expriment soit une affirmation, soit un ordre ou un doute :

Il dit qu'il viendra. Dites qu'on vous prévienne.

Il prétend qu'il a raison. Vous prétendez qu'on vous obéisse.

Je suppose qu'il sera content. Supposez qu'il vienne à disparaître.

Quand le premier verbe est à un temps passé,

on met plutôt le second au conditionnel présent :

Il a dit qu'il viendrait.

Certains verbes, tels que *avertir, instruire, s'attendre, consentir, se plaindre,* qui devant un nom veulent les prépositions *à* ou *de,* ne les veulent point devant les propositions subordonnées. Ils se construisent avec le *que* simple, et le verbe de la subordonnée doit être, selon le sens, à l'indicatif ou au subjonctif :

Il m'a averti de son arrivée prochaine. Je vous avertis que je viendrai demain.

Il a consenti à toutes nos conditions. Je consens qu'une femme ait des clartés de tout.

Il se plaint de sa santé. La mouche se plaint qu'elle agit seule.

LA CONCORDANCE DES TEMPS.

Le temps, présent ou passé, du verbe dans la proposition principale détermine le temps auquel doit être mis le verbe de la proposition subordonnée.

1° *Le verbe de la proposition subordonnée est au mode indicatif.*

Lorsque le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, le verbe de la proposition subordonnée se met, selon le

sens, à l'un des temps suivants de l'indicatif :

Je vois que	tu es	surpris. Il répondra qu	il arrive.
	tu étais		il arrivait.
	tu seras		il arrivera.
	tu fus		il arriva.
	tu as été		il est arrivé.
	tu avais été		il était arrivé.
	tu auras été		il sera arrivé.

Lorsque le verbe de la proposition principale est à un temps passé, le verbe de la proposition subordonnée se met, quel que soit le sens, à l'imparfait, au plus-que-parfait ou au conditionnel; savoir : à l'imparfait s'il exprime une action ou un état présents, au plus-que-parfait s'il exprime une action ou un état passés, au conditionnel s'il exprime une action ou un état à venir. Dans ce cas, les formes du conditionnel n'ont pas une valeur de mode, mais une valeur de temps et la 2e forme du passé du conditionnel n'est jamais employée :

J'ai vu que vous étiez surpris (vous êtes surpris, je l'ai vu).

Je vis que vous aviez été surpris (vous étiez, fûtes, avez été ou aviez été surpris).

Je devinais que vous seriez surpris ou *que vous auriez été surpris* (vous serez surpris ou vous aurez été surpris).

En ces divers cas, le verbe de la proposition subordonnée n'est pas mis au temps qui lui conviendrait s'il était indépendant, parce qu'on représente l'action ou l'état qu'il exprime comme relatifs au passé exprimé dans la proposition principale.

Toutefois, le verbe de la proposition subordonnée reste toujours au présent quand il exprime une vérité générale :

Il m'a prouvé que contentement passe richesse.

Il disait qu'un livre est un ami.

2° *Le verbe de la proposition subordonnée est au mode subjonctif.*

Quand le verbe de la proposition principale est au présent, au futur, ou au futur antérieur :

le verbe de la proposition subordonnée se met au présent du subjonctif, pour exprimer une action ou un état présents ou futurs :

Je doute qu'il sorte maintenant;

Je désire qu'il vienne demain;

Il voudra que tu viennes;

le verbe de la proposition subordonnée se met au passé du subjonctif pour exprimer une action passée :

Je doute qu'il soit sorti hier.

Il aura tout fait pour que nous l'ayons rencontré.

Quand le verbe de la proposition principale est à un temps passé :

le verbe de la proposition subordonnée se met à l'imparfait du subjonctif, pour exprimer une action présente ou future par rapport à l'action principale :

J'ai demandé qu'il me répondît (maintenant ou plus tard) ;

Je désirais qu'il vînt (aujourd'hui ou demain);

le verbe de la proposition subordonnée se met au plus-que-parfait du subjonctif, pour exprimer une action passée par rapport à l'action principale :

Je ne croyais pas qu'il eût réussi (mais il a réussi).

Dans les propositions subordonnées introduites par *que,* le temps du subjonctif n'est pas toujours rigoureusement conforme à la règle de concordance. L'imparfait du subjonctif, dépendant d'un présent de l'indicatif, peut marquer une nuance de sens particulière : *On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère,* signifie à la fois : *qu'il ne soit capable d'essuyer,* et, *le cas échéant, dans un avenir lointain, il pourrait essuyer.*

Quand le verbe de la proposition principale est au conditionnel, le verbe de la pro-

position subordonnée doit se mettre à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif.

Il voudrait qu'on le prévînt ou *qu'on l'eût prévenu à temps.*

Nous aurions désiré qu'il vînt ou *qu'il fût venu.*

On ne peut employer le subjonctif présent ou passé après un conditionnel que si ce conditionnel a nettement le sens d'un indicatif présent :

Je voudrais que vous me disiez (je veux que vous me disiez).

Ne EXPLÉTIF DANS LES PROPOSITIONS INTRODUITES PAR *Que*.

Ne s'emploie d'une manière explétive :

1° Après les verbes exprimant l'empêchement et la crainte :

Empêchez qu'il ne s'expose inutilement. On craint qu'il n'ait été victime de son imprudence.

Quand ces verbes sont accompagnés d'une négation, *que* se construit le plus souvent sans *ne*.

Cela n'empêchera pas qu'il réussisse. Je ne crains pas qu'il m'oublie.

2° Au contraire, le *ne* explétif s'emploie toujours après le verbe *nier* et le plus souvent

après le verbe *douter* accompagnés d'une négation :

Je ne nierai pas que je n'aie été étonné. Personne ne doute qu'il ne réussisse.

On dit toutefois correctement : *Il ne nie pas que Dieu existe.*

Si la proposition subordonnée a vraiment le sens négatif, on emploie *ne... pas, ne... point, ne... plus, ne... jamais* :

Je crains qu'il ne vienne pas (est le contraire de *je crains qu'il ne vienne*).

Il n'a pas tenu à lui que vous ne fussiez jamais satisfait (est le contraire de *Il n'a pas tenu à lui que vous ne fussiez satisfait*).

PROPOSITIONS INTERROGATIVES INDIRECTES.

Dans l'interrogation indirecte, la proposition subordonnée, complément d'une autre proposition, est introduite par un terme interrogatif ou par la particule *si*. Le verbe de la proposition subordonnée se met à l'indicatif, au conditionnel ou à l'infinitif :

J'ignore qui est venu.

Vous savez où il habite, quand il est parti, s'il vit seul.

Il ne sait où donner de la tête.

J'ignore quelle décision prendre.

Quand le verbe subordonné est au conditionnel, on a affaire soit au conditionnel mode :

Indiquez-moi qui pourrait me rendre ce service; dites-moi quelles seraient vos intentions; soit au conditionnel temps : *J'ignorais quand il viendrait; à quelle heure il serait arrivé.*

La proposition subordonnée interrogative peut avoir la forme d'une proposition relative : *Rappelez-moi ce que vous faites, ce qui est arrivé.* Dans ce cas, les mots *ce qui, ce que* ont le sens du pronom ou de l'adjectif interrogatifs *quoi? quelle chose?*

PROPOSITIONS INFINITIVES.

Les verbes *faire* et *laisser*, et les verbes qui marquent une opération des sens, *voir, entendre, sentir*, se construisent avec l'infinitif précédé ou suivi d'un sujet :

Laissons le vent gémir et les flots murmurer.

Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit.

Quelquefois, la même idée peut être exprimée par la proposition infinitive ou par l'indicatif précédé de *que :*

Il voit ses forces diminuer. Il voit que ses forces diminuent.

Je sens la patience m'échapper. Je sens que la patience m'échappe.

Après les verbes *dire, prétendre, savoir, supposer*, on peut employer la proposition

infinitive lorsque le sujet de l'infinitif est un pronom relatif.

Voilà donc ce livre qu'il disait être si intéressant.

Ces vérités que nous supposons être indiscutables.

Certains verbes peuvent se construire soit avec un infinitif sans sujet, soit avec l'indicatif ou le subjonctif précédés de *que :*

Il croit toujours avoir raison. Il croit toujours qu'il a raison.

L'infinitif, qui n'a pas de sujet grammatical exprimé, doit toujours pouvoir se rapporter au sujet ou au complément de la proposition dont il dépend.

PROPOSITIONS RELATIVES.

La proposition relative peut simplement qualifier son antécédent, comme un adjectif :

Je vous apporte des fleurs qui sont fraîchement cueillies.

Elle peut aussi compléter la proposition dont elle dépend en exprimant, par rapport à son antécédent, une circonstance de cause, de but, de conséquence ou de condition :

Cet arbre, qui ne donne plus de fruits, sera abattu.

Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.

Il n'y a pas de louange si sotte qu'on ne puisse faire accepter.

Un voyage dont tous les détails seraient prévus paraîtrait monotone.

Dans la proposition relative, le mode du verbe varie, comme dans la proposition introduite par la conjonction *que,* suivant qu'on veut exprimer la réalité ou le doute. On rencontre donc le subjonctif dans la proposition relative :

1° Après une proposition négative ou interrogative :

Je ne connais personne qui soit parfaitement content de son sort.

Avez-vous des fruits qui soient mûrs?

2° Quand l'antécédent a un sens indéfini :

Je cherche un livre que je n'aie pas encore lu (un livre quelconque, et non pas tel livre particulier).

Je veux quelqu'un dont le dévouement soit éprouvé.

3° Quand la proposition relative marque l'intention, la conséquence ou la condition :

Indiquez-moi un endroit où je puisse être tranquille.

Il n'y a si petit mensonge qui ne soit nuisible.

Si vous avez un ami qui soit fidèle, gardez-le bien.

Après les superlatifs ou les expressions de

sens analogue : *le premier, le dernier, le seul,* la proposition relative se met au subjonctif ou à l'indicatif, selon qu'on présente l'idée comme indéterminée ou comme certaine :

C'est la plus utile leçon qu'il ait reçue ou *qu'il a reçue.*

Vous êtes le seul dont je ne puisse supporter cet affront, ou *dont je ne puis.*

Ce livre est le dernier qu'il ait lu, ou *qu'il a lu.*

Il est le premier qui m'ait refusé ce service, ou *qui m'a refusé ce service.*

Dans la proposition relative dont l'antécédent est le pronom *ce* et dont le verbe est impersonnel ou employé impersonnellement, on ne doit pas employer indifféremment *ce qui* ou *ce qu'il.* On dit *ce qui* lorsque la chose désignée par *ce* peut être le sujet du verbe, et *ce qu'il* quand elle est le complément d'un verbe à l'infinitif sous-entendu : *Ce qui plaît à la foule. — Vous ferez ce qu'il vous plaira* [de faire].

PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES.

Les propositions subordonnées qui marquent les circonstances d'une action sont caractérisées par les différentes conjonctions qui les introduisent; le mode et le temps varient dans la subordonnée, suivant la conjonc-

tion employée et suivant l'idée exprimée ou l'intention.

PROPOSITIONS TEMPORELLES ET CAUSALES.

Dans certains cas, la véritable cause d'un fait est la circonstance, donc le temps même où il se produit. Il suit de là qu'une proposition de temps a parfois un sens causal, et que les deux sortes de propositions peuvent avoir une même forme :

Comme j'étais seul, il vint chez moi (puisque ou au moment où j'étais seul).

Je n'ai plus qu'à me taire, dès que vous le défendez (puisque ou du moment que vous le défendez).

Les propositions de temps indiquent qu'une action est simultanée, antérieure ou postérieure à une autre.

L'action simultanée est marquée par les conjonctions : *quand, lorsque, comme, alors que, tandis que, pendant que, cependant que, tant que,* qui se construisent avec l'indicatif :

Quand les hirondelles reviennent, le printemps est proche.

Comme nous sortions, la pluie cessa.

Cependant que mon front au Caucase pareil
Brave l'effort de la tempête.

La conjonction *que* remplace souvent les autres conjonctions de temps :

Il n'eut pas fait vingt pas qu'il fut arrêté.

L'action antérieure est marquée par les conjonctions et locutions conjonctives : *après que, depuis que, dès que, aussitôt que, quand, lorsque,* qui se construisent avec l'indicatif :

Après que vous aurez fini votre tâche, vous sortirez.

Dès qu'il sera venu, ou *aussitôt qu'il sera venu, prévenez-moi.*

Après, suivi de l'infinitif, remplace souvent *après que,* quand l'infinitif et le verbe dont il dépend ont le même sujet :

Après avoir épuisé toutes ses ressources, il dut s'avouer vaincu.

L'action postérieure est marquée par les conjonctions : *avant que, jusqu'à ce que, en attendant que, sans attendre que,* qui se construisent avec le subjonctif :

Avant qu'il vienne, vous aurez fini.

Nous insisterons, jusqu'à ce qu'il ait cédé.

Avant de, suivi de l'infinitif, remplace souvent *avant que,* quand l'infinitif et le verbe dont il dépend ont le même sujet :

Avant d'éclater, la tempête menace.

Avant que peut être suivi de *ne* explétif : *Achevez ce travail avant qu'il ne fasse nuit.* Mais il est plus correct de ne pas employer

ne : Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix.

Tandis que marque deux faits simultanés ou deux faits qui s'opposent l'un à l'autre; il signifie *pendant le temps que* ou *au lieu que :*

Tandis qu'il travaille, rien ne peut le distraire.

Les humbles acceptent tout, tandis que les orgueilleux ne sont jamais satisfaits.

Tant que marque deux faits qui se prolongent ensemble dans une même durée, et signifie : *aussi longtemps que :*

Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.

Les propositions causales, introduites par les conjonctions *puisque, comme, parce que, attendu que, vu que,* se placent dans la phrase tantôt avant, tantôt après la proposition principale qui exprime l'effet :

Puisqu'il s'entête, il est dans son tort.

Comme il veut réussir, il se donne du mal.

Il n'a pas pu venir, parce qu'il était malade.

Attendu que l'accusé avoue, le jugement sera facile.

Vous ne pouvez entrer, vu qu'il y a déjà trop de monde.

Le verbe des propositions causales est en général à l'indicatif ou au conditionnel selon qu'il exprime une cause réelle ou possible :

La récolte sera insuffisante, parce que l'été a été trop sec.

Je ne répondrai rien, parce que j'aurais trop à dire.

Lorsque la cause est présentée sous la forme négative, la subordonnée est introduite par *non que, ce n'est pas que,* et le verbe se met au subjonctif :

Il n'a rien fait, non qu'il fût malade, mais par négligence.

Dans la langue familière, la conjonction *que* peut avoir à elle seule un sens causal :

Il était donc fatigué, qu'il s'est retiré de bonne heure?

La préposition *pour,* suivie d'un infinitif passé, remplace souvent *parce que,* quand l'infinitif et le verbe dont il dépend ont le même sujet :

Je me vois aujourd'hui, pour avoir trop vécu,
Recevoir un affront et demeurer vaincu.

La préposition *à,* suivie d'un infinitif présent, a le sens d'*à force de.*

A raconter ses maux, souvent on les soulage.

PROPOSITIONS FINALES ET CONSÉCUTIVES.

La proposition finale marque le but, la proposition consécutive, la conséquence de l'action exprimée par le verbe dont elles dépendent. Il serait souvent malaisé de distinguer l'une de l'autre ces deux sortes de propositions, le but étant une conséquence voulue de l'action.

Les propositions finales sont introduites par les locutions conjonctives *afin que*, *pour que*, *de peur que*, qui se construisent avec le subjonctif :

On vient de tirer l'eau, afin qu'elle soit plus fraîche.

On le surveillait, de peur qu'il ne se trompât.

La conjonction *que* avec le subjonctif peut marquer à elle seule le but ou l'intention :

Approchez-vous, qu'on vous voie mieux.

Les propositions finales sont souvent à l'infinitif précédé de *pour*, *afin de*, *en vue de*, *de peur de*; mais l'infinitif doit avoir le même sujet que le verbe dont il dépend :

Il fait tous ses efforts pour obtenir cette faveur.

Marchez lentement, de peur de tomber.

Les propositions consécutives sont introduites par les locutions *de façon*, *de sorte*, *de manière que*, *au point que*, *si*, *tant* ou *tellement que*, *assez* ou *trop pour que*, *tel que*. Le verbe de la subordonnée est à l'indicatif, quand la conséquence est donnée pour certaine, au subjonctif quand la conséquence est seulement supposée possible :

Vous vous êtes trompé, de sorte qu'il faut tout recommencer.

Il semble assez sérieux pour qu'on ait confiance en lui.

Les propositions consécutives sont souvent à l'infinitif précédé des prépositions *à*, *jus-*

qu'à, ou des locutions *assez* ou *trop pour*, *de façon à*, *au point de*, *faire en sorte de*; l'infinitif doit avoir le même sujet que le verbe dont il dépend :

Il a couru à en perdre le souffle.

Cette réponse était trop prévue pour nous surprendre.

Rodrigue avait trop de fierté pour ne pas préférer la mort au déshonneur.

PROPOSITIONS DE MANIÈRE.

Les propositions de manière indiquent les conditions particulières dans lesquelles s'accomplit l'action marquée par le verbe principal.

Elles sont introduites par la locution conjonctive *sans que* toujours suivie du subjonctif : *Il travaille sans qu'on ait besoin de le lui demander* (il travaille spontanément, de plein gré, les exhortations ne lui sont pas utiles); *On ne peut approcher de lui sans qu'il ait peur*. (Il a de la frayeur dès qu'on l'approche.)

Sans ayant une valeur pleinement négative dans *sans que*, cette locution conjonctive ne veut jamais le *ne* explétif.

Très souvent *sans que* et le subjonctif sont remplacés par *sans* suivi d'un infinitif : *Parlez sans mentir. Il est parti sans avoir terminé sa tâche.* Dans ce cas, l'infinitif doit avoir le même sujet que le verbe principal. On ne peut

plus dire comme l'Avare de Molière : *Rends-le-moi sans te fouiller* (sans que je te fouille).

PROPOSITIONS CONCESSIVES.

La proposition concessive marque une restriction ou une opposition au fait exprimé par le verbe dont elle dépend. Elle peut être introduite par les conjonctions et locutions conjonctives *quoique, bien que, encore que,* qui se construisent toujours avec le subjonctif; *quand même, quand bien même,* qui se construisent avec le conditionnel :

Bien qu'il ne fût plus jeune, il paraissait encore robuste.

Quand bien même vous auriez raison, vous devez vous incliner.

On peut dire plus brièvement :

Auriez-vous raison... Eussiez-vous raison... Je tenterai l'entreprise, dussé-je y perdre de l'argent.

La proposition concessive est introduite aussi par les adjectifs ou les pronoms indéfinis *qui... que, quoi... que, quel... que, quelque... que,* suivis d'un verbe au subjonctif :

Quelle que soit votre puissance, vous n'obtiendrez rien d'injuste.

Enfin, les expressions *pour... que, si... que, tout... que,* accompagnées d'un adjectif, marquent aussi une restriction ou une opposition;

les deux premières se construisent avec le subjonctif, *tout... que* avec l'indicatif :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

Si riche qu'il fût, il se trouva rapidement ruiné.

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre.

Malgré que, en dépit que, ne peuvent s'employer que dans les locutions *malgré que j'en aie, en dépit qu'il en ait.*

PROPOSITIONS CONDITIONNELLES.

La proposition conditionnelle exprime une condition de laquelle dépend le fait énoncé par le verbe principal.

La proposition conditionnelle est le plus souvent introduite par *si,* qui se construit toujours avec l'indicatif aux temps simples, et se construit, aux temps composés, soit avec le plus-que-parfait de l'indicatif, soit avec la seconde forme du conditionnel passé (*j'eusse* et *je fusse*). D'ailleurs le temps du verbe dans la proposition subordonnée, le temps et le mode du verbe dans la proposition principale, varient, suivant que la condition est donnée pour réelle, seulement supposée possible, ou rejetée comme contraire à la réalité :

Si tu veux réussir, tu dois travailler (Tu veux certainement réussir).

Si vous partez à la fin du mois, je partirai avec vous (Vous partirez sans doute).

S'il pleuvait demain, nous renoncerions à notre projet (Il peut ne pas pleuvoir).

Si vous étiez attentif, vous comprendriez tout de suite (Mais vous n'êtes pas attentif).

Si nous étions arrivés ou *si nous fussions arrivés plus tôt, nous aurions* ou *nous eussions rencontré notre ami* (Mais nous sommes arrivés trop tard).

Lorsque la conjonction *que* remplace *si* dans une deuxième proposition conditionnelle liée à la première, elle se construit avec le subjonctif :

S'il pleuvait demain ou qu'il fît trop froid, nous renoncerions à notre projet.

En dehors de *si*, la plupart des conjonctions ou des expressions qui servent à introduire dans la phrase une condition ou une supposition : *pourvu que, à condition que, pour peu que, supposé que, en admettant que, à moins que, que... ne, soit que...* se construisent avec le subjonctif :

Pourvu qu'ils soient dociles aux lois, vous n'aurez pas de meilleurs sujets.

Il sera là dans une heure, supposé qu'on ait pu l'avertir à temps.

Le conditionnel ne se rencontre dans la proposition subordonnée de condition qu'après : *quand, quand même, au cas où :*

Quand le malheur ne serait bon
Qu'à mettre un sot à la raison.

Au cas où vous le verriez, rappelez-lui sa promesse.

PROPOSITIONS COMPARATIVES.

La proposition comparative est le deuxième terme d'une comparaison énoncée par la proposition dont elle dépend. Elle est introduite par *comme,* ou par *que,* et son verbe est toujours à l'indicatif ou au conditionnel :

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire.

Faites pour lui comme vous feriez pour vous.

La comparaison est très souvent annoncée par un adverbe de quantité, une préposition, ou un adjectif au comparatif qui précèdent la conjonction *que* :

Autant, plus, moins, aussi... que.

Selon, suivant... que.

Meilleur, pire, plus ou *moins certain... que.*

L'aimez-vous autant qu'il vous aime?

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc [ou noir.

L'usage actuel tend à imposer l'emploi de *ne* explétif après *plus que, moins que, autre que,* bien que cet usage ne fût pas obligatoire dans l'ancienne langue :

Êtes-vous plus sûr de cela que je ne le suis?

Il a mieux réussi que je ne le pensais. Il est tout autre qu'il n'était jadis.

Ils sont plus heureux qu'ils ne le paraissent.

Le verbe de la proposition comparative est très souvent sous-entendu :

Il est doux comme un agneau.

Vous n'avez pas voyagé autant que votre ami.

L'hiver a été plus rigoureux que l'an dernier.

Dans la proposition comparative, pour éviter une répétition, on peut remplacer par le verbe *faire* le verbe du premier terme de la comparaison :

Charles XII voulait braver les saisons comme il faisait ses ennemis.

En pareil cas, le verbe *faire* prend le sens même et aussi la construction du verbe auquel il est substitué.

Quand la proposition comparative exprime un fait hypothétique, peu vraisemblable ou que l'on nie catégoriquement, elle est introduite par *comme si* et le verbe se met à l'imparfait, au plus-que-parfait de l'indicatif ou au plus-que-parfait du subjonctif :

Vous vous taisez, comme si vous étiez confondu.

Il usait de cette fortune, comme si elle eût été à lui.

PROPOSITIONS PARTICIPES.

La plupart des circonstances qui servent à caractériser une action peuvent être exprimées par un verbe au participe ou au gérondif. Ce verbe, seul ou accompagné de son sujet et de ses compléments, forme une proposition participe temporelle, causale, concessive ou conditionnelle :

La cérémonie terminée, tous se dispersèrent (Après que la cérémonie fut terminée).

Cela étant, je n'ai plus rien à dire (Puisque cela est...).

Tout en s'appliquant davantage, il n'a pas mieux réussi (Quoiqu'il se fût appliqué...).

Guidé par vos conseils, il n'aurait pas fait cette faute (S'il avait été guidé...).

Le sujet du participe ou du gérondif n'est pas toujours exprimé; quand on le sous-entend, il doit être le même que le sujet de la proposition principale. On ne dirait plus correctement aujourd'hui, comme on disait dans la langue classique :

Je lui conseille de faire ce voyage, n'ayant rien de mieux à faire (parce qu'il n'a rien de mieux à faire).

Je crains bien qu'en écrivant cette lettre le temps n'ait changé (pendant que j'écrivais cette lettre).

INDEX

TABLE DES MATIÈRES

Imprimé en France

TYP. FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL. — 1932.